

Préfectures de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques

ANNEXES DU RAPPORT

de Messieurs **Daniel DECOURBE**, (président)
Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, et **Pierre BUIS**,
commissaires-enquêteurs composant
la commission d'enquête

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE du 15 mai au 2 juin 2023 relative à l'évolution du coût du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne projet « Golfe de Gascogne

Maître d'ouvrage de la partie française : RTE

Arrêté Inter-préfectoral du préfet de la Gironde, de la Préfète des Landes et du
Préfet des Pyrénées Atlantiques du 7 avril 2023

Destinataires :

- M le préfet de la Gironde à **BORDEAUX** (3 exemplaires)
- Mme la présidente du Tribunal Administratif à **BORDEAUX**
- Mme la Préfète des Landes à **MONT DE MARSAN** (2 exemplaires)
- M.le préfet des Pyrénées-Atlantiques à **PAU** (2 exemplaires)
- Archives des CE

SOMMAIRE

N°	Désignation des annexes
1	Tableau des contributions et analyse des observations par la commission d'enquête
2	Etat des pièces jointes aux contributions et analyse des observations éventuelles
3	Délibération du 11 mai 2023 de la CRE TURPE Golfe de Gascogne
4	Réponses RTE à questions récurrentes du public au cours EPC

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS REÇUES , ANALYSE ET COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le tableau des observations se lit selon les règles suivantes :

— Colonne « Support »

Les deux cent quatre vingt neuf (280) ont été codifiées de la façon suivante :

- une (1) reçue verbalement : code «**V**»
- aucune (0) reçue par courrier : code «**C**» ;
- sept (7) reçues par courriel : code «**CRL**» ; dont une (1) était la transmission d'un certificat d'affichage (mairie Biarritz) et deux (2) avaient été émis avant l'ouverture de l'enquête (accès impossible au registre et ou dossier)
- deux cent soixante deux (262) déposées sur le registre dématérialisé : code «**RN**» dont cinq étaient des doublons
- dix (10) déposées dans les registres papier : code «**RP**».

— Colonne « Référence »

• Afin de faciliter le traitement ultérieur des pièces jointes aux observations, des courriers, ainsi que le report aux différents supports, les règles suivantes ont été appliquées :

- contribution reçue verbalement « **Trigramme commune** »
- contribution reçue par courrier : « **Trigramme commune** » ;
- contribution rédigée sur le registre papier : « **Trigramme commune** » ;
- contribution rédigée sur le registre dématérialisé : « @ » ;
- contribution envoyée par email : «CRL ».

• Un numéro d'ordre a été attribué à chaque contribution, suivi de la date (ND en cas d'absence de date).

• Les **trigrammes des communes** sont précisés infra.

• Règles relatives aux **pièces jointes** :

- toutes les pièces jointes des registres papier sont notées PJ (lettre, photo, tract, etc.) ;
- elles sont numérotées chronologiquement ;
- si une pièce jointe seule (sans contribution manuscrite sur le registre) est déposée par un contributeur hors permanence, elle est codifiée de la même manière.

• Exemples de codification :

- Registre papier : **CAP0001_PJ1_1505**

Contribution n°1 du registre papier de Capbreton, avec la pièce jointe n°1, enregistrée par le CE ou inscrite par le contributeur le 15 mai (ND si pas daté).

- Registre numérique : **@361_1505**

Contribution n°1 du registre numérique, sans PJ, enregistrée par le contributeur sur le registre numérique le 16 novembre.

- Email : **CRL0001_PJ2_PJ3_1505** :

Contribution n°1 envoyée par email le 15 mai, et comportant 2 pièces jointes.

- Courrier reçu à l'un des 3 sièges de l'EP : **CAP0001_PJ4_PJ5_1505** :

Lettre datée du 15 mai reçue à Capbreton, comportant les pièces jointes n°4 et 5.

Les contributions écrites en rouge (3 courriels et une observation registre) sont des courriels reçus sur la boîte mail du registre dématérialisé, soit avant le début de l'enquête (questions techniques de fonctionnement), soit un usage abusif de la boîte courriel dédiée par une mairie pour transmettre un certificat d'affichage ou une observation sur les permanences des membres de la CE.

Les contributions écrites en vert sont des avis favorables (deux)

Lieux	Code Trigramme de la commune
Ambès	AMB
Arsac	ARS
Avensan	AVE
Cézac	CEZ
Cubnezais	CUB
La Teste-de-Buch	LTB
Lacanau	LAC
Le Pian-Médoc	LPM
Le Porge	LPO
Lège-Cap-Ferret	LCF
Macau	MAC
Peujard	PEU
Prignac-et-Marcamps	PEM
Saint-Aubin-de-Médoc	SAM
Saint-Laurent-d'Arce	SLA
Sainte-Hélène	SHE
Saint-Médard-en-Jalles	SMJ
Salaunes	SAL
Saumos	SAU
Angresse	ANG
Bénesse-Maremne	BEM
Biscarrosse	BIS
Capbreton	CAP
Gastes	GAS
Labenne	LAB

Lieux	Code Trigramme de la commune
Lit-et-Mixe	LEM
Messanges	MES
Mimizan	MIM
Moliets-et-Maâ	MEM
Ondres	OND
Saint-Julien-en-Born	SJB
Sainte-Eulalie-en-Born	SEB
Seignosse	SEI
Soorts-Hossegor	SHO
Soustons	SOU
Tarnos	TAR
Vieille-Saint-Girons	VSG
Vieux-Boucau-les-Bains	VBB
Anglet	ANT
Biarritz	BTZ
Bidart	BID
Ciboure	CIB
Guéthary	GUE
Hendaye	HEN
Saint Jean de Luz	SJL
Urrugne	URR

Sup-port	enregistrement	auteur	Com-mune Concer-née	Synthèse de la contribution	Analyse et commentaires de la commission d'enquête
RP	CAP0001_1505	FOURNIER, Florence	CAP	Sous-estimation du coût du projet, les espagnols annoncent une augmentation de 80 % au 15/05/23	Le dossier fait état du coût au 02/03/23
RN	@0001_1505	DELTOURBE, Nat	CAP	Estime que le coût est exorbitant par rapport aux services rendus	La CRE et son homologue espagnole ont estimé le projet rentable malgré l'augmentation de 60% du coût initial
CRL	CRL0001_1505	BOISSEL, Lucienne	CAP	Ne valide pas ce dépassement de financement	Dont acte
RN	@0002_1505	Pigeonne VOTRE BANQUIERE MD	MIM	<p>Tout d'abord merci aux élus capbretonnais de l'opposition qui avaient relevé ce point et signalé ce fait à la Cour des Comptes. Je m'attendais à une enquête publique apportant des éléments concrets avec une analyse des coûts, des bénéfices escomptés mais que nenni.....Quelle mascarade !!!!!</p> <p>Lors de la première enquête publique, ce projet a obtenu un avis favorable sur la base d'un financement résumé de cette façon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Les prévisions actuelles font désormais état d'un coût prévisionnel de 2 850 M€ assorti d'une enveloppe pour risque de 250 M€. Pour autant, les bénéfices espérés du projet sont eux aussi en forte hausse" <p>Les bénéfices espérés ?????? lesquels???? calculés sur quelle base???? Aucune information mais puisque RTE l'a dit, la commission d'enquête valide et les autorités s'appuieront sur l'avis de la commission d'enquête, donc tout va bien dans le meilleur des mondes.....</p> <p>En ce qui concerne les citoyens le message est clair "circulez il n'y a rien à voir....."</p> <p>Ce projet est inscrit dans le PAQUET 1 des PIC.</p> <p>Ce paquet rassemble toutes les interconnexions qui apparaissent "sans regret", c'est à dire dont la justification est acquise dans tous les scénarios ???????</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel est le scénario pris en compte aujourd'hui pour justifier ce projet???? - quelle est "la justification" - Ce projet est-il rentable ??????? 	<p>La Cour des Comptes n'est pas intervenue dans ce dossier. C'est à la demande de RTE, que cette enquête publique complémentaire a été ouverte, pour informer le public de l'évolution du coût du projet.</p> <p>Les bénéfices escomptés sont mentionnés dans le dossier, le projet permettra des échanges d'électricité "décarbonée" entre la France (nucléaire- éolienne marine) et l'Espagne(éolienne- photovoltaïque).</p> <p>La commission d'enquête initiale a posé votre question dans son PV des observations et RTE lui a répondu (Cf Annexes 3 et 4 du Rapport enquête initiale à votre disposition sur internet en préfectures, et dans les 46 mairies) La TURPE, acronyme pour Taxe d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité, est une taxe payée par tous les consommateurs raccordés au réseau électrique, peu importe leur fournisseur. En effet,</p>

			<p>- où sont les analyses coûts-bénéfices actualisée, tenant compte de différents scénarios ??????</p> <p>Ce projet a augmenté à minima de 80 %. Mais dans ce dossier d'enquête publique ce point est évoqué sous la forme d'une NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU COÛT DU PROJET !!!!! très léger comme information capitale !!!!!</p> <p>On apprend que La CRE et la CNMC ont convenu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des coûts compris entre 2.390 M€ et 2.700 M€ devait être supporté à 37,5 % par RTE et 62,5 % par RE, - l'ensemble des coûts au-delà de 2.700 M€ devait être supporté à 50 % par RTE et à 50 % par RE. <p>Sur la base d'un coût estimé du projet à 3.100 M€, la conclusion se résume à "Le coût total pour RTE est ainsi estimé à 1.161, 25 M€".</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mai qui finance RTE ?????? - qui financera ce petit 1.161.25 M€ ?????????? <p>Ce projet coûteux n'est pas rentable pourquoi persévérez-vous ??????</p> <p>RTE exerce ses missions de service public dans le cadre d'un monopole régulé.</p> <p>À ce titre, l'essentiel de ses ressources provient du tarif d'utilisation du réseau de transport, dont le montant est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie.</p> <p>Il est noté sur votre site que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "RTE est attentif à ses grands équilibres financiers et économiques pour garantir dans la durée le financement de ses investissements et de ses missions d'exploitation et de maintenance du réseau, tout en offrant un service au meilleur coût afin de contribuer à la compétitivité des acteurs économiques et de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des ménages." - 90% des finances de RTE proviennent du TURPE - Le TURPE est payé par les utilisateurs, et représente 30% de la facture d'électricité. <p>En qualité de citoyenne et d'utilisatrice d'énergie électrique, je refuse de financer par le biais de mes impôts et de ma facture d'électricité un projet coûteux, non rentable, et irréalisable puisque vous ne pouvez pas traverser le gouf. Puisque je finance ce projet, en ma qualité de banquière, j'exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan comptable digne de ce nom. - Les éléments de base sur lesquels reposent votre estimation de 	<p>l'électricité doit être acheminée du point de production au point de consommation, via différents réseaux de transport et de distribution. Ces activités sont assurées par plusieurs acteurs, dont <u>Enedis</u> ou les <u>ELD</u> (pour la distribution) et <u>RTE</u> (pour le transport). Il sert essentiellement à financer les activités et investissements du gestionnaire de réseau Enedis. Enedis étant en charge du développement, de l'exploitation et de l'entretien du réseau public de distribution d'électricité sur <u>95% du territoire français</u>. Sur les 5 % restants, ce sont les ELD (<i>Entreprises locales de distribution</i>) qui assurent cette mission. Une part de la TURPE est également versée à RTE (<i>Réseau de Transport d'Électricité</i>) pour financer les charges liées au transport de l'électricité. Toutes ces activités sont dites "de service public".</p> <p>Ainsi, quel que soit son fournisseur d'électricité, le client est redevable de la TURPE car il bénéficie des services des gestionnaires de réseau. D'ailleurs, le montant de la TURPE est le même pour l'ensemble des consommateurs, et ne varie pas en fonction de leur fournisseur d'électricité, et de leur localisation géographique. En effet, cette taxe a été mise en place en 2000, après l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence afin de faire profiter à tous les usagers de l'électricité d'un</p>
--	--	--	---	---

				rentabilité. Merci de me communiquer également les échanges effectués avec l'Espagne depuis 2016, et les informations sur lesquelles vous vous êtes basées pour établir le bilan prévisionnel.	service équitable de la part des distributeurs, et de garantir une concurrence loyale entre les fournisseurs d'électricité sur le marché. Lire les réponses aux questions 46 à 57 de la commission d'enquête initiale (annexe 4 du rapport d'enquête publique unique) Voir sur le site de la CRE
RN	@0003_1505	POMAREDE Françoise	VBB	Projet initial insensé, face à une telle augmentation du budget initial, je m'oppose à ce projet.	Dont acte
RN	@0004_1505	Anne	CAP	Qu'en-est- il aujourd'hui de l'aide européenne pour un projet à 3.1 milliards, quelle est l'aide de l'UE ? et qui va payer le surcoût ? dans cette période d'inflation ? d'austérité ? de sobriété ? ou est-elle cette sobriété si souvent répétée par l'état comme si nous étions au bord de la catastrophe ? Est-ce que la déviation du tracé proposée par le collectif THT40 a été validée ?	La subvention européenne a été attribuée, elle ne variera pas. La note d'information vous explique le partage des coûts entre la France et l'Espagne. RTE dans son mémoire en réponse à la commission d'enquête initiale explique pourquoi il n'adopte pas la proposition du collectif (Annexe 4 du rapport d'enquête initiale)
RN	@0005_1505	CANDAT Guy	CAP	Contre cette nouvelle enquête publique, les éléments financiers ne sont pas en adéquation avec les travaux. Ce financement n'est pas clair aucune encore une magouille d'ENEDIS et de l'Europe. Je ne veux pas cautionner cette mascarade ou l'état français et les habitants des LANDES sont pris en OTAGES. Je me demande pourquoi cette ligne THT n'est pas sur toute sa longueur soit en mer soit terrestre et si le Gouf de Capbreton pose un problème ce n'est que de la technique et les ingénieurs d'ENEDIS sont incapables de passer le gouf	L'étude du volumineux dossier initial vous aurait permis de comprendre pourquoi le projet a été obligé de contourner le gouf de Capbreton, par la terre, et pourquoi l'option terrestre uniquement n'a pas été retenue.
	@0006_1505	Lili	CAP	Dépenser l'argent public initialement prévu pour un projet inutile, qui n'a rien à voir avec la transition écologique, puisqu'il est destructeur et non pérenne, c'était déjà scandaleux ! Mais nous informer via une "enquête" publique qui n'en est pas une, que cela coûtera encore plus cher, ça devient carrément grotesque. Selon le dictionnaire, une enquête est : une recherche systématique de la vérité par l'interrogation de témoins et la	L'enquête publique n'est pas une enquête judiciaire. Son but est de permettre l'information et la participation du public sur un projet donné. Pour "Golfe de Gascogne" l'enquête publique unique initiale a duré 2 mois. Cette nouvelle

				réunion d'éléments d'information. Vu la finalité de la première "enquête" publique sur le projet en lui-même et malgré l'opposition totale de la population impactée par le tracé terrestre, il est clair que cette énième enquête n'a pas pour but, la recherche de la vérité, mais bien d'asseoir la vôtre.	enquête publique dite complémentaire ne dure que 15 jours Elle informe le public sur l'évolution du coût du projet, qui s'exprime de préférence avec des arguments.
RN	@0007_1505	Momo	CAP	Ce projet est une catastrophe à tous les niveaux ! Je m'oppose à ce financement !	Dont acte
CRL	CRL0002_0305	Agence PETIT Immobilier	SEI	Où trouver le plan de ligne à haute tension ?	En mairie de Seignosse dossier "papier" et sur le site internet (voir avis enquête) pendant l'enquête, un courriel lui a été adressé
CRL	CRL0003_2704	LOULIAT Jean Pierre	CAP	Ne trouve pas le lien pour participer à l'enquête	Enquête non ouverte, lien inactif Un courriel lui a été adressé
RN	@0008_1705	Frédéric	SHO	<p>Ce projet ne doit pas avoir lieu.</p> <p>La France a déjà atteint ses objectifs d'interconnexion avec l'Espagne et les interconnexions déjà en place ne sont pas au maximum de leur utilisation à 50% du temps.</p> <p>Avons-nous une étude d'impact économique sur notre région qui vit principalement du tourisme ? Touristes qui auront la même méfiance que les habitants vis-à-vis de l'exposition aux CEM et pourront choisir de ne pas s'exposer aux risques potentiels en ne venant plus dans notre région.</p> <p>RTE et les maires s'entendent sur le financement "caché" d'une piste cyclable entre Benesse et Capbreton, piste servant à faire passer les câbles mais nos Elus ne voient pas plus loin que leur mandat actuel et n'interpellent pas RTE sur une étude économique globale.</p> <p>Donc le coût du projet a plus que doublé depuis sa validation et il augmentera certainement encore au-delà du coût indiqué dans cette enquête, mais RTE se garde bien d'évaluer le coût du projet pour la population locale qui ne peut pas être bénéficiaire. Jamais une ligne haute tension n'a apporté de la valeur à un terrain, à une habitation, à une plage ou une forêt.</p> <p>D'ailleurs où est l'étude permettant de justifier que ce projet est le meilleur candidat selon ce principe ECR ? RTE s'appuie sur l'expertise de l'ICNIRP qui a été épinglée par les députés européens Klaus Buchner et Michele Rivasi comme : "Pour un avis scientifique réellement indépendant, nous ne pouvons pas et</p>	<p>Dont acte</p> <p>Si la France a atteint ses objectifs d'interconnexion Ce n'est pas le cas de l'Espagne qui n'a pas atteint les 10% prévus par l'UE.</p> <p>La commission d'enquête complémentaire ne peut traiter que des observations relatives à l'évolution du coût du projet.</p> <p>Vous voulez parler de la séquence ERC " Eviter, Réduire, Compenser"</p>

				nous ne devons pas nous fier à l'ICNIRP". Des coûts qui explosent et exploseront encore comme tous chantiers de ce type, des bénéfices impossibles à anticiper, une occultation volontaire de l'impact économique sur notre région, le tout se basant sur des recommandations d'un organisme scientifique pointé comme non fiable. Le principe ECR n'est pas étudié et argumenté. L'avis défavorable du CNPN ignoré par RTE remettant ainsi en cause l'expertise même de notre propre ministère de l'environnement. Rien n'a réussi à faire entendre raison aux porteurs de ce projet, cette nouvelle enquête publique ressemble plus à une étape de plus pour que RTE puisse justifier de son projet qu'à une consultation du publique pouvant l'annuler.	Les coûts des matières premières sont liés à la conjoncture internationale, au marché de l'offre et de la demande. Selon des experts économistes, le projet sera toujours rentable si le coût du gaz et des hydrocarbures continuent à augmenter
RN	@0009_1905	LANUSSE, Cathy	SHO	3 milliards d'euros pour faire passer 400000 volts sous nos pieds 🤪? On marche sur la tête pour beaucoup de choses en France mais nous voulons tous ici conserver une vie saine et paisible, et qui ne coûte pas 1 centime d'euro ☐ donc je reste formellement opposée à ce projet, plus que jamais. C'est juste indécent un budget pareil pour une telle catastrophe écologique et humaine 🚫	Dont acte
RN	@0010_1905	PHILIPPON, Michel	CAP	Je suis déjà contre le projet a la base et avec cette augmentation de budget : je refuse catégoriquement.	Dont acte
RN	@0011_1905	VIALA, Perrine	LAB	Suite à l'augmentation de 80% du coût estimé du projet, l'analyse coût / bénéfice est favorable à la tenue d'un tel projet ? Quels sont les éléments de calcul détaillés d'une telle analyse et sur quel coût de production sont-ils fondés ?	Les éléments du calcul du bilan figurent dans la réponse de RTE aux questions de la commission d'enquête initiale (Annexe 4 - réponse 51- page 31)
RN	@0012_1905	FLUCK Michael	LAB	Le coût estimé du projet a explosé (+80%). Ne fait-il pas s'écrouler la rentabilité attendue du projet ? L'analyse coût / bénéfice n'est-elle pas d'autant plus détériorée que pèsent des incertitudes liées au marché européen qui devrait bientôt être réformé ?	Même réponse que ci-dessus
RN	@0013_1905	Carine	CAP	Je suis contre ce projet car le coût est colossal pour quels bénéfices !!! et les coûts de démontages après travaux n'ont même pas été estimés et chiffrés. Se sont encore et toujours les citoyens qui vont être mis à contribution pour payer ce projet et l'énorme augmentation des coûts alors que tous les citoyens subissent déjà l'inflation.	Même réponse que @0011_1905

RN	@0014_2005	MARXER Anne	CAP	Le projet a touché une subvention de l'union européen pour le franchissement sous-marin du gouf de Capbreton qui constituait une prouesse technique coûteuse. Or le projet prévoit de sortir de l'eau pour faire passer la ligne sous terre et sous nos pieds. Il faudra donc rendre l'argent débloqué à cet effet. Il faut donc recalculer le budget de ces travaux sans ladite subvention. Combien coûte le démontage ?	La subvention européenne a été attribuée pour le projet "Golfe de Gascogne" est non pas pour le passage de l'interconnexion par le Gouf de Capbreton
RP	CAP0002_ND	LAGRAVE Marina	CAP	Je m'oppose fermement à cette ligne haute tension qui va venir polluer, défigurer l'environnement et exposer les capbretonnais à des risques très graves C'est inadmissible !	Dont acte
RP	CAP0003_ND	MATHIOTTE Maya	CAP	Je suis absolument contre cette ligne haute tension qui a détruire, défigurer la nature, l'environnement autour de nous. Cette ligne va causer des très graves problèmes de santé pour nous tous (cancer, tumeur du cerveau...) Ce n'est clairement pas possible	Dont acte Rien ne démontre la nocivité
RP	CAP0004_ND	OURDANABIA Evelyne	CAP	Contre cette ligne à haute tension	Dont acte
RP	CAP0005_ND	DE MAREZ Christophe	CAP	Contre cette ligne à haute tensions pour préserver la santé et l'environnement	Dont acte
RP	CAP0006-ND	SANCHEZ Tatiana	CAP	Opposée à cette ligne haute tension dangereux et pas sain NON ! NON ! NON !	Dont acte
RN	@0015_2005	MARCHAL Diane	LAB	Bonjour, je suis très inquiète concernant ce projet. J'avais consulté le dossier durant plusieurs heures au sein de ma mairie lors de la première enquête. Certains points ne m'avaient pas convaincu (impact sur la santé et le respect de divers êtres vivants, notamment marins en sachant que le Gouf et la sortie d'Adour sont un lieu de nutrition et donc de vie majeure pour beaucoup d'espèces). J'avais été en revanche rassurée par l'épaisseur du dossier, par les recherches préalablement effectuées. Je pensais qu'avec les compromis proposés par le groupe THT 40 le projet devenait tolérable. Désormais, le financement est augmenté d'un montant considérable, ce qui me fait douter de l'entière fiabilité du projet initial, et ce qui m'inquiète spécifiquement à propos du coût des travaux. Il va donc continuer à augmenter au fur et à mesure de l'avancée du chantier, ici il a explosé avant même le début des travaux. Il va donc continuer à augmenter surtout au regard de : l'état actuel post-COVID (difficultés mondiales	Dont acte Le contexte internationale est à l'origine des augmentations des matières premières et des prestations. La CRE a cadré les dépenses (Annexe 3 du présent rapport)

				d'approvisionnement de toutes sortes) et de l'ampleur du projet qui réservera donc forcément des surprises : la pratique et les contraintes naturelles sont toujours plus complexes que ce que veut bien imaginer nos théories élaborées par nos cerveaux humains. Un petit peu de modestie au regard de la force océanique, des contraintes terrestres et de la complexité de la Nature permettrait d'être conscient que ce projet va forcément avoir des délais et des coûts dépassés (ex : arrêt voire retour en arrière à chaque tempête océanique). Pour citer un exemple qui me semble comparable : la route du littoral réunionnais, soit la route la plus chère du monde. Pour un projet lancé en 2010, la route n'est aujourd'hui que partiellement ouverte et pas tout le temps. Les délais et les coûts ont été considérablement rallongés et sont encore un sujet délicat pour les politiques locales, nationales, européennes et les habitants de l'île Bourbon. En conclusion, je pense que les dépassements financiers seront inévitables sur ce projet RTE et cette augmentation préalable est déjà un signal d'alarme. Il faudrait prendre en compte dès maintenant cette alerte et arrêter cette frénésie humaine avant de s'en trouver contraints en plein milieu du chantier après avoir déjà déstabilisé une partie de nos lieux de vie terrestre et maritime	
RN	@0016_2005	GUILLEREM Liliane	CAP	80% d'augmentation d'un projet qui est déjà à la base une insécurité écologique et énergétique. Habitante de Capbreton je demande que soit réalisé une étude d'impact financière réelle sur les coûts cachés de contournement : dévalorisation foncière et immobilière, perturbation insensée de l'unique accès à la ville pendant des années, indemnisation des victimes etc.	Dont acte
RN	@0017_2105	KALT Maïa	CAP	+ 80% d'augmentation sur un projet destructeur pour l'environnement et la population locale. Sans parler du réel coût pour les habitants : travaux pendant des années, dévalorisation immobilière, problème de santé, etc... Ce n'est en aucun cas justifié et je m'y oppose fermement	Dont acte
CRL	CRL0004_2105	ESCARTEFIGUES, Caroline Psychologue clinicienne	SHO	L'avenir des peuples et des nations est à l'autonomie. Notamment énergétique. De plus, l'augmentation de 80% par rapport au coût initial est inacceptable. Sans compter le passage par la cour des comptes que l'entreprise est un train de subir au sujet de son « grand projet » et des promesses non tenues, autour du passage marin de la ligne condition sine qua none	La Cour des Comptes n'est pas intervenue dans ce dossier. C'est à la demande de RTE, que cette enquête publique complémentaire a été ouverte, pour informer le public de l'évolution du coût du

				<p>d'obtention des aides européennes. Les populations ne lâcheront rien par voie de justice. Aussi mieux vaudrait entendre raison économique et bien évidemment sanitaire (nous connaissons la triste affaire de l'école de Sainte Pazane proche d'une ligne haute tension où un enfant sur 2 s'est retrouvé avec un cancer). Nos vies valent plus que les lobbies ! Merci de les respecter. Enfin. Prudence est mère des vertus, nous vous invitons donc à ne pas foncer droit dans le mur avec ce projet, il n'y a rien de plus simple à comprendre. Caroline Escartefignes www.psychologieenpleineconscience.fr</p>	<p>projet. La nocivité du projet n'est pas démontrée.</p>
RN	@0018_2105	LESOT, Frédéric	CAP	<p>La prévision de coût du projet a déjà presque doublé alors que les travaux n'ont même pas encore commencé. Dans ces conditions il est tout à fait crédible de penser que cette augmentation du coût n'est pas arrivée à son maximum. Puisque le coût explose et que 94% de la population locale rejette ce projet, il serait de bon aloi de revoir votre projet et d'envisager de nouveau le passage sous-marin puisque le moindre coût par voie terrestre n'est plus un argument et le respect de la démocratie locale n'en serait que davantage respecté.</p>	<p>Dont acte</p>
RN	@0019_2205	RINSANT Sylviane	SEI	<p>Bonjour, Pourriez-vous me donner des explications ou informations sur qui financera les coûts supplémentaires, est-ce que cela se verra sur notre facture d'électricité ou allons-nous avoir un bénéfice un jour et quand ? Je vous remercie grandement pour votre bienveillance et information que vous voudrez bien me fournir. Je souhaiterais également recevoir le " business plan " comme cela se fait dans n'importe quel projet dans une entreprise. Merci N.Rinsant</p>	<p>Les investissements de RTE sont financés par la TURPE (voir réponse à @0002)</p>
RN	@0020_2205	Isabelle	CAP	<p>Bonjour, Comment faire confiance à RTE ? une augmentation du coût initial de 80 %, est-ce sérieux ? Je vis à Capbreton, en tant que consommatrice, je vais payer la facture de ce projet avec mes impôts et mes factures d'électricité. Quel bénéfice vais-je en tirer ? Projet très coûteux avec une faisabilité non maîtrisée depuis le départ qui engendre des augmentations du coût (la ligne devait</p>	<p>Dont acte Voir Annexe 4 du rapport initiale et annexe 3 du présent rapport.</p>

				<p>passer par l'océan au départ et non pas par la terre). Coût non maîtrisé : 80 % d'augmentation, c'est colossal ! quelles en sont les justifications ? Quelle est la rentabilité précise de ce projet ? Quelle sera la dévaluation du prix de ma maison qui se situe à 500 mètres de la ligne ?</p> <p>Une ligne qui au passage va saccager la forêt landaise, quel sera le prix à payer pour la faune et la flore ??? RTE ne me répondra pas sur ce "coup" là !</p> <p>Quel sera le coût sur la santé publique, puisque le principe de précaution ne va pas s'appliquer ?</p> <p>Pour ma part, la confiance est rompue, la commission de la première enquête publique n'a pas entendu 94 % de la population locale qui a dit non au projet en l'état. Peu importe le quoi qu'il en coûte visiblement, RTE aura le dernier mot et nous payerons.</p> <p>Les consommateurs seront les banquiers de RTE, sans analyse précise sur les coûts / bénéfices, c'est une honte.</p>	
RN	@0021_2205	VITRAC Caroline	CAP	<p>RTE peut-il vraiment affirmer que ce projet est toujours justifié et rentable au regard de l'augmentation excessif de son coût financier ?</p> <p>Devons-nous en tant que consommateur payer la facture de ce projet par le biais de nos impôts et de nos factures d'électricité, pour un projet coûteux, non rentable, et dévastateur pour l'environnement ?</p>	La CRE et son homologue espagnol ont déclaré ce projet rentable au vu du VAN (voir Annexe 4 du rapport initial).
RN	@0022_2305	DUTRAIVE Marie Sophie	SEI	<p>Très choquée par les conclusions précédentes. Les avis ne reflètent pas la contribution de la population, qui s'élève contre ce projet.</p> <p>Coût démesuré à l'heure où nous avons besoin de développer d'autres façons de gérer la dépense électrique.</p> <p>Je m'élève contre ce projet titanesque qui se fait au détriment de l'océan, au détriment de la vie et uniquement pour des bénéfices financiers. Réveillez-vous !</p>	Dont acte
RN	@0023_2305	HEMON Alexandra	SEI	<p>Ce projet est bien trop coûteux par rapport à ce qui était prévu au départ ! Plus de 80% d'augmentation. Dans courant le coût écologique. Ce projet est une catastrophe naturelle. Écoutez-nous !!!!</p>	Dont acte
RP	AMB0001_2205	VIGNAUD-SAUNIER, Francis	AMB	<p>Pourquoi n'y a-t-il pas de de permanence de commissaire-enquêteur à la Mairie d'Ambès comme pour l'enquête du 17 octobre ?</p>	C'est l'OAE qui en décidé ainsi (un courriel a été adressé au requérant)

RN	@0024_2305	MOREAU Remis	SEI	Bonsoir Ne vivons-nous pas des moments assez durs de notre histoire, ne sortons-nous pas d'un covid qui a détruit tellement, N'est-il pas possible de souffler et de laisser notre forêt intacte sans risque pour nos enfants ? Nous vivons avec ma compagne et notre enfant de 1 mois ici depuis des années et sommes inquiets de voir notre avenir en danger avec cette ligne Ecoutez nous svp ?	Dont acte
RN	@0025_2305	Andréa	ST Paul les Dax	Sachant que le CNPN est contre le projet pourquoi continuer ? A l'heure actuelle où la planète est menacée en tous sens pourquoi continuer un projet aussi dévastateur pour l'environnement ? Combien arbres qui sont le paysage landais vont-êtr coupés ? Sachant que le projet a évolué de 1 milliard d'euros qui va payer ce surplus ? Avec nos impôts et nos factures alors que plus de la moitié de population landaise est contre ce projet ? Avez-vous pensé aux embouteillages et toute la gêne occasionnée auprès des riverains et des commerces qui vont être impactés par les travaux surtout pendant la période estivale ? Beaucoup de commerces fonctionnent grâce au tourisme et seront privés d'une partie de leurs clientèles à cause de ce projet	Dont acte Financement par la TURPE
RN	@0026_2305	MONTECCHI Andréa	CAP	Les coûts ont augmentés du 80% cependant RTE considère le projet encore rentable si on considère le coût de l'énergie d'aujourd'hui qui a touché ce dernières temps son max historique. Mais est-ce que dans 5 ans il sera encore le cas ? Est-ce qu'avec une baisse de la consommation électrique des foyers et de la société la rentabilité du projet sera encore au rendez-vous ? De plus en plus on avance vers l'autoproduction d'énergie et vers l'indépendance énergétique avec notamment un projet normatif de l'UE en prévision est-ce que cette ligne ne serait pas devenue obsolète avant de voir le jour ?	Ce n'est pas RTE qui considère que le projet est toujours rentable, mais la CRE et son homologue espagnol. La politique de l'UE encourage les interconnexions électriques et a reconnu le projet Golfe de Gascogne comme d'intérêt communautaire (PIC) et l'a subventionné
RN	@0027_2305	Caroline	ANG	Je suis toujours fermement opposée à ce projet dangereux, inutile et hors de prix. Une catastrophe écologique ! (Dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées). Aucune prise en compte de l'avis des habitants. Un scandale !!	Dont acte
RN	@0028_2305	LEGRAS Raphael	CAP	Bonjour Je m'oppose à ce tracé rte via Capbreton, commune que j'habite. Les coûts de ce projet sont beaucoup trop élevés. Je m'oppose à ce que mon argent, via mes impôts, soit utilisé pour cela. Soyons raisonnable.	Dont acte

RN	@0029_PJ1_2305	REBOIS Gonzague	LAB	Coût de la construction Rentabilité Risques du marché énergétique Risques politiques et réglementaires	Le coût de la construction a évolué et évoluera en fonction de l'évolution des prix des matières premières et de la main d'œuvre. La rentabilité sera fonction de la hausse ou de la baisse des matières premières carbonées qui sont utilisées dans les centrales thermiques. Le projet reconnu PIC par l'UE entre dans les perspectives d'un marché commun de l'électricité. Les risques politiques sont les plus à craindre. En effet, les ministres espagnol et allemand de l'écologie sont en conflit avec la France au sujet de l'hydrogène rose produit à partir d'électricité d'origine nucléaire qui concurrence l'hydrogène vert espagnol produit à partir d'électricité "éolienne" ou photovoltaïque.
RN	@0030_2305	NERANT Elisabeth	SEI	La région a besoin de cet argent pour améliorer la ville non pas pour un projet beaucoup trop cher.	Dont acte
RP	CAP0007_2305	BARDOUX-DURIN Anne	CAP	Je m'oppose à l'installation de cette ligne très haute tension qui va polluer notre bel environnement, visuellement, et par les ondes qui seront émises	La pollution visuelle ne durera que pendant la phase "travaux". Il n'y aura pas de pylône !
RP	CAP0008_2405	BLOND, Myriam et Michel	CAP	1/ Nous nous opposons fermement à ce projet dont le budget a explosé. Ce projet sera-t-il encore rentable quand le prix de l'énergie fossile baissera ? 2/ ce projet va mutiler la nature : - déforestation à tout va, - destruction de la biodiversité. 3/Risques pour la santé : mon mari souffrant d'une leucémie lymphoïde, nous craignons que ligne HT ne l'aggrave. Beaucoup d'inconvénients pour ...Donc projet très coûteux, peu rentable, nuisible à l'homme et à la nature et très dangereux	Dont acte
RN	@0031_2405	LARTIZIEN Nicholas	SHO	Je m'oppose complètement à ce projet qui n'a aucun sens compte-tenu de la réévaluation des coûts engendrés. Nous ne voulons pas être responsables, ni même acteurs dans le	Dont acte

				financement de ce projet. Ce projet exorbitant va nécessiter plus de charge à tous niveau est ce que ce projet est toujours rentable au regard de l'augmentation excessive de son coût ?	
RN	@0032_2405	LESGOURGUES, Corinne	CAP	Je suis toujours fermement opposée à ce projet dangereux, inutile et hors de prix. Le budget initial est trop largement dépassé !!! Une catastrophe écologique ! destruction des espèces protégées... Aucune prise en compte de l'avis des habitants. Un scandale !!	Dont acte
RN	@0033_2405	LESGOURGUES, Jean Jacques	CAP	Je suis toujours contre le projet du passage de ce câble sous nos pieds !!! Avec cette augmentation de budget : je refuse catégoriquement.	Dont acte
RN	@0034_2405	Véronique	Saubion	Je m'oppose totalement à ce projet inutile et beaucoup trop coûteux	Dont acte
V	CAP0009_2405	Collectif Stop THT40 deux dames voulant garder l'anonymat	CAP	Réclame : - un business-plan, - une démonstration de la rentabilité du projet - des explications sur le départ de l'interconnexion à Cubnezais, pourquoi pas à Hendaye ?	Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (art.R.112-4) n'impose pas aux porteurs de projet qui dépose un dossier demande de déclaration d'utilité publique de fournir un bilan comptable de son projet, mais de fournir une estimation succincte du coût du projet. Cf. manuel des procédures relatives aux interconnexions électriques https://www.ecologie.gouv.fr/interconnexions-electriques-manuel-des-procedures
RN	@0035_2505	ARRAUD Roger	MEM	En qualité de citoyen, je refuse de financer par le biais de mes impôts et de ma facture d'électricité un projet coûteux, dont l'enveloppe financière ne cesse d'augmenter de façon exponentielle alors que le projet n'a pas démarré. La rentabilité et la viabilité à long terme ne sont absolument pas démontrées et assurées et laisse augurer d'une catastrophe financière plus profonde que le Gouf. Les coûts de construction nécessiteront un investissement financier considérable pour la construction des infrastructures. Le cout du projet a déjà augmenté de 80% avant le début des travaux. Vu la taille de ce chantier et vu les nombreuses	La CRE et son homologue espagnol ont convenu de poursuivre le projet (pièce 31)

				<p>problématiques de construction qui apparaîtront au fur et à mesure de ce projet, la facture globale de construction ne sera pas tenue comme dans tout projet de cette ampleur et sera multipliée par 2 voir 3 au minimum. Si les retours sur investissement, sous forme de bénéfices économiques sont insuffisants, cela peut rendre le projet financièrement insoutenable.</p> <p>De plus des risques politiques et réglementaires liés à des changements dans la politique énergétique de la France ou de l'Espagne pourraient avoir un impact sur la rentabilité et la pérennité du projet.</p> <p>En qualité de potentiel consommateur et donc de financeur, j'exige une étude financière et comptable prenant en compte tous les scénarios techniques, économiques, politiques, environnementaux, pouvant entraîner des dépassements de budget avec des solutions viables de financement.</p>	
RN	@0036_2505	MARCHAL Diane	LAB	<p>Sommes-nous sûrs que l'impact sera positif ? C'est-à-dire que l'Espagne et la France échangeront facilement de l'énergie, après tant d'investissements financiers et tant d'impacts négatifs sur les êtres vivants et l'environnement ?</p> <p>Quand l'accès à énergie sera tendu, ce le sera pour nos pays voisins également et les échanges semblent déjà compliqués au vu de l'article suivant : https://www.humanite.fr/monde/espagne/l-espagne-menace-de-couper-le-courant-la-france-795897</p> <p>Est-il pertinent de dépenser une somme qui va encore s'alourdir au fil des travaux pour ne pas avoir de bénéfices énergétiques lorsque les moments seront les pires, lorsque l'on paiera l'électricité encore plus cher et que l'Espagne emploiera à nouveau les arguments actuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils investissent dans l'énergie verte pendant que nous profitons de nos centrales nucléaires vieillissantes qui requièrent énormément d'eau entre autres et ne sont donc pas aussi vertes que leurs éoliennes et panneaux solaires) - nous nous appuyons sur leurs engagements, leurs investissements et leurs énergies pour pallier nos déficits plutôt que de mettre en place ce qu'il faut chez nous pour être à la hauteur de la transition écologique. <p>L'argent dépensé pour cette ligne THT serait-il un mauvais investissement ? Faudrait-il plutôt l'utiliser pour avoir une vraie énergie verte ?</p>	<p>C'est la volonté de UE de favoriser les interconnexions entre les différents pays, au nom de la solidarité européenne, c'est pourquoi le projet a été reconnu d'intérêt communautaire.</p>

				Une citoyenne de la République Française concernée qui espère que nos réflexions seront étudiées pour le bien de tous les habitants locaux, mais aussi de tous les français en besoin énergétiques.	
RN	@0037_2505	LAVAL Nina	CAP	<p>La région est à la mode ces dernières années. Les touristes affluent, les prix grimpent... jack pot. Mais qu'en sera-t-il une fois la mode passée si vous ne donnez pas l'envie et les moyens aux habitants à l'année de rester ? Et aux touristes de revenir ?</p> <p>Le budget THT devrait servir à cela !</p> <p>Quelques pistes... Je ne vous apprends rien : nous avons besoin de logements à l'année et de logements saisonniers (on m'a parlé de 6 recherches de logements à l'année rien que le mois passé, des jeunes entrepreneurs qui ont l'envie de s'installer mais qui n'ont eu d'autre choix que de repartir).</p> <p>Nous avons besoin de lieux d'attraction qui fédèrent : comme un tiers lieu, un lieu de vie collaboratif (cf Darwin par exemple) pour dynamiser la région et donner envie aux jeunes d'habiter ici à l'année. Nous avons besoin de culture. Je reste choquée qu'on ait laissé fermer Troisième Session, le seul lieu d'intérêt culturel de qualité du coin ! Nous avons besoin de fluidifier la logistique. Le parking du Boudigau payant l'hiver même pour les riverains, les pistes cyclables bondées l'été avec des comportements dangereux, les « incivilités » (voiture rayée, rétroviseurs retournés... au centre-ville de Capbreton en plein hiver).</p>	Contribution intéressante mais sans rapport avec le dossier
RN	@0038_PJ2_2505	LAVICTOIRE José	Mouguerre	<p>Contribution du CADE à l'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE - PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE - ESPAGNE PAR LE GOLFE DE GASCOGNE</p> <p><i>Le caractère aléatoire du nouveau budget présenté ne peut permettre d'accorder un blanc-seing à ce projet dont les études préalables prévoyaient un passage dans le Gouf de Cap Breton, abandonné depuis, et dont le coût estimé, totalement approximatif, ne pourra que nécessiter des augmentations qui seront affectées à divers aléas à trouver dans l'actualité. Ce projet ne contribuera en rien à la diminution de notre empreinte énergétique. Le CADE insiste pour affirmer son opposition à ce projet.</i></p>	<p>Le code de l'énergie et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (art.R.112-4) n'imposent pas aux porteurs de projet qui déposent un dossier demande de déclaration d'utilité publique ou SUP de fournir un bilan comptable de son projet, mais de fournir une estimation succincte du coût du projet. Cf. manuel des procédures relatives aux interconnexions électriques</p> <p>https://www.ecologie.gouv.fr/interconnexions-electriques-manuel-des-procedures</p>

RN	@0039_2505	HAMACHER Jupp	CAP	<p>Le but de la présente procédure est, in fine selon l'avis d'enquête publique du 15/5/2023, la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (Golfe de Gascogne). Toutefois, son concept datant de 2002 (date de la décision du Conseil européen !!) et son cout étant en train d'exploser (de 1,7 Mrd € à bientôt le double), avant même que les travaux de réalisation aient été entamés, il serait politiquement et financièrement irresponsable de le mettre en œuvre comme si rien n'aurait changé depuis 21 ans. Dès lors, je m'oppose contre la totalité du financement pour les raisons exposées ci-après : Ce projet a été approuvé dans les conditions connues en 2002, c'est-à-dire sous l'aspect d'une génération d'électricité par des grandes centrales nucléaires ou fonctionnant avec des sources fossiles. Depuis lors, les stratégies d'approvisionnement en électricités ont fort changé, entre autres sous l'aspect du changement climatique et, depuis 2022, sous l'influence d'un changement radical de la situation géopolitique. Aussi, en France la production d'électricité par des énergies renouvelables gagne rapidement de l'importance. En outre, le gouvernement a décidé également d'abandonner la construction de grandes centrales nucléaires en faveur d'un concept décentralisé qui sera mis en place par un plus grand nombre de petites centrales. Cette génération d'énergie décentralisée ayant une portée plus locale ou régionale, elle est logiquement susceptible de nécessiter une autre structure de distribution que celle faisant l'objet du projet Golfe de Gascogne. Cette structure doit être repensée au lieu de construire une "grosse autoroute d'électricité" qui correspond à des idées d'avant-hier. Investir dans une stratégie dépassée au lieu dans une telle du futur est de l'argent jeté !! Quant au financement du projet, il est important de garder à l'oeil que le bilan d'EDF (la mère de RTE) est déjà fortement déficitaire en ce moment. D'où vient alors l'argent ? Le montage financier doit donc être réalisé par des emprunts ou des subsides ou les deux. Au final, ce seront les contribuables et les clients qui payeront par le biais des prix d'électricité. RTE construira ce projet au frais des autres. Enfin, il doit être permis de poser la question lesquelles sont les firmes qui profiteront de ces travaux et pourquoi RTE s'accroche à ce projet. Ont-elles déjà été choisies et, si oui, comment ? Par des appels d'offres publiés au Journal Officiel série S de l'UE ou est-ce qu'on se cache derrière la structure "non publique"d'EDF ?</p>	<p>Dont acte</p> <p>Voir réponse supra</p>
----	------------	---------------	-----	---	--

RN	@0040_PJ3_2505	GEMAIN Marie	BEM	<p>Copie de la PJ :</p> <p>Ce projet d'interconnexion, depuis le début, n'a pas été étudié correctement avec encore de nombreuses incertitudes qui planent.</p> <p>« En bon père de famille » comment valider un projet qui a pris une telle augmentation et de telles approximations.</p> <p>Depuis 2017 les évolutions technologiques ont, elles aussi, beaucoup évoluées.</p> <p>La contribution du CADE est parlante et précise, elle.</p> <p>Soyons raisonnable, arrêtons tout et réfléchissons.</p> <p>Benesse Environnement renouvelle son opposition à ce projet.</p>	<p>Dont acte</p> <p>voir réponse @0038</p>
CRL	@0005_2505	HERBIN Valérie	BTZ	<p>Bonjour, N'ayant pas le courriel de M. Buis et faisant suite à sa demande, je vous joins le certificat relatif à l'enquête publique RTE. Vous en souhaitant bonne réception, Bien cordialement, Valérie Herbin Assistante de direction</p> <p>Zuzendaritza-laguntzailea Secrétariat général – Ville de Biarritz tél. 05 59 22 60 86 - v.herbin@biarritz.fr</p>	Certificat d'affichage non conforme
RN	@0041_2505	DONDA Sandrine	Agen	<p>Je suis fermement opposée à ce projet compte tenu de l'augmentation d'au moins 80 % du coût.</p> <p>RTE peut-il vraiment affirmer que ce projet est toujours justifié et rentable au regard de l'augmentation excessive de son coût financier. Qui va payer la facture de ce projet ? Comment peut-on cautionner un tel projet qui est dévastateur pour l'environnement alors que le réchauffement climatique s'accélère et qu'il est absolument nécessaire de préserver nos espaces boisés et la biodiversité.</p>	Dont acte
RP	CAP0010_ND	BARDOUX Camille	CAP	<p>Tout est déjà cité. Je m'oppose formellement à ce projet que j'estime inutile et contre-productif</p>	Dont acte
CRL	CRL0006_2705	SORHAITS Pierre	ND	<p>Bonjour Madame Léa MOTHE</p> <p>Merci de me tenir informé des avancées de ce projet.</p> <p>Voici quelle est finalement ma position : Je suis opposé à ce projet. Notre parc nucléaire vieillissant. Notre Président Macron mise sur les EPR qu'à ce jour nous ne maîtrisons toujours pas.</p> <p>Par ailleurs, le stockage des déchets ultimes me semble une aberration environnementale. L'Espagne semble se tourner quant à elle vers le renouvelable. Nous lui bradons notre électricité en attendant qu'elle devienne autonome en matière d'énergie.</p> <p>Cordialement</p>	<p>Un courriel a été adressé à l'expéditeur pour savoir qui est Mme Léa MOTHE à qui il adresse ce courriel sur la boîte mail de l'enquête publique. Il n'a pas répondu</p> <p>Ne correspond à l'objet de l'enquête</p>

RN	@0042_2705 DOUBLON avec @0043_2705	ESCH-HAMACHER Régine	CAP	<p>Le but de la présente procédure est la déclaration d'utilité publique du financement des travaux de réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (Golfe de Gascogne). Dans ce contexte il convient de rappeler que son concept date de 2002 (date de la décision du Conseil européen !!) et que son cout est près du double de celui initialement calculé. Il serait politiquement et financièrement irresponsable de le mettre en œuvre comme si rien n'aurait changé depuis 21 ans. Je ne peux que m'opposer contre la totalité de ce financement pour les raisons exposées ci-après : 2002 était encore l'époque de la génération d'électricité par des grandes centrales nucléaires ou fonctionnant avec des sources fossiles. Depuis lors, les stratégies d'approvisionnement en électricités ont fort changé, entre-autre sous l'aspect du changement climatique et, depuis 2022, sous l'influence d'un changement radical de la situation géopolitique. Par ailleurs, la production d'électricité par des énergies renouvelables gagne rapidement de l'importance en France. En outre, le gouvernement a décidé également d'abandonner la construction de grandes centrales nucléaires en faveur d'un concept décentralisé qui sera mis en place par un plus grand nombre de petites centrales. Cette génération d'énergie décentralisée ayant une portée plus locale ou régionale, elle est logiquement susceptible de nécessiter une autre structure de distribution que celle faisant l'objet du projet Golfe de Gascogne. Cette structure doit être repensée au lieu de construire une "grosse autoroute d'électricité" qui correspond à des idées d'avant-hier. Le montage financier de ce projet doit inévitablement être réalisé par des emprunts ou des subsides ou les deux. Au final, ce seront les contribuables et les clients qui payeront par le biais des prix d'électricité. RTE construira ce projet au frais des autres. Dans ces conditions, investir dans une stratégie dépassée au lieu dans une telle du futur est de l'argent jeté !!</p>	L'attribution de la subvention européenne date du 9 février 2018, après actualisation du projet.
RN	@0043_2805	ESCH-HAMACHER Régine	CAP	Même texte que @0043_2805	DOUBLON
RN	@0044_2805	LESGOURGUES Manon	CAP	Qui va payer la facture de ce projet ? Comment peut-on cautionner un tel projet qui est dévastateur pour l'environnement alors que le réchauffement climatique s'accélère et qu'il est absolument nécessaire de préserver nos espaces boisés et la biodiversité.	Dont acte Financement par la TURPE voir @0002

RN	@0045_2805	POLLET Julie	SEI	Après plusieurs mois de refus de la population et certaines communes traversées par ce tracé. Aujourd'hui, la RTE demande plus de moyens alors que des solutions plus économiques ont été proposées depuis le début. Je suis CONTRE ce nouvel appel de la rte	Dont acte
RN	@0046_2805	LESGOURGUES Manon	CAP	Compte tenu de l'augmentation d'au moins 80 % du coût, Qui va payer la facture de ce projet ? Comment peut-on cautionner un tel projet qui est dévastateur ! il est absolument nécessaire de préserver nos espaces boisés et la biodiversité.	La personne a émis deux fois des messages fort semblables voir réponse @0044
RN	@0047_2805	AMZALLAH Hugo	SEI	Je suis fermement opposée à ce projet inutile, dangereux et hors de prix. Le budget initial a explosé et on peut se poser la question de sa viabilité financière.. Destruction de nos espèces protégées ça sent la catastrophe écologique... Et les représentants de ce projet ne veulent même pas écouter l'avis des habitants, à se demander si tout cela est fait pour notre bien.	Dont acte
RN	@0048_2805	BRIZARD Vanessa	CAP	Depuis le début, la majorité de la population manifeste son refus face à ce projet et nous ne sommes toujours pas entendus. Nous voulons que le principe de précaution soit appliqué : personne ne connaît l'impact des champs électro-magnétiques auxquels nous serions exposés. Nous ne souhaitons pas non plus voir la destruction de nos plages, de nos forêts. Nous refusons aussi de subir les conséquences de travaux pharaoniques, et la dévalorisation de notre patrimoine immobilier. Tout cela pour un projet dont peu comprennent l'utilité ...	Dont acte.
RN	@0049_2905	JANNEL Raymond	ANG	L'augmentation importante des coûts de réalisation de ce projet, remet en cause la rentabilité économique, condition sine qua non de ce projet, telle que définie dans les directives européennes. Ce point primordial justifie à lui seul l'abandon de ce projet de facto.	Dont acte
RN	@0050_2905	GELIBERT Léopoldine	CAP	Je m'oppose catégoriquement au projet d'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne. C'est une aberration économique, si bien que le budget actuel dépasse de 80% le budget initialement prévu! Arrêtons cette course insensée à la consommation, cette démarche inutile pour la population et délétère pour notre si bel environnement.	Dont acte

RN	@0051_2905	MOULIN Cécile	St Etienne d'Orx	Je m'oppose au projet d'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne car le budget actuel dépasse de 80% le budget initialement prévu. Ce qui présage une augmentation des coûts pour les utilisateurs et le contribuable. Dans une logique financière, il faut de toute urgence envisager une baisse des consommations, ce que les personnes sont en mesure de faire. Alors que les travaux trop coûteux non enferment dans un système économique trop incertain. Le coût sur l'environnement n'a pas de prix. Quand il faudra payer la note de la destruction de notre planète, nous serons surendetter et il sera trop tard pour faire quoi que ce soit !	Dont acte
RN	@0052_2905	DENTURCK Mélody	CAP	Habitante du quartier Bouhèbe à Capbreton. Je m'oppose à ce projet de ligne à haute tension. Les coûts de réalisation ayant été augmentés de 80%, il me semble, au vu de la conjoncture actuelle, incohérent de poursuivre le projet. Demander aux contribuables de réduire, baisser leur consommation électrique mais en parallèle développer des projets de liaison à coûts astronomiques ? Sans véritable garantie d'utilité. Je doute de la cohérence/nécessité de la démarche	Dont acte
RN	@0053_2905	CAPDEVILLE Jean	CAP	Suite à l'augmentation considérable du coût du projet RTE, je m'oppose à la réalisation de ce projet. Qui va payer ce surcoût ? Ce projet est-il toujours rentable ? Non merci.	Dont acte
RN	@0054_2905	CAPDEVILLE Janine	CAP	Je m'oppose avec la plus grande vigueur à la réalisation du projet RTE étant donné l'explosion de son coût par rapport au coût initialement prévu. Quelles en sont les réelles et précises justifications ? Les crises du COVID et de l'Ukraine ne peuvent pas tout expliquer. Le projet initial a été insuffisamment préparé semble-t-il et les justifications actuelles de RTE sont tout aussi insuffisantes et engendrent bien des questions. Par exemple : -quelles sont les bases précises de l'analyse que propose actuellement RTE ? L'analyse est-elle basée sur le marché européen actuel ou prend-elle en compte la réforme envisagée pour l'avenir ? -qui va payer cette énorme augmentation ? -quelles preuves imparables peut donner RTE que cela épargnera les contribuables ? -etc. Trop d'incertitudes, trop de flou. On attend plus de rigueur et d'honnêteté.	Dont acte voir réponses RTE au PV synthèse commission d'enquête initiale (annexe 4 rapport initial)

RN	@0055_2905	DURANTON Guillaume	CAP	Coût faramineux. Il y avait eu des subventions pour franchir le gouf, pas pour traverser des villes magnifiques qui vont perdre en valeur pecuniere du fait de cette mauvaise publicité. Bref ça coûte un fric fou, alors que ce n est pas le moment de vendre de l électricité à l Espagne. Et d un autre côté ça devalu les communes. Zéro pointé copie à revoir merci	Dont acte
RN	@0056_2905	LEFEUVRE Nello	SOU	Ce projet a vu son financement exploser. Pourquoi ? À quelle hauteur ce projet serra-il financé par nos impôts ?	Dont acte
RN	@0057_2905	HADAM Patricia	Saubion	Je m oppose au surcoût du projet Rte. Le budget avancé est imprécis et surdimensionné ! NON à RTE !	Dont acte
RN	@0058_2905	TILDA Vvs	SHO	Notre territoire n'est pas votre salle de jeux. Stop RTE.	Dont acte
RN	@0059_2905	LOU Pascalou	CAP	Face à un fiasco financier annoncé (je ne parle pas ici de la destruction écologique) je me positionne contre ce projet.	Dont acte
RN	@0060_2905	LOPEZ Virginie	CAP	Je ne souhaite pas voir ce projet et soutiendrait les personnes qui s'oppose à ce projet qui a part détruire la forêt amène des mois de travaux et les nuisances pour le corps.. non non non non	Dont acte
RN	@0061_2905	CARRERE Anne	CAP	AVIS DÉFAVORABLE	Dont acte
RN	@0062_2905	marion	CAP	Avis défavorable car impossible d évaluer les coûts du projet	Dont acte
RN	@0063_2905	MAFTZ Remy	CAP	L'époque n'est plus aux grands transports d'énergie... Avis defavorable	Dont acte
RN	@0064_2905	RESSICAUD Catherine	SEI	Avis defavorable Impossible d'évaluer le financement de ce projet	Dont acte
RN	@0065_2905	Franz	CAP	Refus projet THT L'augmentation du coût (presque doublé) rend le projet encore moins viable, côté Espagne le projet étant réellement remis en cause par son budget insensé, quel intérêt pour Rte d'investir , à une époque où le peuple doit se restreindre par risque de coupure .	Dont acte
RN	@0066_2905	GRANDY Bastien	CAP	L'augmentation du coût (presque doublé) rend le projet encore moins viable, côté Espagne le projet étant réellement remis en cause par son budget insensé, quel intérêt pour Rte d'investir , à une époque où le peuple doit se restreindre par risque de coupure .	Dont acte

RN	@0067_2905	SORRENTINO Thomas	CAP	Bonjour. Je pense que les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont insuffisantes et qu'il est impossible de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts. En conséquence j'ai un avis défavorable sur ce projet	Dont acte
RN	@0068_2905	MOUSSET Claire	SORE	Bonjour, Et si l'on dépensait le même montant pour financer des solutions de proximité (panneaux solaires chez les particuliers, ferme solaire sur les communes) moins envahissants, d'ailleurs...?	Proposition intéressante sans rapport direct avec le projet
RN	@0069_2905	CLAUDE Claude	Pointe Noire (Congo)	Hé, Ho, RTE réveillez vous.. Le m3 du gaz est passé de 339€ /MWh à 25€/MWh ce jour, sur le Dutch TTF qui sert de référence aux transactions sur le gaz. Le KWh de ma facture d'électricité n'a pas bougé (toujours le coup des stocks achetés au prix le plus fort, comme pour la station essence), chez qui va cette manne ? Votre rentabilité est caduque à court terme, moyen terme, long terme. La pièce 31 ne sert qu'à vouloir nous faire pleurer sur la modification de la répartition des dépenses entre les 2 opérateurs RTE et RE. Alors vous voulez quoi ? Qu'on se cotise ? Les pauvres actionnaires n'auront pas tous les dividendes attendus ? Ou bien c'est votre préfet qui prépare une saucissonnade, comme pour la LGV (anti écologique, dispendieux, non rentable) qu'il a fait passer en force et fait financer par ceux qui habitent à moins d'une heure de cette ineptie. Il va nous refaire le coup ? Vu le résultat de la première concertation, celle-ci est encore une foutaise inutile au service du déni de démocratie. Cessez de gaspiller les deniers du petit peuple qui n'en peut plus de cette gabegie. Une entreprise responsable, met toujours un projet en veilleuse, quand les budgets prévisionnels explosent, et que la rentabilité n'est pas là et que les travaux n'ont pas encore commencé. Je ne citerai pas Audiard, mais la formule de ceux qui osent tout s'applique très bien ici. Je ne vous salue pas.	Remarques qui n'engagent que son auteur Le projet participe à l'intérêt communautaire d'approvisionnement en électricité.
RN	@0070_2905	HASLIN Etienne	CAP	Bonjour Je pense que les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont très insuffisantes et qu'il est impossible de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts. En conséquence j'ai un avis défavorable sur ce projet	Dont acte

RN	@0071_2905	OLASO Frederic	LAB	Étant donné l'incapacité du porteur de projet de pouvoir nous donner le coût réel du projet, celui ci doit être abandonné sur le champ. On ne se lance pas à l'aveugle dans un projet d'une telle envergure pour annoncer la note le projet fini.	Dont acte
CRL	CRL0007_2905	CHAMPEAU Audrey	ND	Bonjour,Ce projet a été voté en 2002, et ne tient pas compte de la dégradation de la faune et de la flore depuis plus 20 ans! Ce projet va engendrer la destruction de forêt et créer un déséquilibre de vie sous marine sans parler des conséquences sur la santé des co-citoyens. Le réseau EDF local est suffisamment performant, depuis 20 ans nous n'avons pas souffert d insuffisance d'énergie!Contre ce projet 😞	La décision de l'UE pour la subvention date du 9 février 2018
RN	@0072_2905	PAGLIONO Aurélie	St André de Seignanx	Revoir le trace et le budget du projet RTE golf de Gascogne. Au vu des impacts plus que négatifs sur l'environnement naturel et sur l'humain, ainsi que le budget phénoménal et inquiétant sur le projet RTE du Golf de Gascogne, je vote en tant que citoyenne contre celui et demande à ce qu'il soit revu publiquement	Dont acte
RN	@0073_2905	PECQUEUX Jérôme	CAP	Je pense que les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont insuffisantes et qu'il est impossible pour le public de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts. C'est pourquoi je participe à l'enquête publique en ligne pour donner un AVIS DÉFAVORABLE puisqu'il est impossible d'évaluer le financement de ce projet	Dont acte Il faut lire les réponses de RTE à la commission d'enquête initiale (Annexe 4 – questions 46 à 57)
RN	@0074_2905	LOMPRE Armand	SEI	Compte tenu de la substantielle augmentation du coût de ce projet (prévisions) il m'est impossible de trouver un quelconque intérêt à ce projet.	Dont acte
RN	@0075_2905	PHILIPPON Michel	CAP	Je souhaite que ce projet soit abandonné pour raisons écologiques et financières. C'est un gouffre qui n'amèneras a rien	Dont acte
RN	@0076_2905	ENSINGER Antje	CAP	Les coûts de réalisation de ce projet ont beaucoup trop augmenté par rapport au coût initialement prévu. Ce qui remet réellement en cause sa rentabilité. Je donne donc un AVIS DEFAVORABLE concernant ce projet.	Dont acte
RN	@0077_2905	Ive	TAR	Rte doit preciser lecout du projet. rte savait depuis le debut du projet limpossibilite de traverser le gouf. Rte a dela realise une ligne sue baixas et connait les problemes lies aux travaux.Ces contraintes pour la population ne sont pas prisé en comptes	Dont acte

RN	@0078_2905	LAPEBIE Frédéric	SHO	Augmentation d'au moins 80 % du coût, Comment peut-on cautionner un tel projet dévastateur écologiquement, financièrement et en terme de santé pour les habitations très proche	Dont acte
RN	@0079_2905	ROUSSEAU Aurélia	CAP	Comme il est impossible d'évaluer le financement avec les éléments transmis par RTE, je donne un avis défavorable à ce projet!	Dont acte
RN	@0080_2905	MELOT Laura	CAP	Bonjour, Au vue de l'augmentation du coût du projet, il est nécessaire je pense de le repenser afin de faire profiter tous et non de faire payer le contribuable et le client en électricité. Je ne comprends pas que a l'heure actuelle, il est nécessaire de se tourner vers des énergies plus vertes et moins gourmande financièrement	Dont acte
RN	@0081_2905	SANTOS Manuel	SEI	Je suis contre ce projet car le coût est trop important	Dont acte
RN	@0082_2905	PIGEOT Leslie	BEM	Je ne suis pas pour la création de cette ligne haute tension, en plus d'être cher, ce n'est pas ecole et on a pas de retour pour la santé.	Dont acte
RN	@0083_2905	caroline	SEI	Bonjour, Je ne comprends pas d'où sort ce budget pharaonique pour ce projet de ligne à haute tension largement contesté par la population locale dont je fais partie . Comment expliquer cette somme et ou la trouver vous sans ponctionner le contribuable ? Merci de donner vos explications le plus clairement et simplement possible . Merci	Dont acte C'est la TURPE qui financera les travaux
RN	@0084_2905	SALERNO Christine	CAP	Comment le coût financier a t il pu être autant sous évalué et comment, du coup, pourrait on avoir confiance dans le projet lui-même avec une telle erreur d'appréciation des coûts? Je suis d'autant plus contre l'aboutissement de ce projet.	Dont acte
RN	@0085_2905	BORDAS Adeline	BEM	Les informations fournies sont insuffisantes et le coût sera exorbitant face aux hausses des prix.	Dont acte
RN	@0086_2905	CLAIRTAN Garance	SOH	Bonjour, A la lecture du volet financier de ce projet, je m'inquiète du manque d'éléments qui permettraient de prendre une décision éclairée. Ce que l'on peut voir déjà quant aux éléments communiqués c'est que le budget initial a littéralement explosé. Par ailleurs, aucun calcul n'est fait sur la dette environnementale	Dont acte voir Code de expropriation et de l'énergie

				que crée ce projet. Pourtant première question de ma fille de 8 ans horrifiée « les travaux vont détruire la nature ? On ne peut pas se le permettre ! ». Il faut se rendre à l'évidence et retrouver un peu de bon sens, le budget d'interconnexion électrique est hors de contrôle et va continuer à exploser inexorablement, ce qui remet en cause son « utilité publique ». Sachez raison garder s'il vous plait, c'est trop grave, c'est trop d'argent.	
RN	@0087_2905	ETCHEVERRY Michel	CAP	Les informations fournies par RTE concernant le budget prévisionnel de cette réalisation n'est pas aboutie. Actuellement on nous annonce une augmentation de 80% de ce projet dont on ne connaît pas le mode de financement. De plus quel sera la rentabilité d'un tel projet à court ou long terme ? Aucune entreprise privée ne pourrait porter un tel projet avec autant d'incertitudes en matière financière, pourquoi RTE le fait elle ? En plus du coût financier, je me pose aussi la question en terme de désastre écologique qui elle malheureusement ne peut se chiffrer. Par conséquent je me positionne contre ce projet.	Dont acte voir décision de la CRE
RN	@0088_2905	BAYONNE Sandrine	CAP	Je donne un avis défavorable à ce projet qui n'a pas lieu d'exister.	Dont acte
RNN	@0089_2905	SANNAJUST Romain	CAP	merci de respecter la population local et ainsi etudier un tracé alternatif moins proche des habitations. merci également d etudier un tracé alternatif moins impactant pour la biodiversité de notre littoral!!!! personne ne veux de ce projet mais nous sommes impuissants face à de tel lobbies.	STOP THT 40 a proposé des tracés alternatifs qui ont été soumis à RTE
RN	@0090_2905	Loup	SHO	En "s'auto soumettant" à cette enquête publique supplémentaire, RTE affirme vouloir informer le public sur l'évolution du coût du projet d'interconnexion "Golfe de Gascogne". Si l'on considère que le rôle d'une enquête publique consiste uniquement à asséner aux citoyens un état de fait (Le passage d'un coût de 1,7 milliards à 3,1 milliards - Excusez du peu), sans aucune justification ou élément d'explication, c'est alors un franc succès. En revanche, si l'on estime que les enquêtes publiques ont pour but d'informer, avec des éléments précis et étayés les citoyens sur un projet et son évolution pour qu'ils puissent appréhender les enjeux entourant le projet et se faire un avis éclairé dessus, alors nous ne pouvons que considérer cette enquête complémentaire comme une mascarade ! Comment peut on	L'enquête publique complémentaire a pour but d'informer le public sur l'évolution à la hausse du coût du projet et sécuriser ainsi les DUP. Ce type de remarques a été pris en compte par les commissions d'enquête initiale et complémentaire et qui ont interrogé RTE, qui y a répondu dans l'annexe 4 du rapport initial questions 46 à 57.

				<p>demander à une commission d'enquête indépendante de rendre un avis sur le quasi doublement du coût initial d'un projet, lorsque le dossier d'enquête comporte en tout et pour tout une note de 11 pages (dont 6 de délibérations de la CRE) qui n'apporte aucun élément de nature à démontrer que ce projet serait encore viable financièrement. Si l'on se fie à ce qu'affirmait RTE il y a quelques mois, la rentabilité du projet est assurée en raison d'une hausse des bénéfices escomptés supérieure à la hausse du coût du projet. Pourtant RTE n'apporte aucune justification quant à cette supposée hausse des bénéfices attendus. A quoi ces supposés gain seront dûs ? Une augmentation du volume d'énergie transitée et donc vendu ? Une hausse du prix du Kilowattheure vendu ? Nous n'en savons rien, car RTE ne dit rien à ce sujet. Le savent-ils seulement où n'est ce qu'une manière de noyer le poisson avant de mettre les pouvoirs publics devant le fait accompli, d'un projet au coût exorbitant et non rentable, une fois celui-ci réalisé ? Il n'est pas acceptable, lorsque l'on sait que ce sont les citoyens qui paieront ces dépassements de coût sur leur facture d'électricité, qu'aucun élément de justification quant aux prétendues bénéfices escomptés ne soient fournis. Par ailleurs, est on sûr que le montant de l'aide européenne apportée à ce projet sera identique à ce qui était prévu alors que la contrainte technique du Gouf de Capbreton (qui avait justifié le montant d'aide exceptionnel) a disparu. Qu'advient-il si le montant de cette aide était revu à la baisse ? La facture des citoyens européens seraient-elles encore alourdies afin de palier l'entêtement de RTE ? En l'absence d'éléments de preuve démontrant la viabilité financière de cette interconnexion, en dépit de l'explosion de son coût de revient je ne peux que réaffirmer mon opposition à ce projet où l'opacité est maître depuis le début. J'espère que la commission d'enquête tirera également les conséquences de cette absence de démonstration de la viabilité du projet dans le dossier transmis par RTE.</p> <p>le dossier d'enquête publique ne contient pas un document</p>	
RN	@0091_2905	Nathalie	ANG	<p>Les coûts du budget ont beaucoup trop augmenté par rapport aux coûts initiaux. La rentabilité est clairement remise en cause. Mon avis est AVIS DEFAVORABLE concernant ce projet.</p>	Dont acte
RN	@0092_2905	GERARD Carine	CAP	<p>L'augmentation importante des coûts de réalisation de ce projet, remet en cause sa rentabilité économique et donc sa pertinence. Ce projet doit être abandonné pour ces raisons.</p>	Dont acte

RN	@0093_2905	Stéphane	SEI	Je renouvelle mon opposition à l'implantation de cette ligne. Il est impossible de connaître me réel coût financier compte tenu des éléments fournis actuellement. Cordialement	Dont acte
RN	@0094_2905	DEMANGE Clément	BEM	Quel est l'utilité d'un tel projet face à la catastrophe écologique et économique à venir ?! La France n'a même pas une politique électrique cohérente et sur le long terme ...En quoi cette connexion serait elle pertinente ?	Dont acte
RNN	@0095_2905	Simon	CAP	Madame, Monsieur, Dans un contexte environnemental particulier, ce projet va entraîner une dégradation majeure de l'environnement Local: forêt, plage vont être particulièrement impactés. Le principe de précaution sur la nocivité sur l'Homme n'est pas pris en compte. Le contournement du gouf par l'ouest avait été jugé non envisageable en raison d'un coût trop élevé (avait il vraiment été calculé). Le coût du projet a littéralement explosé. Si nous suivons cette même logique, ce projet devrait désormais être non envisageable lui également. De plus, l'hiver passé à montré que la société pouvait s'adapter aux enjeux climatiques et réduire sa consommation électrique. Les éventuels bénéfices de ce projet sur la consommation sont caduques. Pour toutes ces raisons, ce projet apparaît inadaptés à l'environnement local, aux enjeux économiques et environnementaux. Cordialement	Dont acte
RN	@0096_2905	BADER Alexandre	CAP	Bonjour, Les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont insuffisantes et qu'il est impossible pour le public de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts. C'est pourquoi je donne mon AVIS DÉFAVORABLE puisqu'il est impossible d'évaluer le financement de ce projet.	Dont acte
RN	@0097_2905	PUJOL-D0REY Maud	Bordeaux	Bonjour, Les informations transmises sont extrêmement inquiétantes : il est INCONCEVABLE d'accepter le projet en l'état avec le passage en souterrain entre SEIGNOSSE et LABENNE dans l'espace public, sous les pistes cyclables et les plages!!! Il faut absolument revoir le projet qui est dangereux pour la population.	Dont acte

RN	@0098_2905	GARRET Julien	CAP	Une aberration. Humainement & écologiquement. Comment être en accords avec ce projet? Impossible. Pour nos génération future ce projet ne dois jamais aboutir.	Dont acte
RN	@0099_2905	Jean	SEI	Je donne un AVIS DÉFAVORABLE puisqu'il est impossible d'évaluer le financement de ce projet.	Dont acte
RN	@0100_2905	LANGLOIS Virginie	CAP	Je souhaite donner un avis défavorable à ce projet que ce soit sur le plan financier (avec une augmentation du coût initial de 80% et projet qui reste aux vues des données difficilement chiffrable) que sur le plan écologique.	Dont acte
RN	@0101_2905	PAULE Annie	Paris	Je suis contre ce projet au vu des éléments rapportés.	Dont acte
RN	@0102_2905	SOITEUR Yohann	SEI	Comment peut on continuer ce projet alors que les populations sont contre et les avis des professionnels sont très mitigé. Honte à vous.	Dont acte
RN	@0103_2905	BRETHES Julien	SEI	Au regard du niveau d'information donné par RTE est insuffisant (piece31 note relative à l'évolution du coût du projet). En effet il est impossible pour le public et les citoyens concernés de prendre une décision éclairée sur le coût de financement du projet Golfe de Gascogne de RTE et l'augmentation récente des coûts. Avis défavorable (Suivez les ces avis, pour une fois Monsieur le Président. Chiche ?)	Dont acte
RN	@0104_2905	MAYLIE Bernadette	SEI	Je soussignée Bernadette MAYLIE certifie et atteste en tant qu'habitant et conseillère municipale de la commune de Seignosse être contre le projet d'interconnexion électrique. Projet coûteux dangereux pour l'environnement et inutile.	Dont acte
RN	@0105_3005	PETTES Brigitte	CAP	Suite à l'augmentation considérable du coût du projet RTE, je m'oppose à la réalisation de ce projet. Qui va payer ce surcoût ? Ce projet est-il toujours rentable ? Non merci.	Dont acte
RN	@0106_3005 Doublon avec @0108_3005	BERENGUER Stephane	SEI	La commission d'enquête a rendu un avis favorable, assorti d'une pauvre réserve, sur l'enquête publique fin 2022, ce qui correspond à 1% des avis (en arrondissant à l'entier supérieur) ressortant des 1973 contributions déposées par le public comme l'indique son rapport. Toujours pas la moindre étude de gain concret espéré pour les populations (en approvisionnement ou	Dont acte

				<p>tarification), ce rapport nous apportait quand même 2 nouveaux éléments : - un impact sur la santé en phase travaux comme en phase d'exploitation jugé "faible" dans le rapport de la commission d'enquête : la population devra s'en contenter, sa santé ne sera que faiblement impactée ! - le coût pourrait passer de 1,95 milliards d'euros (RTE annonçait 1,75 dans ses documents) à 2,7 milliards. Sur ce deuxième point, moins de 3 mois après ce rapport de la commission d'enquête les 2,7 milliards sont déjà passés à 3,1 milliards d'euros, ce qui est donc l'objet d'une nouvelle enquête publique. L'évidence est que le porteur du projet est incapable d'évaluer et de maîtriser les coûts, annoncés successivement à 1,75 puis 1,95 puis 2,7 puis 3,1 milliards d'euros, alors que les 4 ans de chantiers n'ont pas encore commencé. Ca n'inquiète visiblement pas beaucoup le porteur du projet, c'est l'argent du contribuable, pris sur ses impôts voire aussi ses factures d'électricité. Au rythme où vont les augmentations, nul doute que d'autres hausses des coûts substantielles arriveraient d'ici la mise en service prévue en 2028 si ce projet devait se poursuivre, et il faut mettre en face de ce budget incontrôlé la durée de vie de l'ouvrage de seulement 40 ans, et toujours l'absence de projet et de budget de recyclage ou démantèlement en fin de vie. Ne pas oublier l'avis défavorable du CNPN. Il est grand temps d'arrêter les frais et d'abandonner ce projet avant un fiasco financier. J'espère que cette fois l'avis de la nouvelle commission d'enquête sera en phase avec les contributions du public, et que cet avis évitera de dilapider l'argent public avec ce projet.</p>	<p>La CRE a pris une délibération pour limiter le coût du projet (annexe 3 du présent rapport)</p>
RN	@0107_3005	WILBERT Carole	ST Vincent de Tyrosse	Je donne un avis défavorable à ce projet en raison de l'impact sur les animaux et la santé dans le long terme. Aucune étude ne peut attester la non dangerosité dans un avenir proche.	Dont acte
RN	@0108_3005	BERENGUER Stephane	SEI	Même contenu que @0108_3005 par même personne	DOUBLON
RN	@0109_3005	MASSON Laurent	CAP	Contre l'installation de la ligne électrique. Changer le tracé plus loin dans les terres pour éviter toutes nuisances	Dont acte
RN	@0110_3005	NEWTON Benjamin	CAP	Je m'oppose au passage de la ligne haute tension à capbreton et toutes communes de La région.	Dont acte
RN	@0111_3005	ZAZOYA Anthony	Tosse	Bonjour, je suis inquiet par le passage de cette ligne. Nous n'avons pas de recul sur la santé humaine. J'ai également l'habitude de me promener dans le secteur de Seignosse plage	Dont acte

				au niveau des casernes. Je trouve incroyable de réaliser des travaux de cette ampleur dans un paysage naturel et réglementé par une loi littoral. Enfin, on vient juste de terminer l'a63 à 3 voies. N'aurait il pas été plus judicieux de ce servir de ce tracé qui va directement en Espagne.	C'est ce que propose dans son avis la CNPN
RN	@0112_3005	LEGROS Sabrina	LAB	J émet un avis défavorable sur ce projet, tant sur les risques de nuisances au niveau marin qu au coût financier de ce projet qui n a aucun intérêt significatif. Arrêtons de détruire notre nature.	Dont acte
RN	@113_3005	BOISSON Pierre	CAP	les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont insuffisantes et ill est impossible pour le public de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts. AVIS DÉFAVORABLE	Dont acte
RN	@0114_3005	DARCOURT Magali	ANG	Le coût du projet est disproportionné en comparaison à son impact local. Le passage terrien est un projet aberrant qui condamnera les terres sur lesquels il passera, sans parler des nuisances que cela engendrera. On ne peut pas dépenser autant d'argent public dans un projet aussi peu réaliste. Il faut revoir ce projet entièrement et trouver des solutions à l'échelle locale. On ne peut pas condamner une partie des Landes pour un projet donc le bénéfice n'est pas prouvé.	Dont acte
RN	@0115_3005	CHERET Sabrina	SEI	Je suis contre ce projet, car il s'agit d'un risque pour la forêt, la dune, les animaux et les humains. Aucune étude ne démontre que c'est sans danger et nous ne connaissons pas les effets à longs terme.	Dont acte
RN	@0116_3005	DUBERTRAND Kévin	CAP	Habitant à Capbreton et proche du camping de la civelle. Il est intolérable qu on pense à nous mettre sous les pieds une ligne aussi haute tension, c'est ce que nous voulons pour les générations de demain ?? Leurs laisser la terre de nos ancêtre pollué par les conneries des grands groupes au maxi profit. Je dis stop ! Changez moi ce tracer et faute le passer sous l'autoroute au lieu de la faire passer par les forêts, les campings, les pistes cyclables.... Un peu de bon sens. Petite question au tête pensante du groupe RTE ou autre, tu laisserais passer la ligne tht 40 000 volts dans ton jardin ? non je ne pense pas alors ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l on te fasse.	Dont acte

RN	@0117_3005	CHERET Clément	SEI	Le cout financier, le manque de visibilité à long terme quant aux risques sur la santé, l'impact sur l'environnement....Rien dans ce projet n'est viable.Je suis à 100 % contre.	Dont acte
RN	@0118_3005	Anthony	CAP	Je trouve insuffisant l'étude sur les effets du tracé sur la faune la flore et les populations. De plus un tracé alternatif existe qui évite école et lieux sensible mais celui ci n'est pas étudié où il n'existe pas assez d'informations sur celui ci au niveau? Je m'oppose donc a ce projet par manque d'étude et de cohérence.	Dont acte Le projet de tracé à ce jour a été revu et évite l'école.
RN	@0119_3005	CARBONELLE Michel	CAP	Je suis contre ce projet qui ne donne aucune garantie scientifique sur ses conséquences sur les populations concernées	Dont acte
RN	@0120_3005	DAUBY Maxime	SOH	Il s'agit d'un projet dont l'utilité globale est discutable. Il s'agit d'un projet nocif pour l'environnement et la population locale. Il s'agit d'un projet couteux pour la société dans son ensemble. C'est un projet qui ne prévoyait pas de tronçon à terre entre Seignosse-Hossegor-Capbreton. Il faut savoir renoncer aux fausses bonnes idées. Soyez courageux arrêtez cette catastrophe, économique, écologique et sanitaire	Dont acte
RN	@0121_3005 Doublon avec @0124_3005	LANGLOIS Virginie	CAP	J'émet un avis défavorable à ce projet compte tenu de son impact sur l'environnement et son impact financier (budget réévalué à la hausse de 80 % / qui va payer ??) Citoyenne en colère	Dont acte
RN	@0122_3005	GRENIER Joachim	SEI	Je suis contre ce projet et son financement. En effet, son coût n'est pas maîtrisé et l'augmentation récente du budget qui doit être in fine financée par les contribuables ne se traduit pas par un avantage significatif pour la population. Ceci est à l'image des dépenses réalisées pour envoyer une énorme plateforme aux abords du gouf de Capbreton pour se rendre compte que finalement le câble ne pouvait pas passer, alors que les cartes marines et les analyses antérieures du gouf montraient l'instabilité des pentes de ce canyon sous-marin.	Dont acte
RN	@0123_3005	DAUBY Maxime	SOH	Ce projet n'a pas de justification technique et comporte de trop nombreux risques financiers, sanitaires et ecologiques. Pour la population locale et au delà il faut y renoncer.	Dont acte
RN	@0124_3005	LANGLOIS Virginie	CAP	Même contenu que @0121_3005, par même personne	DOUBLON
RN	@0125_3005	GIL Cécilia	SOH	Le coût du projet ne cesse d'augmenter, de 1,75 à 3 milliards. La RTE ne maîtrise pas son projet, alors que celui-ci n'a même pas	Dont acte

				encore commencé. Depuis le début ils ne maîtrisent rien, après avoir envisagé détruire le Gouf ils tentent un passage terrestre. Les coûts augmentent, mais rien de grave, c'est l'argent du contribuable. Il faut arrêter et abandonner ce projet ridicule au coût beaucoup trop élevé.	
RN	@0126_3005	LECUYER Nathalie	CAP	Pas de précisions suffisantes pour le budget financier de l'opération. Je refuse donc le projet RTE.	Dont acte
RN	@0127_3005	DUPOIZAT Charles	SOH	Bonjour. Comme Sainte Soline, l'heure n'est plus aux méga projets aux budgets délirants. Ce projet de liaison n'a plus de sens. Aujourd'hui, il faut développer les énergies de proximité et les smartgrids. Arrêtons avec ces projets d'un autre temps qui sont sortis de la tête de personnes il y a 15 ans. Merci de prendre cela en considération	Dont acte
RN	@0128_3005	Camille	CAP	DEFAVORABLE !! NON NON et NON ! Trop d'enjeux néfastes sur la biodiversité, faune et flore locales, et installations existantes.	Dont acte
RN	@0129_3005	Fany	CAP	Le projet semble d'une utilité publique Aussi je dis OUI	Dont acte
RN	@0130_3005	Justine	St Vincent de Tyr.	Il est simplement impossible d'évaluer le financement du projet.	Dont acte
RN	@0131_3005	Elisa	Saubrigues	Les informations fournies par RTE sont insuffisantes et il est donc impossible de prendre une décision éclairée sur le financement du projet, notamment suite à l'augmentation récente des coûts. Ce projet n'est pas raisonnable : l'homme doit arrêter de détruire toujours plus la nature ... Et au delà de cela les coûts ne sont absolument pas maîtrisés ! Arrêtons le projet avant que ce soit un carnage.	Dont acte
RN	@0132_3005	SALMON Jessica	CAP	Ce projet n'est pas justifié et encore moins légitime au regard de l'augmentation considérable de ses coûts : au moins 80% d'augmentation pour un coût d'un montant total de 1.161.25 M euros, cette hausse excessive devra bien évidemment être assumée par le contribuable, lequel est, depuis le début, fermement opposé à ce projet. Aucune étude suffisante ne permet de démontrer l'absence de risques d'un projet qui est complètement rejeté par la population locale. Un manque d'analyse, d'étude d'impact, une charge financière, environnementale et de santé publique. Un projet non rentable qui ne devra jamais voir le jour.	Dont acte

RN	@0133_3005	Alexandre	BEM	Les arguments sécuritaires et financiers pour la réalisation de ce projet sont incomplets et trop peu fondés.	Dont acte
RN	@0134_3005	MARTIN Emmanuelle	SEI	Au delà de l'aberration de la réalisation d'un tel projet d'un point de vue écologique, il appert que c'est également une aberration d'un point de vue financier. Le dépassement de 80% du budget est inacceptable quand on sait qu'il s'agit d'argent public, d'autant plus quand le public est à 94% contre ce projet. Je m'oppose à la réalisation d'un tel projet.	Dont acte les 94 % sont à relativiser et ne concernent majoritairement que le tracé terrestre landais
RN	@0135_3005	NOLLET Amélie	SEI	Il est impensable sous couvert d'écologie de détruire des écosystèmes fragiles.... C'était à la limite du raisonnable, au démarrage mais il est clair que l'on se dirige vers une nième opération ou scandale écologique et d'un gaspillage flagrant de nos impôts. Non Non Non à ce projet pharaonique qui n'est absolument pas accepté par les citoyens impactés Protégeons notre territoire landais...	Dont acte
RN	@0136_3005	TOULOUSE Stéphanie	CAP	Svp stoppez ce projet néfaste pour les habitants, les enfants, les vacanciers. Vous allez anéantir le secteur touristique. Merci de nous lire et prendre en compte nos demandes.	Dont acte
RN	@0137_3005	PARIS Thomas	SEI	Je propose que le tracé ne passe que sous les domiciles de nos chères élus et des chargés d'enquêtes on verra bien s'ils sont toujours favorables à ce projet ridicule porté par d'avidés monstres incapables de voir autre chose que leur enrichissement personnel. Les tueurs d'enfants et de démocratie soutenant un tel projet sont dénués de toute humanité et ne méritent qu'une chose c'est de crever dans le micro-ondes qu'ils tentent de nous faire docilement accepté à grand coup de faux arguments. Mais vous imaginez bien que dans le régime politique de traitres à la patrie et d'immondes vendeurs qui est le notre la vie d'enfants ne compte absolument pas. C'est ce que nous verrons.	Dont acte
RN	@0138_3005	PALLISSIER Elise	CAP	Comme 94% des citoyens.nnes consultés, je suis opposée au projet de la ligne THT. Biodiversité en péril : notamment à cause de la tranchée de 7m de large qui doit être creusée pour enterrer les câbles (et qui restera une zone sans végétation ou construction). Santé : nous n'avons aucune certification sur la non-dangerosité de cette ligne. Coût : une augmentation de 80% du coût du projet par rapport au coût initialement prévu. Nous demandons un ajustement du tracé !	Dont acte

RN	@0139_3005	Marie	SEI	J'habite à l'année à Seignosse. Le tracé passe chez moi et rien n'ai vraiment démontrer sur les effets sur notre santé proche ou long terme. Je suis donc évidemment contre ce projet qui a été plus que bâclé	Dont acte
RN	@0140_3005	COUDROY Jean francois	CAP	Avis défavorable, à cause du coût exorbitant et non maîtrisé de ce projet nocif pour l'environnement et d'informations insuffisantes .Quand allez-vous prendre en compte les avis majoritaires de la population locale presque unanimement opposée à ce projet ???	Dont acte
RN	@0141_3005	Juliette	SOH	Le prix des travaux pour ce projet a augmenté de plus de 80% par rapport au coût initialement prévu, Et plus de 94% des citoyens sont opposés à ce projet ! Entendez nous s'il vous plaît !	Dont acte
RN	@0142_3005	LARTIGUE Mathilde	BEM	qui financera l'augmentation du coût présenté par la RTE? les impôt locaux? les contribuables n'ont pas à financer un projet auxquels ils sont de surcroît farouchement opposés!!	La TURPE financera les travaux.
RN	@0143_PJ4_3005	DAUPHIN Julien	SEI	J'habite SEIGNOSSE et je suis totalement contre ce type de projet qui n'a d'ailleurs jamais été réalisé à aussi grande échelle. Il y a d'énormes risques sanitaires à faire passer une ligne à très haute tension proche des habitations et plus particulièrement dans un milieu humide tel que les barthes. Même L'OMS met en garde contre les champs magnétiques issus de ce type d'installation et présente les effets néfastes sur la santé à travers de nombreux compte rendu. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Champs_electromagnetiques_extremement_basse_frequence_DGS_2014.pdf Quand des problèmes sanitaires apparaîtront et que des enfants déclareront des cancers ou des malformations qui en sera le responsable ?	Dont acte. Le projet concerne des lignes en courant continu et non en courant alternatif.
RN	@0144_3005	LEDOUX Emilie	Albi	Les risques d'expositions à long terme peuvent provoquer des maladies chez l'humain, notamment les personnes fragiles. Aucune étude ne prouve que de forte expositions ne sont pas nuisibles. De plus de grande perturbations par les ondes viendrons perturber la vie sauvage et locale et ainsi déréglé tout l'eco système... STOP au projet	Dont acte Aucune étude . Absence de référence
RN	@0145_3005	JONES Ariel	SEI	We live in Seignosse and can confirm we oppose this project. There is insufficient information to assure inhabitants that it is safe. It is not financially viable either, which should be a number one concern. Stop this project today.	Le français est l'unique langue reconnue par la Constitution Française.

				Nous pensons que les informations fournies par RTE (Note d'information relative à l'évolution du coût du projet - pièce n° 31) sont insuffisantes et qu'il est impossible pour le public de prendre une décision éclairée sur le financement du projet "Golfe de Gascogne" de RTE et l'augmentation récente des coûts.	Dont acte
RN	@0146_3005	Caroline	Saubion	Nous sommes une famille de 4 nous vivons sur Saubion limite Angresse et nous sommes totalement contre ce projet ! Pas assez de recul sur les risques encourus par les riverains et budget excessif ! NON	Dont acte
RN	@0147_3005	LOUILLAT Jean-Pierre	CAP	Ce projet n'est aucunement justifié et encore moins légitime au regard de l'augmentation considérable de ses coûts : environ 80% d'augmentation par rapport au coût initial annoncé lors de la première enquête publique. Cette hausse excessive et non expliquée devra bien évidemment être assumée par quelqu'un ! Aucun doute, ce sont bien les contribuables qui, même fermement opposés à ce projet, devront payer. De plus, ni étude suffisante, ni explications ne permettent de démontrer l'absence de risques de ce projet qui est très majoritairement rejeté par la population locale. Ce manque d'analyse objective de la part de RTE, d'étude d'impact tant financier, environnemental et de santé publique doit conduire à l'abandon pur et simple de ce projet qui je le rappelle sera obligatoirement non rentable	Dont acte
RN	@0148_3005	Solange	CAP	Avis défavorable. Ce projet est une aberration !	Dont acte
RN	@0149_3005	PERIS Abraham	CAP	Projet avec des coûts trop importants et ce n'est que le prévisionnel. Les budget nécessaire sera encore plus élevé comme il est habituel dans ce type des projets. De plus, les populations locales ne tirent aucun profit et ne font que subir les conséquences de ce projet pharaonique : désagréments pendant les travaux et les opérations d'entretien d'après, possibles effets dangereux sur la santé, impact sur les plages de Seignosse et Capbreton, impact sur la valeur foncière des sites aux alentours du câble.	Dont acte
RN	@0150_3005	Agathe	BEM	Nous apprenons que le projet de RTE a augmenté de 80 % du coût initial ! Comment a t'il été calculé ? Sur quelle étude et quelle base ? Ce projet est t'il toujours aussi rentable et justifié qu'ils l'ont prévu à l'origine avec cette hausse excessive et qui plus est avec la baisse de la consommation électrique entamée ? Qui va payer la hausse de ce projet pharaonique ? Les aides ont elles été réévaluées ? La facture du consommateur va t'elle	Dont acte

				être touchée par un projet destructeur pour l'environnement, inutile et déjà obsolète ?	
RN	@0151_3005	VANVEEN Ada	SEI	AVIS DÉFAVORABLE, il est impossible d'évaluer le financement de ce projet. Les recherches n'assurent aucunement la préservation de la faune, de la flore et du maintien de la qualité de vie des habitants	Dont acte
RN	@0152_3005	jb	BEM	Il est inconcevable que ce projet aille au bout... projet pharaonique au profit de qui? Projet qui soit-disant passant prend une petite augmentation de 80% (sans explications concrètes) Le monde est fou!!! Ou va t'on? Il n'y a soit-disant plus d'argent et notre planète souffre mais on continue comme si de rien n'y était Rien n'est clair dans ce projet, pour qui? Pourquoi? Combien? LA population est contre ce projet dévastateur, qui va dégrader notre planète et notre santé pour le profit ou l'ego de certains personnes. Arrêtons le massacre !!! Arrêtons les dépenses à tout va!!!	Dont acte
RN	@0153_3005	PASSICOS Nicolas	CAP	Le projet proposé vient d'être modifié mais ne concerne que les finances, je suis contre la réalisation de ce programme dont on ne sait pas à long terme avec l'érosion marine quelles seront les conséquences...	Dont acte
RN	@0154_3005	ROSSI Adélaïde	SHO	Je pense qu'il serait judicieux de faire des études sérieuses avant d'exposer la population et surtout nos enfants à l'équivalence de 10 centrales nucléaires. Vous dites que les personnes ayant un pacemaker vont supporter un risque, c'est donc bien que cela influe sur l'humain. Je vote non pour la santé de ceux qui vivent à l'année dans le secteur, non pour nos enfants qui vont rouler à vélo au-dessus de cette ligne via la piste cyclable, non pour nos aînés, non pour tout ces arbres coupés, non pour les futures nuisances sur les animaux... Non nous ne sommes pas des cobayes ! Faites-la passer loin de nos habitations ! Loin de nos enfants, loin des habitants. Je pense que vu le coût global et vu ce que cela va rapporter, vous pouvez dépenser un peu plus pour protéger les habitants de Seignosse, d'Hossegor et de Capbreton, ainsi que les communes avoisinantes dont les habitants sont régulièrement sur le tracé...	Dont acte
RN	@155_3005	CONSTANS Catherine	CAP	Je suis défavorable à ce projet de plus en plus incompréhensible et opaque, tant sur la partie desdits besoins en électricité que son financement. La France n'arrive pas depuis qq mois à produire	Dont acte

				pour ses propres besoins, Bilbao ne souhaite pas de centrales... Avec ses surcoûts, qu'elle est la rentabilité alors même que la France est importatrice d'électricité...Sincères salutations.	
RN	@0156_3105	GOISSEN Grégoire	SOH	Je suis complètement DEFAVORABLE a ce projet , qui tout simplement une aberration écologique (a l époque actuelle et tous les rapports scientifiques connus c est une honte) mais également une aberration totale sur le plan sanitaire et économique avec comme on le sait déjà une augmentation de 80 % du coût sur la base du projet ce qui fait que l augmentation réelle du coût a la fin sera encore plus importante comme tout le monde le sait .	Dont acte
RN	@0157_3105	Jo	SEI	Je suis complètement DEFAVORABLE a ce projet , qui tout simplement une aberration écologique (a l époque actuelle et tous les rapports scientifiques connus c est une honte) mais également une aberration totale sur le plan sanitaire et économique avec comme on le sait déjà une augmentation de 80 % du coût sur la base du projet	Dont acte
RN	@0158_3105	DELCLOY Florence	Saubion	Bonjour, Au vu de l'augmentation du budget RTE peut-il toujours justifié que ce projet soit rentable ? Aucun vrai document n'a été communiqué justifiant l'augmentation du budget par 3. Merci de prendre en compte nos questionnements.	Voir réponses aux questions 46 à 57 de la Commission d'enquête initiale annexe 4 du rapport initial
RN	@0159_3105	MASSIAS Sophie	CAP	Au vu du manque d'informations concernant le financement de ce projet, il ne doit pas être poursuivi !	Dont acte
RN	@0160_3105	VINCENT Etienne	CAP	Projet anti environnement, trop cher, très cher... Une histoire de gros sous où certains vont s'en mettre plein les poches....Depuis quand ne peut on pas passer par les fonds de mer ? Pourquoi ne tient on pas compte de l'avis négatif des riverains et des différentes associations et instances. Trop cher pour le 'service rendu'.NON NON NON	Dont acte
RN	@0161_3105	MOROUS Fabrice	SEI	Refus catégorique de l'implantation de cette ligne de très haute tension sous nos pieds, toujours la même histoire, enjeux économiques et profits au détriment de la santé et de la préservation de l'environnement. C'est NON !! Nous n'en voulons pas, merci de respecter les locaux	Dont acte

RN	@0162_3105	VALLEAU Patricia	CAP	Aujourd'hui on est à 80% d'augmentation et à la fin on sera à 150% ou 200%? Financez des hôpitaux plutôt que de ruiner nos vies et nos forêts, ce sera beaucoup plus utile... Merci!	Dont acte
RN	@0163_3105	PRADES Magali	TAR	Je formule un avis défavorable sur la réalisation du projet et son augmentation et regrette le premier rapport de l'enquête publique qui n'a pas tenu compte de l'avis de la population on se demande à quoi sert l'enquête publique si elle ne reflète pas les résultats	Dont acte
RN	@0164_3105	Julie	SJL	Je suis contre de projet mêlant aberration sanitaire et écologique. Merci de prendre en considération l'avis des riverains, plus que des retombées économiques d'un tel projet.	Dont acte
RN	@0165_PJ5_3105	Amis de la Terre	Mont de Marsan	Bonjour, Veuillez trouver en pièce jointe la contribution des amis de la Terre. A la lecture de notre argumentaire, vous comprendrez pourquoi nous demandons un avis défavorable. Merci pour votre attention	Voir commentaires PJ 5 - annexe 2 présent rapport
RN	@0166_3105	PESNEL Alexandra	CAP	A la lecture du dossier déposé en mairie de Capbreton, aucun élément budgétaire fourni ne permet de clairement savoir si ce projet est viable. Les informations sont parfois contradictoires, beaucoup d'éléments manquants. Rappelons tout de même le budget qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ !!! Comment peut-on penser que le quasi doublement du budget puisse être accepté par la population locale qui va subir les travaux, les abattages d'arbres, la pollution des sols et les champs électromagnétiques ? Si le financement prévu initialement par l'Europe pour traverser le gouf de Capbreton est désormais nul puisque que le tracé est terrestre, qu'advient il de cette enveloppe à combler ? Il existe déjà des interconnexions entre la France et l'Espagne, il serait moins coûteux et plus raisonnable pour notre planète de les renforcer ou utiliser leur tracé. Je suis CONTRE le projet tel qu'il est présenté à la consultation.	Pose des questions intéressantes mais a déjà opté pour le rejet du projet. Mis à part l'interconnexion souterraine Baixa, les autres interconnexions sont aériennes et difficilement renforçables.
RN	@0167_3105	HELIGOIN Mélanie	Tosse	RTE peut-il vraiment affirmer que ce projet est toujours justifié ou rentable au regard de l'augmentation EXCESSIVE de son coût financier et en contre partie de la baisse de la consommation d'électricité ?	La rentabilité a été constatée par la CRE et son homologue espagnol, et justifié par VAN de 222 M€ (Annexe 4 rapport initial).
RN	@0168_3105	COMMANDEUR Colin	SEI	Je suis défavorable à ce projet dont les coûts de financement sont mal maîtrisés, pour preuve la récente augmentation de 80% du budget initial. Il y a un manque d'information également sur les impacts des passages en sous-terrain.	Dont acte

RN	@0169_3105	HASLIN Nathalie	CAP	Je reste opposée à ce projet d'interconnexion électrique France Espagne par le golf de Gascogne. Même le plan de financement n'est pas respecté. Trop d'interrogations persistent sur la validité et le coût de cette ligne THT.	Dont acte
RN	@0170_3105	BARANX Hervé	CAP	Je souhaite que ce projet pharaonique, extrêmement couteux et en complète opposition avec la nature , le respect de la vie humaine soit définitivement arrêté !!!! Honte a vous politiques préférant la politique de l'autruche a de réelles oppositions et laissant une fois de plus l'argent pendre le dessus	Dont acte
RN	@0171_3105	GIUSTI Sylvana	St Vincent de Tyrosse	Ce projet est le projet de la honte tant financier qu'écologique. Une augmentation de 80% du coût alors que toute la population locale est contre ? Comment sont justifiés ces coûts ? Qui paie ? Une aberration...	Dont acte
RN	@0172_3105	BRUNEL Alain	SEI	Je suis opposé à ce projet, les raisons sont nombreuses : impacts environnementaux, impacts sur la santé des habitants et maintenant le coût du projet qui explose... Ce projet n'est même pas sûr d'être viable économiquement.	Dont acte
RN	@0173_3105	Thomas	BEM	Bonjour, Le coût du projet ne semble pas justifier de tels travaux, d'autant plus que de nombreux habitants impactés par les travaux de ce dernier ont fait connaître leur opposition à ce dernier. Cordialement	Dont acte
RN	@0174_3105	PAGE Jennifer	St Vincent de Tyrosse	Comment se projet peut-il encore exister ? Comment se projet à pu avoir un avis favorable ? Au delà de la catastrophe environnementale, de la dangerosité sur notre santé que ce projet représente, aujourd'hui celui-ci a un coût global portant son montant à 3,100 milliards d'euros. Tout cet argent qui pourrait être utilisé pour des projets et des investissements plus importants, innovants, pertinents, plus cohérents en prenant en compte notre monde d'aujourd'hui, les évolutions positives que nous avons envie de lui donner ! Ne prenez pas de décision à la légère, réfléchissez aux conséquences que ce projet aura sur nos vies, notre région, notre économie. Arrêtons le business et placez cet argent de manière intelligente !	Dont acte
RN	@0175_PJ6_3105	LE COLLECTIF STOPTHT40	CAP	Veillez trouver ci-joint la contribution du Collectif STOP THT40	Voir commentaires annexe 2 du présent rapport
RN	@0176_3105	GOBERT Céline	SEI	Étant donné que RTE ne produit aucun document comptable sur un projet financé intégralement par les utilisateurs, et cela étant une preuve de manquements graves nécessitant un audit sérieux	Dont acte

				sur les éventuelles irrégularités que l'on nous cache et qui peuvent induire des dérives financières supportées par les utilisateurs ; Étant donné que ce projet prend sa source à 300 kms de la frontière espagnole, et que 3 autres interconnexions existent de part et d'autre de cette frontière, la sagesse aurait été de renforcer les interconnexions déjà en place, ou créer une interconnexion à proximité immédiate de la frontière car plus l'interconnexion est longue plus elle coûte cher et plus les coûts de maintenance seront élevés! Étant donné, l'énorme surcoût du projet qui sera à la charge des contribuables ; Étant donné le risque sanitaire non négligeable Je donne en tant que citoyenne et contribuable je donne un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet.	
RN	@0177_3105	GOBERT Gérald	SEI	Du fait que RTE ne produit aucun document comptable sur un projet financé intégralement par les utilisateurs, et cela étant une preuve de manquements graves nécessitant un audit sérieux sur les éventuelles irrégularités que l'on nous cache et qui peuvent induire des dérives financières supportées par les utilisateurs; Du fait que ce projet prend sa source à 300 kms de la frontière espagnole, et que 3 autres interconnexions existent de part et d'autre de cette frontière, la sagesse aurait été de renforcer les interconnexions déjà en place, ou créer une interconnexion à proximité immédiate de la frontière car plus l'interconnexion est longue plus elle coûte cher et plus les coûts de maintenance seront élevés! Au vu de l'énorme surcoût du projet qui sera à la charge des contribuables ; Au vu du risque sanitaire épouvantable, Je donne en tant que citoyen et contribuable SEIGNOSSIS je donne un AVIS TRES DÉFAVORABLE à ce projet.	Dont acte
RN	@0178_3105	Marine	Hagetmau	Bonjour, Je suis opposée à ce projet en tant qu'habitant des Landes. Les risques de ce projet ne sont pas mesurés et l'ampleur des travaux qui seront engendrés par ce projet vont impacter irrémédiablement la nature mais aussi les humains y vivant. La balance bénéfice risque n'est absolument pas mesurée. Les risques sont beaucoup plus fort que le bénéfice d'un tel projet pour la population française. Le coût du projet est également très important et a augmenté. Nous ne souhaitons pas que nos impôts servent à financer ce type de projet contre la nature et l'écologie de nos terres et de notre santé. En espérant que la voix du peuple français sera entendu et que ce projet sera arrêté. Cordialement	Dont acte

RN	@0179_3105	MERAULT Anaïs	CAP	Nous faisons tout pour que notre future soit meilleurs et vous voulez mettre l'équivalent de deux centrale nucléaire sous nos pieds cela est absurde !! Je suis contre ce projet	Dont acte
RN	@0180_3105	MANGEL Charlène	SOU	Non non non , trop cher, avec nos impôts et les risques sur notre santé. Une Aberration .	Dont acte
RN	@0181_PJ7_3105	Julie	CAP	Le dossier d'enquête et les données fournies par RTE ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'aspect financier du projet. Le projet est passé de 1.75 milliards d'euros à 3.1 milliards, aucune justification ne nous est apportée qu'il est encore rentable. Ce n'est pas à nous contribuables de payer le coût d'un projet qui en plus de ne pas être justifié financièrement est beaucoup trop impactant pour notre environnement et notre lieu de vie. RTE a reçu des subventions européennes pour faire un projet maritime et franchir le Gouf de Capbreton, en aucun cas pour un projet mi maritime-mi terrestre, qui ne réalise pas "la prouesse technique" du franchissement du Gouf et qui construit 2 atterrages et traverse les forêts landaises. En passant, les interconnexion existantes avec l'Espagne sont loin d'être saturées, et en plus, RTE projette de nouvelles interconnexion : les projets Transpyrénéens dont l'un "Landes - Navarre", qui longerait l'autoroute. Ne serait-il pas plus cohérent financièrement et respectueux de l'environnement de mutualiser ces lignes et ces projets ? En plus, le CNPN a donné un avis défavorable au projet "Golfe de Gascogne" et demande à RTE d'étudier un tracé le long de l'autoroute, je soutiens cet avis et le fait que le véritable tracé de moindre impact est celui qui utilise les infrastructures existantes et longe l'autoroute. Il est évident que RTE s'obstine sur ce projet dont les études datent de 2002 et qui paraît véritablement obsolète au regard du contexte actuel... Enfin, je dirais juste un mot sur le mépris de la population à la suite de l'avis rendu des commissaires enquêteurs sur la première enquête : 94 % des avis sont défavorables, censés et argumentés, et la commission d'enquête rend un avis favorable sans réserves. Cela relève d'un véritable déni de démocratie et nous espérons que cette nouvelle équipe de commission d'enquête se montrera plus objective et juste envers tous.	Dont acte La commission a noté que la CNPN a émis un avis défavorable au motif que tous les scénarios n'avaient pas été étudiés
RN	@0182_3105	FOULET Benjamin	ANG	Ce projet a été en partie financé pour son côté innovant (ligne électrique sous marine) sauf que finalement il n'est pas innovant du tout...	Dont acte. Le projet reste majoritairement en

				<p>Le reste est financé par les contribuables et nous sommes en majorité contre ce projet ! Je ne veux pas que mon argent serve à détruire des écosystèmes, c'est mon « jardin » qui va être détruit...</p> <p>Son coût à augmenté de 80% par rapport au coût initial, et quels bénéfices allons-nous en tirer nous contribuables ? Aucun...</p> <p>Il existe déjà une ligne entre la France et l'Espagne...</p> <p>Nous devons apprendre à consommer moins d'électricité, en quoi ce projet va-t-il nous aider à le faire ? Au contraire il risque de nous faire consommer plus car l'électricité abondera...ce projet va donc à l'encontre du bien fondé. Chaque foyer doit produire sa propre électricité, échanger d'énormes quantités d'électricité entre pays n'a aucun sens, nous avons toutes les ressources nécessaire en France pour couvrir nos besoins (vent, soleil, rivières, marées, vagues, l'énergie est partout et en abondance. Nous contribuables souhaitons financer des projets réellement novateurs pas soutenir le business de gros bonnets de l'industrie. Ne laissez pas faire de tels projets qui sont des non-sens écologiques, sans quoi nous devons nous charger nous-mêmes de stopper ce projet insensé.</p>	<p>lignes sous-marines. Les problèmes techniques rencontrés pour franchir le Gouf de Capbreton, l'ont fait revenir sur terre.</p> <p>Chacun peut utiliser sa toiture pour produire de l'électricité photovoltaïque (autoconsommation ou revente).</p>
RN	@0183_3105	Charlotte	CAP	Pour le bien être de tous , merci de ne pas faire passer cette ligne aussi près de nos habitations.	Dont acte
RN	@0184_3105	SANJUAN Oscar	ANG	Bonsoir, Je ne suis pas du tout d'accord avec ce projet par son coût, par l'impact environnemental, par la forte menace sur la santé publique, par le contexte actuel en termes de fluctuation du prix de l'énergie... Je m'oppose formellement à ce projet, ou je vois que de désavantages et de gros problèmes de santé sur le court, moyen et long terme. Merci de tenir compte de ma pétition Cordialement	Dont acte
RN	@0185_3105	Damien	CAP	Trop chère et pas bénéfique c'est non	Dont acte
RN	@0186_3105	MONTADOR Alexis	SEI	Budget qui augmente, Utilité du projet pour les français ? Aucun, à part se faire voler notre électricité et faire couler encore plus rapidement EDF. EDF créé par les impôts des français ! Merci l'union européenne !	Dont acte
RN	@0187_0106	Carole	Saubion	Je suis totalement opposée à ce projet, pour toutes les raisons environnementales et de santé publique déjà largement expliquée lors de la première enquête. Et ce d'autant plus l'augmentation exaspérante du budget, que le contribuable va devoir payer.. alors que la plupart des habitants sont contre..	Dont acte

RN	@0188_0106	MELET Capucine	CAP	Ce projet de ligne haute tension est une aberration sur tous les plans. Il ne doit pas être mis en œuvre sous peine de ravager plusieurs espaces naturels qui doivent être conservés en l'état et pour lesquels beaucoup d'habitants sont venus s'installer ici. Merci de penser à la santé et au bien être du plus grand nombre.	Dont acte
RN	@0189_0106	Sébastien	CAP	Je suis totalement contre ce projet qui passerait bien trop près de nos lieux d'habitation .	Dont acte
RN	@0190_0106	Audrey	SOH	En tant que citoyenne habitante des landes et de la zone précise de passage de ce projet , je n ai aucune certitude de la non dangerosité de vos travaux et de la présence de ce câble , la destruction des espaces naturels à proximité, forêt plage qui sont en zone naturelle pour la plupart ne souffre apparemment pas de votre considération. Les aspects technique et le besoin d'en savoir davantage sur les effets de ce type d'instructeur ont été largement sous estimé et la méfiance est d'autant plus grande	Dont acte
RN	@0191_0106	CAUDRON Jacky	CAP	Je suis totalement contre ce projet qui n'amenera que des nuisances environnementales et sanitaires. Pour ceux qui ont des doutes sur ces nuisances que ça peut amener je vous suggere de lire le livre "L'arc en ciel invisible" l'histoire de l'électricité et de la vie d'Arthur Firstenberg.	Dont acte
RN	@0192_0106	RUFFIE Diane	Paris	Bonjour, le tracé proposé par la société d'électricité française et espagnol ne respecte pas la volonté des citoyens et habitants de la région. L'impact environnemental et humain sur le long terme est considérablement négatif. Je m'oppose à ce projet dans la forme actuelle. Merci,Bien à vous	Dont acte
RN	@0193_0106	PLAULT Alexandre	CAP	Je donne un avis défavorable sur le financement de ce projet. n effet, RTE affirme que le projet est toujours viable car les bénéfiques auraient augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes que la hausse des coûts, sans pour autant apporter aucune preuve de ces affirmations. Une entreprise publique qui ne produit aucun document comptable sur un projet financé intégralement par les utilisateurs, fait preuve de manquements graves nécessitant un audit sérieux sur les éventuelles irrégularités que l'on nous cache et qui peuvent induire des dérives financières supportées par les utilisateurs. Cette enquête publique est une mascarade. Demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable est d'une	Copie de la contribution de STOP THT 40 voir commentaires PJ 6 annexe 2 voir réponses RTE annexe 4 du présent rapport

			<p>indécence sans nom ou d'un manque de professionnalisme inquiétant.</p> <p>Ce projet prend sa source à 300 kms de la frontière espagnole. 3 autres interconnexions existent de part et d'autre de cette frontière. La fin de l'abondance ayant été signée par nos dirigeants, la sagesse aurait été de renforcer les interconnexions déjà en place, ou créer une interconnexion à proximité immédiate de la frontière. Plus l'interconnexion est longue plus elle coûte cher et plus les coûts de maintenance seront élevés.</p> <p>D'autre part 2 autres projets sont à l'étude depuis 2015 (LANDES/NAVARRRE et PYRENEES ATLANTIQUES/NAVARRRE). Ils sont mentionnés dans les documents RTE comme « sous-projet » du « Golfe de Gascogne ».</p> <p>Le projet LANDES/NAVARRRE est un projet de ligne souterraine le long des infrastructures autoroutières, et passera donc à Capbreton pour rejoindre sans obstacle notoire l'Espagne. Pourquoi ne pas avoir mutualisé les moyens et donc minimisé les coûts en reliant le projet « Golfe de Gascogne » de Bordeaux au nord des Landes et de la Navarre à Gatika ?</p> <p>Les deux solutions mentionnées ci-dessous permettraient de réduire considérablement les coûts et seraient bien évidemment beaucoup moins impactantes pour l'environnement.</p> <p>D'autre part ce projet a été éligible à une aide financière de l'UE pour consolider sa viabilité commerciale.</p> <p>L'éligibilité des PIC à une aide financière de l'Union Européenne est encadrée par l'article 14 (2) du règlement (EU) n°347/2013 qui dispose que l'analyse des coûts et bénéfices doit apporter la preuve que le projet n'est pas viable commercialement selon le plan d'affaires et les autres évaluations réalisées.</p> <p>Les ARN considèrent que cette condition est remplie et le projet « Golfe de Gascogne » est éligible à cette aide financière.</p> <p>La VAN était dans ce dossier négative si la France dépassait la somme de 528 M€. Doit-on rappeler à RTE qu'il n'y a plus d'argent magique dans notre pays ?</p> <p>Qu'en est-il de la VAN avec ce surcoût ... ?</p> <p>Ce projet à 1,7 M€ n'était donc pas rentable. Qu'en est-il aujourd'hui de la rentabilité à 3,1M€ ?</p> <p>Cet état de fait est surprenant puisqu'il vient totalement contredire les exigences de la CRE qui considère que l'augmentation de capacité doit être justifiée par une analyse coûts/avantages robuste démontrant que les bénéfices sont</p>	
--	--	--	--	--

			<p>supérieurs aux coûts. Visiblement dans ce dossier cette condition n'était nullement remplie sans l'aide financière octroyée par l'UE. Qu'en est-il aujourd'hui avec ce surcoût ?</p> <p>Projet rentable ?</p> <p>Projet non rentable ?</p> <p>Si ce projet n'est pas rentable la CRE doit s'opposer à la poursuite de ce projet qui mettra en péril les factures des utilisateurs !</p> <p>La CRE n'est-elle pas la garante de la bonne gestion des finances de RTE ?</p> <p>Le devoir de la CRE n'est-il pas de protéger les utilisateurs des projets coûteux et non rentables ?</p> <p>Quelles sont les conséquences sur la facture des utilisateurs ?</p> <p>Les mesures de répartition des coûts sont-elles conformes à la démarche CBCA (cost benefit cost allocation) ?</p> <p>Pourquoi aucune analyse digne de ce nom n'est produite dans le cadre de cette enquête publique ? Présenter un dossier vide et demander aux citoyens de prendre connaissance d'un dossier non justifié et non argumenté est absurde !</p> <p>Pourquoi RTE n'apporte aucune information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les flux prévus - le taux d'utilisation cible - la valeur unitaire de cette interconnexion (bénéfices-coûts) / taux d'utilisation) - le montant des primes ou des pénalités prévus sur le paramétrage de la régulation incitative - l'estimation du coût d'exploitation et de la maintenance par an pour la France - l'estimation et le calcul des bénéfices socio-économiques français et européens - le calcul des prétendues réductions des émissions de CO2 engendrées par ce projet en France et en Europe - l'éventuelle intégration des énergies renouvelables - la justification d'un coût beaucoup plus élevé que les autres projets d'interconnexion électrique, sachant que le forage marin sous le Gouf a été abandonné - le taux de disponibilité de cette interconnexion - le contournement des zones plus faibles et congestionnées près de la frontière - l'absence d'étude d'une courte ligne reliant les deux frontières et le choix d'une longue liaison sous-marine qui augmente 	
--	--	--	---	--

			<p>considérablement le coût de l'ouvrage et le coût de la maintenance, pour le même résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'étude conjointe sur le projet terrestre LANDES/NAVARRRE et un tracé uniquement terrestre LE BLAYAIS/GATIKA - la valeur ajoutée en matière de sécurité et le mode de calcul pour la quantifier en France et en Europe - la réalité d'un impact net du projet sur la France et l'Espagne - la configuration des réseaux de transport d'électricité dans la zone qui limite le renforcement des capacités d'interconnexion entre l'Espagne et la France - la prétendue congestion au niveau des corridors déjà interconnectés - l'alternative crédible demandé par les ARN. En effet, les ARN avaient relevé que le surcoût avait été estimé à 1000M€, justifié par les innovations clés comme le franchissement du Gouf, mais insistaient sur le besoin de présenter une alternative crédible - les résultats d'une éventuelle analyse coûts-bénéfices tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> • des hypothèses concernant le développement de la production d'ENR sur le territoire français • du prix de l'énergie fluctuant et instable • de l'arrêt du bouclier tarifaire • de l'effondrement du prix du gaz sur lequel le prix de l'électricité est aujourd'hui indexé • la crise énergétique et l'éventuelle sortie du marché européen - la capacité d'interconnexion en l'absence du projet « Golfe de Gascogne », en cohérence avec les scénarios du TYNDP - la valeur capacitaire dans l'estimation des bénéfices de ce projet - l'estimation des pertes générées sur les réseaux de transports nationaux par le fonctionnement de cette interconnexion - l'estimation des pertes générées sur l'ensemble du réseau électrique européen - une analyse financière pertinente permettant d'étudier l'intérêt du projet en étudiant l'ensemble du marché interconnecté - le montant exact du bénéfice brut par an pour la France - le coût des pertes par an subies par la France - le niveau de connection pertinent du point de vue de la collectivité (c'est à dire que les bénéfices de la dernière 	
--	--	--	---	--

				<p>connection construite doivent dépasser les coûts associés à cette interconnexion)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bénéfices apportés par ce projet pour justifier cet investissement - les bénéfices en termes de sécurité d'approvisionnement - les bénéfices en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre - les incertitudes politiques entre la France et l'Espagne - la demande d'un soutien financier direct supplémentaire qui semble avoir été demandé à l'UE - le montant des recettes de congestion. 	
RN	@0194_0106	ANDION DE LEON David	CAP	Projet complètement inutile, mieux utiliser l'argent pour la installation de panneaux solaires dans des foyer	Dont acte
RN	@0195_0106	VOISIN Emilie	CAP	Copie de la contribution STOP THT 40	Dont acte Voir PJ 6 et @0195
RN	@0196_0106	FORT Sylvie	SOH	<p>Un peu interloquée quant au contenu de cette « enquête » publique... Rien de nouveau... RTE n'apporte aucun élément de nature à nous rassurer quant à l'équilibre du projet sur le plan financier. S'agit il d'un plébiscite public ?</p> <p>Que RTE se conduise ainsi est pour le moins cavalier.</p> <p>Aux questions posées lors de notre rencontre, avant cette enquête publique, avec leurs représentants on a vraiment le sentiment d'un grand flou pas du tout artistique.</p> <p>Le câblage ? Pas encore construit... Le devis sera t il toujours valable lors du début des travaux ?</p> <p>Le câble ? Pas encore produit ... Le devis sera t il toujours valable lors du début des travaux ?</p> <p>Où se situeront les atterrages dans telle ou telle forêt ? Pas encore déterminé...</p> <p>Le démantèlement ? On ne peut le chiffrer puisqu'on ne sait pas ce qui sera fait ? Retirer le câble ? Laisser la nature reprendre ses droits ? Laissons donc cela aux générations futures...</p> <p>Le CNPN a rendu un avis défavorable et préconise un tracé le long de l'autoroute ? Non, pas possible, c'est un autre projet</p> <p>Quand bien même les liaisons Landes / Navarre et Pyrénées Atlantiques / Navarre emprunteront ce tracé ?</p> <p>N'est il pas plus simple et moins coûteux de mutualiser les tracés ? Et tout à l'avenant...</p> <p>Si tout ce flou rencontre des difficultés, des imprévus, le coût</p>	<p>Voir commentaires de la PJ 6 annexe 2</p> <p>Voir réponses RTE annexe 4 présent rapport</p>

				<p>risque d'augmenter et, partant, les 3,1 milliards d'euros risquent fort d'être encore dépassés...</p> <p>Alors, lisons le dossier d'enquête publique pour avoir quelques éléments de décision Et là stupeur !</p> <p>RIEN aucun élément qui chiffre l'augmentation des bénéfiques pour couvrir l'augmentation des coûts..... RIEN.....</p> <p>En fait vous voulez qu'on vous délivre un blanc-seing ?</p> <p>Sur votre bonne mine ?</p> <p>Pour TROIS MILLIARDS CENT MILLIONS d'euros ??????? Nos euros !</p> <p>Il est donc impossible de se prononcer sur ce nouvel état de fait tant le dossier est vide et les éléments d'explication parcellaires voire inexistantes.</p> <p>Ce projet a augmenté de quasi 80 %, il était bénéficiaire, ce dont on pouvait douter, il l'est toujours paraît-il, ce dont on doute encore plus...</p> <p>Rien n'indique où et comment RTE trouve les ressources supplémentaires pour rester bénéficiaire malgré ce surcoût faramineux.</p> <p>Et bien non ! Nous connaissons les méthodes peu scrupuleuses, pour rester correcte, de ce genre de manœuvre.</p> <p>Privatisation des bénéfiques et mutualisation des coûts, des pertes.</p> <p>On ne marche plus dans ces combines, on vous voit ! On ne veut pas avoir à payer pour l'incompétence, la légèreté, la morgue de RTE.</p> <p>J'ai l'espoir que le bon sens prévaudra et que les manquements de RTE, son mépris des citoyens-payeurs seront sanctionnés par un avis défavorable.</p> <p>PS, j'ai un projet immobilier pour m'éloigner de votre ligne qui passe trop près de chez moi. Il me manque un tout petit million. Pouvez-vous m'envoyer votre argumentaire financier que je me ferai une joie de transmettre à ma banque, s'il vous plaît ?</p> <p>PS2, vos cartes sont toujours obsolètes, seront-elles un jour actualisées ?</p>	
RN	@0197_0106	THIBAULT Francois	LAB	<p>Bonjour. Pour le projet de ligne de haute tension un surcoût de 80% est annoncé.</p> <p>Au vu de ce dépassement de budget passant presque du simple au double, je me questionne sur la légitimité d'un tel projet.</p> <p>Les analyses de l'entreprise responsable des coûts de production</p>	<p>Dont acte</p> <p>voir réponses aux questions 45 à 57 – annexe 4 du rapport de l'enquête initiale</p>

				<p>sont-elles disponibles, si oui quelles justifications apportent-elles à un tel surcoût ?</p> <p>Quel est l'intérêt pour nous, les français et la population locale d'un tel projet ?</p> <p>De même peut on nous assurer que ce surcoût n'augmentera pas le coût de notre électricité, nous les contribuables ?</p> <p>Au vu de toute ses questions sans réponses, en tant que citoyen et résidant dans la zone, je m'oppose fermement à ce projet.</p>	
RN	@0198_0106	Emilie	CAP	<p>Bonjour, Compte tenu de l'augmentation de près de 80% du projet, ce dernier est-il financièrement réalisable ? A-t-on les moyens aujourd'hui de financer un tel projet d'un prix aussi énorme !!Quels documents attestent de cette augmentation ? Comment RTE justifie-t-il l'analyse des coût et bénéfices ? Sur quels montants ? Sur quels chiffres ? Quel est le coût de production sur lequel est basée cette analyse ? Compte tenu de la réforme prochaine du marché européen, est-il normal de garder un projet qui va couter extrêmement cher aux contribuables ? Qui va financer ce surcoût ? Beaucoup trop d'inconnus financiers pour accepter un projet d'une telle envergure et dont le prix est passé de 1.7 milliards à plus de 3 milliards d'euro.</p>	<p>Dont acte</p> <p>voir commentaire supra</p>
RN	@0199_0106	Laure	Tosse	<p>Ce projet est une aberration !! C'est dangereux et inutile. Les coûts sont exorbitants. Non, non et non.</p>	Dont acte
RN	@0200_0106	VIDAL Pauline	CAP	<p>Bonjour, Projet inutile et extrêmement coûteux. Je ne parle même pas du désastre environnemental. Je redis NON merci!!!!</p>	Dont acte
RN	@0201_0106	GOURLET Juliette	CAP	<p>Bonjour, À quoi bon perdre son temps à donner son avis, s'il ne va pas être pris en compte ? En souhaitant une bonne journée.</p>	Dont acte
RN	@0202_0106	TESTA Patricia	Tosse	<p>Je suis totalement opposée au projet d'inter-connexion proposé par RTE, tant sur le plan environnemental que financier avec un surcoût exorbitant. L'utilité n'a pas été démontrée par RTE et les citoyens des communes concernées ont unanimement montré leur rejet d'un tel projet.</p>	Dont acte
RN	@0203_0106	MERENEC Fanny	CAP	<p>Une honte... Un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ sans aucune explication valable, sans aucun document officiel, sans aucune justification? C'EST UNE HONTE !! Ras le bol de ce mépris. NON A CE PROJET.</p>	Dont acte
RN	@0204_PJ8_0106	DUPOUY	Saint Pierre du	<p>EELV Landes s'oppose à ce projet et indique son argumentaire dans le fichier joint</p>	Commentaires sur annexe 2 -PJ 8

		Marie Claire EELV	Mont		
RN	@0205_0106	JACOPI Pascale	CAP	Comme l'explique si bien le collectif non tht le coût pharaonique du projet devrait être une bonne raison de ne pas faire ce projet qui ne présente que des inconvénients pour la population locale, la faune et la flore. Il serait souhaitable que nos politiques locaux fassent enfin quelque chose afin d'agir pour les finances et le bien être de leurs concitoyens....	Commentaires annexe 2 – PJ 6
RN	@0206_0106	Fredéric	SEI	Je m'oppose fermement à ce projet qui semble ne servir que l'égo des décideurs chez RTE. Cet argent est de l'argent public et il y a mieux à faire avec pour nous que d'interconnecter la France à l'Espagne qui n'exploitent au maximum les interconnexions existantes qu'à 54% du temps. Utilisons cet argent pour isoler les passoires thermique, pour aider à la migration vers des pompes à chaleur, pour financer le photovoltaïque. Consommer moins d'énergie sera plus pérenne que d'installer une ligne THT pour permettre plus de transport d'énergie. Aucune études d'impact économique sur notre région n'a été produite. 4 ans de travaux dans une région touristique comme la nôtre va avoir un impact financier important. Bref, ce projet est une aberration financière et écologique, il ne faut pas qu'il se fasse.	Voir commentaires @0068
RN	@0207_0106	MADÉLAINNE Axele	CAP	Je suis contre le projet Trop dangereux pour l'humain nos enfants et l'écologie	Dont acte
RN	@0208_0106 DOUBLON avec @0213_0106	QUETU Julie	CAP	Le projet est passé de 1.75 milliards d'euros à 3.1 milliards, on nous demande de faire confiance à des gens qui se trompent de 80% sur un budget. Qui validerait un projet dont la rentabilité n'est pas prouvée et n'est que spéculation. Un coût de construction qui a déjà augmenté de 80% sans compter les aléas qui amèneront forcément à une augmentation lors des travaux. Nos factures d'électricité explosent, va-t-il falloir encore financer ce projet dont, nous contribuables, ne voulons pas. STOP	Dont acte
RN	@0209_0106	ROBY Françoise	BEM	Je vous fais part de mon avis très défavorable concernant le projet d'interconnexion électrique France-Espagne. En voici les raisons: - le coût du projet en 2023 est pratiquement doublé par rapport à celui de 2017. Cette estimation est à mon avis sous-estimée du fait de l'inflation galopante actuelle qui n'est pas du tout sous contrôle, du prix des matières premières qui est lui aussi en augmentation et cela ne va pas aller en s'améliorant. -	Dont acte

				<p>Le projet initial faisait passer le câble dans l'océan. Si on ne peut pas le faire dans ce cas on ne le fait pas. Je ne vois pas pourquoi la population locale de Capbreton et des environs doivent supporter cet imprévu. Revoyez votre copie et surtout ce nouveau trajet complètement insensé et surtout d'un surcoût très élevé. Où est votre bon sens...et qui va payer? -A-t-on estimé le coût des préjudices que vont endurer la population locale lors des travaux de mise en place des câbles, le manque à gagner pour le tourisme et ensuite les effets secondaires électromagnétiques engendrés par le passage du courant dans ces câbles. (où sont les études sérieuses réalisées sur ce projet?). En ce qui concerne la rentabilité de cette interconnexion, je n'ai pas suffisamment de données pour la déterminer. TOUT est flou en ce qui concerne cet aspect financier. Donc NON à ce projet 2023 déjà beaucoup trop cher et dont la rentabilité est à vérifier...</p>	
RN	@0210_0106	QUETU Alexandre	CAP	<p>C'est sidérant. je pensait que ce mode de gestion de projet était derrière nous. Que depuis les grandes affaires comme l'expérience du réacteur nucléaire EPR, l'argent public était utilisé avec toutes les précautions et la maîtrise nécessaires. L'explosion du budget de ce projet montre la légèreté et l'incompétence avec laquelle la RTE a procédé. Une telle explosion de coût ne serait pas possible dans le privé. Il n'y qu'avec l'argent public que l'on s'octroie ce genre de facilité. Et dire que RTE porte le nom de "gestionnaire". Ces spécialistes ne gèrent pas grand chose finalement. Et s'ils gèrent. C'est très mal. Tant d'un point vue budgétaire, technique que la communication. L'opacité avec laquelle la RTE agit est digne des républiques bananières. Bienvenue en ploutocratie. Comment voulez-vous créer un climat de confiance avec tant d'amateurisme et d'approximation qui commencerait par une maîtrise technique et des coûts. A l'heure de l'inflation et dans le contexte actuel, c'est de l'argent public dépensé inutilement. Juste pour justifier une approche égocentrique de la RTE qui finalement se rend compte, après plusieurs années d'études et l'intervention de ses éminents experts, qu'il n'est pas possible de traverser le Gouf. Pourquoi financer ce projet si ce n'est pour la gloire de la RTE et des spectateurs énergétiques. Pourquoi accepter une telle explosion des coûts ? Comment le Gouvernement Français et l'Union Européenne peuvent valider la poursuite de ce projet. Mon grand père appelait ça, "la gestion au doigt mouillé". C'est indigne de la</p>	Dont acte

				"grandeur de la France" comme aime le préciser notre président et complètement inapproprié dans le contexte actuel. Merci de ranger de projet au fond des placards de la RTE. Cordialement, Un habitant de Capbreton.	
RN	@0211_0106	PENTIAUX Bernard	CAP	<p>A BISTO DE NAS ! Consternant ! La population est donc invitée à se prononcer sur l'aspect financier du projet. En fait, rappelant que l'intérêt de RTE est d'obtenir les autorisations le plus rapidement possible, il y a eu sans aucun doute un oubli dans la procédure. Il ne s'agit pas d'une nouvelle enquête publique, mais d'une enquête publique complémentaire; en clair, sur un point qui a été oublié lors de l'enquête publique de fin 2022... Ceci confirme encore davantage l'impression de projet inabouti que l'on avait pu mesurer sur les plans techniques et environnementaux fin 2022. Le Collectif STOPTHT40 l'avait d'ailleurs largement démontré et mis en exergue. Nous sommes donc cette fois sollicités sur les aspects financiers du projet. Que dire de l'indigence du contenu de ces documents ? La pièce numéro 31 a été précipitamment ajoutée au reste du dossier. Un observateur avisé remarquera que ce document fait 11 pages (dont 3 de présentation sans aucun intérêt) sur les 5000 pages du dossier complet, et dont le poids informatique est de 1,31 Mo à rapprocher des 2500 Mo de l'ensemble du document... Deux explications possibles: soit de nombreux Mo d'information ont été occultés, soit ils ... n'existent pas, confirmant le caractère inabouti de ce projet, dans un domaine tout aussi important que les 2 autres, l'aspect financier. Comment peut-on accepter dans un document relatif à un projet de près de 3 milliards d'euros (à rapprocher par exemple, pour en situer l'importance, des 680 millions d'euros pour l'autoroute Toulouse-Castres 75kms) si peu d'information à l'attention d'un grand public auquel on demande son avis, par pure obligation?? Est-il acceptable de lire de la part d'une grande entreprise comme EDF-RTE un propos disant "dès qu'une estimation raisonnable de cette évolution sera avérée dans son principe et son montant, elle sera communiquée à la CRE" ? ou encore " en tout état de cause, le budget prévisionnel sera connu lors de la conclusion des marchés et de l'obtention des autorisations. ». Un florilège... Nous lisons bien "le budget PREVISIONNEL sera seulement connu lors de la conclusion des marchés ». Et le budget définitif devrait être connu... quand? Dans ces conditions, il n'est donc pas surprenant d'avoir entendu</p>	<p>Emploi de patois gascon contraire à la Constitution Voir commentaires PJ 6 – Annexe 2</p> <p>Voir réponses RTE annexe 4 présent rapport</p>

				<p>les responsables du projet avouer que le budget évoluait de 1,75 milliards d'euros à 3,1 milliards d'euros. L'Ukraine sans doute. Avec un tel niveau de maîtrise des aspects techniques et des coûts, on peut très facilement imaginer que le point d'arrivée dépassera largement les 3,1 milliards d'euros. Et encore, probablement sans intégrer le démantèlement dans 30 ans, évidemment impératif. Mesdames Messieurs de la Commission de Régulation de l'Energie, Mesdames Messieurs de l'État, tutelle de EDF-RTE faut-il le rappeler, la population vous exhorte d'exercer votre pouvoir de contrôle sur les comptes de cette grande entreprise nationale qu'est EDF et qui dérivent d'année en année. Pour mémoire, il est peut-être opportun de rappeler que les comptes consolidés d'EDF, dont RTE n'est qu'une composante, ont fait apparaître un déficit d'exploitation record de 19 milliards d'euros sur l'exercice 2022, et une dette cumulée avoisinant les 70 milliards d'euros. Dans d'autres lieux, de petites entreprises présentant de tels comptes, toutes proportions gardées bien entendu, seraient immédiatement mises en procédure de sauvegarde. Aussi, puisqu'on lui demande son avis, la population souhaite une reprise en main réelle des autorités de tutelle sur ce projet. Avec des comptes aussi dégradés au titre de l'année 2022 (l'ARENH n'est évidemment pas la cause de tous les maux), à l'heure où EDF entreprend de très lourds investissements avec l'opération "grand carénage" sur les centrales existantes, et entend construire 6 nouveaux EPR, il n'est pas pensable qu'un projet aussi considérable que l'interconnexion Golfe de Gascogne suive la loi mathématique de A BISTO DE NAS. Je donne donc, puisqu'on me le demande, un avis défavorable au projet Golfe de Gascogne, considérant son caractère totalement inabouti, et sur un plan technique, et sur un plan environnemental, et même donc sur un plan financier.</p>	
RN	@0212_0106	QUETU Julie	CAP	Même contenu, même auteur que @0208_0106	DOUBLON
RN	@0213_0106	ROBY Cécile	BEM	Je suis complètement opposée au projet d'interconnexion électrique France Espagne. Projet inchiffable économiquement parlant. Je ne financerai pas un centime pour ce projet. Il n'y a aucune notion durable dans une telle construction. Détruire le vivant serait sa seule raison d'être . NON!!!!!!	Dont acte
RN	@0214_0106	MAGNIEN François	CAP	Cette ligne Très Haute Tension est pour moi une source d'étonnement inépuisable, en témoigne encore cette nouvelle	Dont acte

				<p>enquête publique. Déjà la population s'est massivement opposée au projet du fait des risques sanitaires et environnementaux non contrebalancés par une utilité voire une efficacité certaine. Mais maintenant demander une enquête publique pour connaître l'avis de la population sur l'augmentation du coût du projet (sans exposer mieux les enjeux financiers) ...!!!, c'est une sombre farce digne d'Ubu. Toute somme investie dans un projet inutile et dangereux est une hérésie, il vaudrait mieux renforcer les interconnexions existantes ou regrouper des projets futurs . Nous sommes déjà ruinés semble t il , pas la peine d'en rajouter pour les générations futures . L'heure est à la sobriété énergétique , pas aux usines à Gaz. Merci de penser aux populations riveraines , à la nature un peu plus agressée chaque jour , à nos enfants qui vont devoir supporter le poids de nos conneries.</p>	
RN	@0215_0106	T.M. Carine	CAP	<p>Encore une aberration de plus !!! NON à ce projet !!! Après le désastre écologique qu'engendrerait le passage de cette ligne, la destruction du patrimoine et d'espèces protégées, le mépris de la santé des riverains et de leur opinion , voilà annoncé que le coût du projet passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable ? Qu'est ce qui justifie une telle augmentation ? Par qui devrait-elle être supportée ? quel est le prix de la maintenance sur les années suivantes ? aucune réponse !! Est ce que tout cela est une farce ? de qui se moque t'on ? De plus à l'heure où il est nécessaire d'économiser l'énergie, de tenter de favoriser par les énergies renouvelables sa propre production et son auto consommation , qu'est ce qui justifierait de valider ce projet ? RIEN ! Ce projet doit partir aux oubliettes et il est temps d'écouter les citoyens en colère !! Ayez le courage de renoncer à ce désastre !!</p>	Dont acte
RN	@0216_0106	PECASSOU Jean Marc	CAP	<p>Tout a fait d'accord avec le collectif stop tht 40. Projet qui dépasse l'entendement compte tenu de l'augmentation du budget prévu au départ. On marche sur la tête dans une période où on parle de restriction et d'écologie...</p>	Voir commentaires supra (PJ6)
RN	@0217_0106	LARRIEU Cédric	CAP	<p>Avis Défavorable contre le projet Le projet ne correspond plus à la situation actuelle, le prix des travaux pour ce projet a augmenté de plus de 80% par rapport au coût de départ. Il y'a un refus de 94% des citoyens clairement opposés à ce projet ! Le dossier publié sur "registre numérique projet golfe de</p>	<p>Dont acte</p> <p>L'avis du CNPN était dans le</p>

				Gascogne"(identique 1ère enquête publique sauf AVIS du CNPN ! Le dossier financier (pièce 21) n'est qu'une information d'un surcoût sans précision ni justification ! L'avis défavorable sur le financement de ce projet pour absence d'un audit 2023 avec projections 2030 et de pièces comptables. Il n'y a aucun document comptable et aucune analyse coûts/bénéfices actualisée. Il n'y a aucun audit pour estimer l'utilité (contexte politique et énergétique incertain en Europe) Un cout de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ Plus l'interconnexion est longue plus elle coute chère et plus les coûts de maintenance seront élevés. Le projet prend sa source à 300 kms de la frontière espagnole (seule interconnexion prenant sa source si loin de la frontière). Câble expérimental qui a ce jour n'existe pas . La maintenance d'un câble expérimental sur une si longue distance, coût de maintenance/ an non évalués et pourtant à la charge des utilisateurs. 3 autres interconnexions existent de part et d'autre de cette frontière Pourquoi ne pas avoir renforcé l'une de ces 3 interconnexions ?	dossier « papier » de la première enquête et dans le dossier « papier » de la présente.
RN	@0218_0106	DEGEILH Alice	CAP	Projet qui représente une hérésie aux niveaux écologique et sécuritaire pour la population et l'environnement, mais qui plus est un gouffre économique - que nous devons supporter, nous contribuables, alors que nous nous opposons à ce projet. STOP à ce projet	Dont acte
RN	@0219_0106	FREJAVILLE Anais	Saint Ceré	Non à ce projet Non à la destruction de la vie marine Non à destruction de la nature Ce n'est plus possible d'envisager un tel projet au détriment de ce qui nous entoure, la nature et les animaux Et la santé des êtres humains également J'ai honte de ce monde J'ai honte de cette mentalité J'ai honte des personnes qui prennent de telles décision sans même penser aux conséquences HONTE A CEUX SUI PORTENT CE PROJET HONTE A VOUS	Dont acte
RN	@0220_0106	ESPIL Jean Pierre	Yzosse	Le projet électrique titanesque de RTE, une ligne à Très Haute Tension sans commune mesure avec celles qui existent aujourd'hui, prévoit de passer une ligne de "transport" d'électricité Très Haute Tension (THT) de 400 000 Volts (initialement conçue pour se déployer uniquement au fond des océans) dans le sol au niveau des communes de Seignosse, Capbreton, Soorts-Hossegor, Labenne, Angresse et Bénesse-Maremne. Le dernier tracé proposé par RTE passe à moins de 100 m de plusieurs	Dont acte

				quartiers, maisons, campings, centres de vacances, sous des pistes cyclables, des plages (plages des Casernes, des Océanides), des spots de surf ou d'activités nautiques et touristiques, des dunes protégées, des zones de pêche, au cœur de pinède. Aucune étude ne prouve l'innocuité des 400 000 volts à 1,50 mètre de profondeur. Un tracé secondaire sans danger, proposé par un collectif de riverains, est tout-à-fait réalisable. Lors de la réunion sur les champs magnétiques à Bénesse-Mareme le 26 avril dernier, expert et RTE affirmaient l'inocuité de la ligne tout en reconnaissant qu'aucune étude ne le prouve !!!	
RN	@0221_0106	Emmanuelle Quartier Bouhébene	CAP	Cette enquête publique est une mascarade. Demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable est d'une indécence sans nom ou d'un manque de professionnalisme inquiétant !!! Et quand on pose des questions quant aux augmentations pharaoniques de ce projet, les représentants de RTE répondent sans sourciller: « c'est de la faute de Poutine » !!! (Véridique...). Tellement de questions concernant le financement non répondues: qui financera cette folie au bout du compte ? Nous ! Où va passer la subvention exceptionnelle et supplémentaire accordée pour le passage souterrain du Gouf, maintenant que les câbles n'y passent plus, mais dorénavant au bout de notre jardin à Bouhèbe entre autre... Qui va payer le démantèlement ? Nous allons donc garder ces câbles, béton, huiles, polluants à vie, sous nos pieds... Un bonne idée en cas d'incendie ?! + toutes les questions posées par le Collectif Stop THT qui connaissent beaucoup mieux le dossier que les membres eux-mêmes de RTE ou que les Municipalités bien frileuses à nous défendre ! Nous avons pris comme une gifle l'avis « favorable sans réserve » de la 1ère Enquête Publique: 94% des avis exprimés CONTRE ... un vrai déni de démocratie ! Qui sont ces commissaires-enquêteurs (payés par RTE ?!) pour nous marcher ainsi dessus et ne pas nous écouter ? Qui vont se coucher bien tranquilles chez eux, alors que nous, nous aurons les câbles à côté de nos maisons, des chambres de nos enfants, des jardins où ils jouent... Vous allez nous refaire la même ? 99,99% des avis déposés ici encore sont contre ce projet, contre ce financement (1 seul avis à l'air POUR mais nous savons qui tient le stylo :-D) Les experts du CNPN ont rendu un avis négatif également, Messieurs Dames, merci de vous arrêter 5 mns pour	Dont acte

				les écouter et réfléchir avec nous et regarder vraiment nos propositions alternatives et réalisables, nos tracés de moindre impact. Pouvez vous réfléchir plus loin que le bout de vos nez, plus loin que vos profits immédiats ? Un projet de résidence universitaire avec logements de jeunes est prévu au Gaillou et sera donc au-dessus des 4 câbles de 400 000 volts: enquêteurs, Mairies, politiques, décideurs, etc cela ne vous dérangera pas d'y mettre vos ados, nos enfants ? RTE nous annonce début des travaux Oct 2023, mais les sous-traitants pas encore choisis (donc pas de devis), mais c'est pas grave les arbres à abattre continuent à être marqués, les pistes cyclables « électromagnétiques » se construisent, tout va bien ... Comment voulez-vous que l'on vous accorde notre confiance ? NON au projet en l'état, non à cette mascarade de financement ! La bonne journée	
RN	@0222_0206	Marion	SOH	Je suis totalement contre ce projet, je trouve ça aberrant que nous, les contributeurs, devons payer autant pour un projet que 94% d'entre nous ne veulent pas. S'il vous plaît, ne bousillez pas encore plus notre région, notre planète. Économisons notre argent et protégeons notre nature.	Dont acte
RN	@0223_0206	GENEVE Franck	CAP	Bonjour, Vous nous demander de nous positionner au niveau financier, sur un projet dont 94% des personnes ayant répondu à l'enquête publique, ont rejeté l'ensemble de vos propositions. Une réponse motivée de votre part devait nous être faite à chacun, mais ce ne fut pas le cas. Quelles doit-être maintenant l'alternative à ces refus dont vous ignorez l'existence. La démocratie participative promise par la première enquête, existe-t-elle? Je vous rappelle mon refus catégorique à ce projet dont la maîtrise des coûts basés sur des études vont exploser lors, des consultations et la révision des prix marché public pendant la période opérationnelle des travaux.	La commission vous invite à lire attentivement le préambule de son rapport
RN	@0224_0206	Véronique	SEI	Le fait que le budget de départ de ce projet ai quasiment triplé ne fait que renforcer mon opposition à ces travaux qui se serait un désastre aussi bien économique qu'écologiques pour nos communes. De plus rien ne nous garanti que les coûts des travaux n'augmenteront pas encore dans le temps!!!! Alors non je suis totalement contre ce projet!!!!	Dont acte
RN	@0225_0206	LAPLACETTE Alexia	CAP	Je donne un avis défavorable sur le financement absolument faramineux de ce projet. En effet, les affirmations de RTE sur la	Dont acte

				rentabilité du projet ne sont soutenues par aucun document comptable. Et qu'en est-il des coûts de maintenance à long terme ? Et des conséquences sur la facture des contribuables ? Aucune analyse des coûts ou des bénéfices n'est apportée au dossier, on a vaguement l'impression d'être pris pour des imbéciles.	
RN	@0226_0206	FORT Sylvie	SEI	Bien évidemment il fallait lire chambres de jonction dans telle ou telle forêt. Et non atterrage.....	Complément de contribution – hors sujet-
RN	@0227_0206	LESCUYER Georges	Montpellier	Avis très favorable à la réalisation de ce projet. D'une part, les 2 régulateurs espagnol et français de l'énergie (autorités indépendantes) ont "confirmé l'opportunité de poursuivre et mener à bien le projet compte tenu du caractère essentiel de cette interconnexion dans l'amélioration du marché européen de l'électricité qui contribuera significativement à la sécurité d'approvisionnement et à l'achèvement des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne". D'autre part l'Union Européenne a confirmé sa participation financière au projet. Enfin, si le projet n'était pas réalisé les conséquences environnementales, sociales et économiques seraient énormes en cas de défaillance d'approvisionnement électrique, du fait de l'obligation d'utiliser des moyens de production électriques carbonés (gaz, charbon) et d'interrompre brutalement nos activités industrielles et commerciales.	Dont acte
RN	@0228_0206	Aurélien	CAP	RTE demande une nouvelle enquête publique pour faire valider un nouveau budget sans aucun document pour évaluer pourquoi une telle augmentation (80% enviro d'augmentation des coûts). RTE voudrait donc que la population légitime la surélévation du budget de cette opération sur leur simple bonne foi? Une erreur aussi énorme dans un budget amène à se poser des questions sur la gestion de ce projet. - Comment a-t-il été évalué la première fois? - Comment a-t-il été réévalué cette fois-ci ? - Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation (merci de nous éviter les clichés guerre en Ukraine et covid)? - Comment être sûr que le projet ba pas été revu à la hausse juste pour que RTE se fasse un matelas de sécurité avec de l'argent public ? - Ou sont les réelles évaluations des bénéfices obtenus grâce à cette liaison?	Dont acte voir commentaires PJ 6 annexe 2

				<p>- Quel est le prix pour le contribuable ?</p> <p>- Quel sera le tarif pour le contribuable, puisque RTE annonce que cette interconnexion fera baisser les prix?</p> <p>- Pourquoi une interconnexion pour "echanger" de l'électricité alors que c'est la France qui a exporte le plus d'électricité aux pays voisins, nous demandant de réduire nos consommation à nous? Tout cela pour vendre au rabais notre production électrique. N'est-il pas mieux de consacrer cet argent à développer des mode de production et d'alimentation pour que chaque pays soit autonome et non interdependant. C'est une aberration économique de vouloir mettre en commun nos productions car cela veut dire que les usagers paient pour une production dont ils ne profiteront pas.</p> <p>RTE doit abandonner ce projet économiquement coûteux avant même le début des travaux.</p> <p>RTE devrait plutôt se consacrer à trouver des alternatives de production d'électricité propres, réfléchir à des installations de panneaux photovoltaïques pour rendre les bâtiments autonomes (ministères, bâtiments de bureaux, entreprises).</p> <p>Aujourd'hui notre volonté est de mettre en commun à tout prix plutôt que de faire en sorte que les pays ne soient pas dépendants les uns des autres et puissent assurer la production et la distribution à leur population et ne pas être confronter à des situations de pénuries.</p> <p>Cela permettrait aussi à l'Europe d'arrêter de décider des prix de l'énergie pour faire plaisir à Pierre, Paul ou Jacques.</p> <p>La mise en commun de l'énergie ne peut pas être rentable. C'est un fait nous en faisons déjà le frais.</p>	
RN	@0229_0206	SERRENTINO Fee	CAP	<p>Ce projet pharaonique et inutile est il toujours justifié ? La rentabilité pose résolument question d'un point de vue étique et financier. Comment en période de crise majeure pouvons nous accepter une augmentation de 80 % des coûts sur un projet qui qui plus est pose question sur sa nécessité, sa dangerosité et sa rentabilité ? Comment sont justifiés ces coûts ? Qui va payer ?</p> <p>Le financement de ce projet est plus que nébuleux au regard de la reforme du marché européen à venir, du rôle de l'Espagne. Il semble caduc. Est ce vraiment au contribuable français de payer la facture d'une hérésie environnementale et sanitaire pour alimenter l'Espagne en électricité ! Je suis complètement contre ce projet.</p>	Dont acte

RN	@0230_0206	BONNEMAISON Fleur	CAP	<p>Je m'oppose une nouvelle fois au tracé RTE. Comment ce projet reste t-il rentable après une augmentation de près de 80% des coûts!? Quels sont les enquêtes réalisées qui le prouvent, par qui ont-elles été réalisées, où sont elles disponibles?</p> <p>Ce projet en plus d'être une aberration écologique, et sanitaire représente aussi une aberration économique. En effet, comment, par qui, pour quels résultats seront financées ces 80% d'augmentation?</p> <p>Sans compter que l'attrait touristique de notre région, et par la même tous les métiers qui en découlent, se trouvent mis en danger par ce projet non pas seulement durant la durée des travaux mais bien pendant toute la période de fonctionnement de la RTE et même après, étant donné qu'aucun démantèlement n'ait prévu et que la pollution visuelle restera (ainsi que celle des sols cela va sans dire). Comment peut-on, de nos jours accepter un projet de plus de 3 milliards d'euros dont le tracé est une aberration écologique, qui met en péril la ligne de côte, la dune, la forêt et les fonds marins, sans même considérer le tracé que propose la CNPN qui longerait l'autoroute impliquant ainsi un impact environnemental moindre.</p> <p>Je m'oppose fermement à ce projet.</p>	Dont acte
RN	@0231_0206	GIMBAL Julie	SOH	<p>En tant que citoyenne, je considère ce projet et l'enquête publique qui l'accompagne comme une marque de mépris assumée, pour ne pas parler de tartufferie féodale. L'inflation budgétaire n'est soutenue par aucun argument, aucun calcul dont nous - les habitants du secteur Seignosse, Hossegor, Capbreton - aurions été dûment informés. Non seulement l'innocuité mais la rentabilité du projet ne sont pas démontrées en l'état : un tel investissement financier, qui engage le contribuable à long terme, ne peut se passer de justifications factuelles étayées.</p> <p>Je donne un avis défavorable au financement du projet RTE dont la viabilité commerciale n'est pas démontrée.</p>	Dont acte
RN	@0232_0206	EMANUEL, Judith	BEM	<p>Bonjour, Je demande les preuves de l'affirmation de RTE sur la prévision de l'augmentation des bénéfices par rapport à la hausse des coûts de 1,7 milliards d'euros à 3,1 milliards d'euros. Où sont les analyses coût/avantage avec ce surcoût ? Je rejoins l'avis de stop THT 40 et m'oppose totalement à ce projet.</p>	Voir annexe 4 du rapport initial et annexe 3 du présent rapport

RN	@0233_0206	BASTIER, Daniel	SEI	Ce projet est dangereux pour les communes traversées par ce câble d un point de vue écologique et économique (coût exorbitant) NON À CE PROJET !	Dont acte
RN	@0234_0206	PAULIN, Marc	SOH	Comment est il possible qu'un esprit rationnel puisse défendre un projet qui ne comporte que des risques et dont les coûts explosent ? Il est encore temps d'arrêter, reconnaissez vos erreurs. Les populations locales sont vent debout et ce n'est que le début - nous ne vous laisserons pas détruire notre environnement et jouer avec notre santé.	Dont acte
RN	@0235_0206	ROSSI, Aurélien	SOH	Même contenu que @0234_0206	Dont acte
RN	@0236_0206	Pierre	ANG	Encore une fois tout est une histoire de pognon et zéro morale zéro principe comme depuis le début de l'Humanité . Honte à vous et aux mairies de plus en plus corrompues dans cette région chargé d'histoire et de valeurs .	Contribution qui n'en gage que son auteur
RN	@0237_0206	Catherine	SOH	Comment peut-on encore penser la construction de cette ligne qui va avoir des répercussions négatives sur des millions d'habitants en terme de santé ! Ne croyez vous pas qu'il y a assez de cas de cancers en France?? Je suis totalement contre.	Dont acte
RN	@0238_0206	LABESCAT, Layla	CAP	Ma question concernant le financement de ce projet porte sur le démantèlement du projet dans une quarantaine d'années. Non seulement les informations mises à la disposition du public lors de la première enquête publique étaient insuffisantes sur ce sujet colossal, mais nous constatons à nouveau dans cette enquête complémentaire que le dossier est vide de toute information sur le coût d'un éventuel démantèlement de cette ligne (qui, en effet, serait la plus longue et la plus puissante du monde!). (1) RTE vont-ils laisser tout le métal, le béton et le plastique dans le sol, sous la mer, à travers la forêt des Landes ? Est-ce qu'ils pensent que c'est bon de jouer cela "à l'oreille", de "voir comment ça se passe" ? Il semblerait qu'ils ne sachent tout simplement pas comment traiter cette question. (2) Je voudrais demander à l'équipe de l'enquête publique de se demander, ainsi qu'à RTE, s'ils pensent qu'il est vraiment dans l'intérêt du public et de la planète de lancer un projet sans savoir comment se débarrasser des déchets d'une taille inimaginable qu'il produira en fin de vie, et sans avoir la moindre idée de ce que cela coûtera? Étant donné que le coût du démantèlement de la ligne n'a manifestement pas été pris en compte dans le budget actuel, dans quelle mesure est-il responsable de lancer un projet et de	Effectivement le coût du démantèlement n'est pas chiffré et RTE a répondu dans son mémoire annexe 4 du rapport initial

			<p>risquer ainsi de coûter beaucoup plus cher au public à l'avenir ? Et qu'en est-il du coût dévastateur pour l'environnement? Cela a-t-il été pris en compte ? Tant de questions, et trop peu de réponses documentées et chiffrées pour avoir la certitude que ce projet est vraiment dans l'intérêt de la population, qui est en fait celui qui devrait payer la facture de ce projet erroné. Cette enquête publique est une mascarade. Demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable est d'une indécence sans nom ou d'un manque de professionnalisme inquiétant !!! Toute autre entreprise présentant un tel business plan se verrait poliment demander par son banquier de s'en aller, de travailler dessus et de revenir avec quelque chose de beaucoup plus substantiel. Messieurs de l'équipe de cette enquête publique complémentaire, nous vous en prions, faites ce qui est honorable et courageux, et donnez un AVIS DEFAVORABLE à ce projet. Nous n'en voulons pas. Merci de votre compréhension. SOURCE (1) : Note d'information relative à l'évolution du coût du projet (pièce n° 31) : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne/telechargement?document2=72665 (PAGE 4) SOURCE (2) : "DEMANTELEMENT DES OUVRAGES : Dans la mesure où, à ce stade du projet, il est difficile d'anticiper les décisions qui seront prises sur le devenir de la station de conversion et des liaisons souterraines et sous-marines mises hors service (démantèlement ou maintien en l'état), RTE réalisera une étude avant toute intervention, afin de déterminer la solution de moindre impact environnemental et d'optimiser les conditions de démantèlement éventuel. Cette étude permettra notamment d'identifier les habitats, la faune et la flore sur le tracé des liaisons souterraines ainsi que les peuplements benthiques sur le linéaire des liaisons sous-marines et d'intégrer les dernières évolutions techniques au regard de la réglementation en vigueur au jour du démantèlement. Au vu du résultat de ces études et en fonction des enjeux tant liés à la sécurité maritime qu'aux aspects écologiques et socio-économiques, il appartiendra à l'autorité administrative décisionnaire de définir la meilleure solution sur le devenir des différentes composantes du projet." Note de présentation non technique du projet : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-degascogne/telechargement?document2=71536 (PAGE 27)</p>	
--	--	--	--	--

RN	@0239_0206	Michelle	CAP	Face à l'augmentation financière considérable de ce projet, il est temps pour nos responsables politiques de porter un regard lucide sur ce projet. Car pour rappel, c'est bien le contribuable français qui financera ce projet d'interconnexion ! Or, non seulement ce projet est une aberration environnementale mais qui plus est, une démesure financière ! Un peu de raison SVP! Si ce projet devait rester nécessaire, alors ayez le courage de le repenser pour qu'il devienne raisonnable financièrement, et d'un point de vue sanitaire et environnemental ! En conclusion, je refuse que mon argent serve à abîmer notre environnement et à mettre en danger notre santé. Payer oui pour des avancées technologiques qui préservent l'écologie et la santé. Or ce projet va à contre courant de tout. Qui nous prouve que c'est moins cher de passer dans nos communes que par le gouf ? Qui nous prouve que ce ne serait pas moins cher de passer sous les voies ferrées ou sous l'autoroute. Comment peut-on, dans un contexte de dérèglement climatique, continuer à utiliser de l'argent public CONTRE l'environnement ! Stop !	Dont acte Sous les voies ferrées le projet ne peut se faire.
RN	@0240_0206	Anna	SOH	Adopter le tracé proposé par l'association stop tht	Dont acte
RN	@0241_0206	MACKOWIACK Serge	CAP	Mon avis est négatif pour les raisons suivantes : LE DOSSIER EST VIDE: il ne contient aucun document comptable, aucune analyse coûts/bénéfices actualisée et soulève trop de questions sans réponse. Mais au préalable, deux remarques : - Pourquoi l'AVIS NEGATIF du Conseil National de Protection de la Nature du 22 août 2022, instance d'expertise scientifique et technique, rattaché au ministère de la transition écologique qui conseille le gouvernement, A ETE RETIRE DU DOSSIER ? alors que l'article 123-10 du code de l'environnement prévoit que, pour ouvrir et organiser une enquête publique, l'autorité compétente doit informer le public de l'existence de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière de l'environnement et que de nombreux documents sur la question, sans intérêt, sont joints. - Le gestionnaire du réseau électrique RTE a rendu en mars 2023 2 MILLIARDS d'euros à ses utilisateurs dont ENEDIS et les grosses industries consommatrices d'électricité ! Sur le fond, il manque une véritable actualisation du projet avec une projection à long terme. Il s'agit d'un projet envisagé en 2002, déclaré « Projet d'intérêt commun » par la commission européenne en 2013 et en 2015, avec un accord du ministère de	En matière d'expropriation et de servitudes d'utilité publique, les codes de l'énergie et de l'expropriation pour cause d'utilité publique ne prévoient pas de fournir un bilan comptable, mais exclusivement une appréciation sommaire des dépenses. L'avis du CNPN n'a été pas retiré du dossier, il figure dans le dossier « papier » qui était disponible en mairie, pendant la présente enquête. L'avis de l'Ae était présent dans le dossier d'enquête, sous toutes ces formes. Un problème technique est apparu quant à sa mise en ligne sur le site « registre numérique ». Il n'en demeure pas moins que de nombreux contributeurs y ont fait référence.

				<p>l'industrie en 2016, par conséquent, un audit est nécessaire pour apprécier l'utilité d'un tel projet compte tenu de l'évolution du contexte politique, géopolitique et énergétique en Europe: un véritable audit effectué en 2023 n'a pas été joint au dossier alors même que ce projet engage la ville de Capbreton sur le long terme : pourquoi ? Plus encore, aucun chiffrage sur les indemnités liées aux expropriations, à l'indemnisation perçue par la mairie pour l'atterrage, à la co-construction de la piste cyclable RTE/MACS, à l'occupation du domaine public, n'apparaît dans ce dossier : Pourquoi ? On nous avance l'utilisation d'un câble expérimental sur une longue distance, quels seront les coûts de maintenance ? Ces coûts ne sont pas évalués et pourtant seront à la charge des utilisateurs : pourquoi ? Il n'existe aucune comparaison avec les coûts d'une ligne identique entre Perpignan et Figueras qui passe sous l'autoroute et alors que le Conseil National de la Protection de la Nature avait soulevé "l'absence de solutions alternatives satisfaisantes" : pourquoi ? Dans le même ordre d'idée, il n'existe aucune comparaison chiffrée avec le projet XLinks, projet de câble électrique sous-marin reliant le Maroc au Royaume-Uni, ni même aucune allusion à ce projet: pourquoi ?</p> <p>Le seul intérêt de ce dossier et de cette enquête publique, est de mettre en évidence l'erreur de calcul initial d'un projet évalué initialement à 1,7 M€ et qui passe, à ce jour, à 3,1 M€.</p> <p>Cependant, le dossier n'apporte aucune certitude sur l'évolution finale du coût: pourquoi ? Je ne vois pas comment les enquêteurs pourront motiver leur avis avec un tel dossier qui n'est qu'une information d'un surcoût sans explication, sans précision sans justification et alors même que la première enquête publique a mis en évidence un rejet de ce projet par 94% de la population. Serge Mackowiak</p>	<p>S'il y a eu convention entre RTE et MACS, pour la construction d'une piste cyclable, ne pourrait-on pas appeler cela, pénalement de la corruption</p> <p>Le code de l'énergie ne prévoit pas d'expropriation mais uniquement des servitudes, Des conventions seront passées entre les propriétaires du foncier et RTE, Le projet d'interconnexion dont vous faites état, n'est pas comparable, il franchit les Pyrénées par un tunnel, sa longueur est moindre, la tension est différente (320.000volts). Entre dépôt du dossier et la livraison de la ligne , le coût initial a été multiplié par 7. La CRE par sa délibération du 11 mai 2023 (Annexe 3) incite RTE a limiter l'explosion du coût.</p> <p>Voir réponses personnalisées RTE annexe 4 présent rapport</p>
RN	@0242_0206	AVILA, Hélène	LAB	Je suis contre cette ligne et tous les désagréments environnementaux qu'elle va provoquer. Notre nature est belle et verdoyante, saine pourquoi vouloir toujours appauvrir nos sols ?	Dont acte
RN	@0243_0206	FRAYSSE Jeremy	SEI	Bonjour, Je suis contre le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne. Cela passe bien trop près des parcs et des habitations et nous savons très bien qu'il n'y a pas assez d'expérience ni de preuves qui prouvent que ça n'est pas nocif. Ce serait un désastre humanitaire et environnemental et un non sens pour notre santé	Dont acte

RN	@0244_0206	Charlotte	CAP	<p>AVIS NÉGATIF. En prenant en compte l'aspect financier du projet, mon avis sur celui-ci en l'état est négatif pour les raisons suivantes :</p> <p>Le dossier présenté est vide. Il ne comporte aucun document comptable, pas d'analyse viable coûts/bénéfices actualisée et soulève de trop nombreuses questions sans réponses. Aucun document n'est joint. Ce dossier est une simple information, un constat, sans aucune preuve comptable ni explications chiffrées. Le travail mené pour le constituer en l'état est très pauvre. Je joins deux remarques soulevées par d'autres habitants de la zone concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi l'AVIS NEGATIF du Conseil National de Protection de la Nature du 22 août 2022, instance d'expertise scientifique et technique, rattaché au ministère de la transition écologique qui conseille le gouvernement, A ETE RETIRE DU DOSSIER ? alors que l'article 123-10 du code de l'environnement prévoit que, pour ouvrir et organiser une enquête publique, l'autorité compétente doit informer le public de l'existence de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière de l'environnement et que de nombreux documents sur la question, sans intérêt, sont joints. - Le gestionnaire du réseau électrique RTE a rendu en mars 2023 2 MILLIARDS d'euros à ses utilisateurs dont ENEDIS et les grosses industries consommatrices d'électricité. <p>Il manque une véritable actualisation chiffrée du projet avec une projection à long terme. Il s'agit d'un projet envisagé en 2002, il y a 21 ans, déclaré « Projet d'intérêt commun » par la commission européenne en 2013 – il y a 10 ans, et en 2015, avec un accord du ministère de l'industrie en 2016. Un audit en 2023, plus de 20 ans après le lancement du projet, est plus que nécessaire pour apprécier l'utilité d'un tel projet à ce jour. Ce compte tenu de l'évolution du contexte politique, géopolitique, économique et énergétique en Europe. Aucun audit effectué en 2023 n'a pas été joint au dossier alors même que ce projet engage la ville de Capbreton et les communes alentour sur le long terme : pourquoi ?</p> <p>Je note l'absence totale de chiffrage sur les indemnités liées aux expropriations, à l'indemnisation perçue par la mairie pour l'atterrage, à la co-construction de la piste cyclable RTE/MACS, à l'occupation du domaine public. Rien n'apparaît dans ce dossier. Le travail mené est tout bonnement bâclé.</p>	<p>Voir commentaires supra @241</p>
----	------------	-----------	-----	---	---

				<p>Il est mentionné l'utilisation d'un câble expérimental sur une distance élevée. Quels seront alors les coûts de maintenance ? Ces coûts ne sont pas évalués et pourtant seront à la charge des utilisateurs : pourquoi ? Pourquoi les risques accrus et démontrés ces dernières années dans la zone concernée ne sont pas chiffrés ? (feu de forêt, incendies, inondations, températures excessives)</p> <p>Il n'existe aucune comparaison avec les coûts d'une ligne identique entre Perpignan et Figueras qui passe sous l'autoroute. SOUS L'AUTOROUTE, et non à proximité immédiate d'habitations ou de zones naturelles. Le Conseil National de la Protection de la Nature a soulevé "l'absence de solutions alternatives satisfaisantes" : pourquoi ? Quelles sont-elles pourquoi ne sont-elles pas chiffrées et évaluées précisément à titre de comparaison avant d'être présentées comme non viables ? Où est le détail ? Dans le même ordre d'idée, il n'existe aucune comparaison chiffrée avec le projet XLinks, projet de câble électrique sous-marin reliant le Maroc au Royaume-Uni, ni même aucune allusion à ce projet : pourquoi ?</p> <p>L'intérêt unique de ce dossier et de cette enquête publique, est de mettre en évidence l'erreur de calcul initial d'un projet évalué initialement à 1,7 M€ et qui passe, à ce jour, à 3,1 M€. Par ailleurs le dossier n'apporte aucune forme de certitude sur l'évolution finale du coût. Pourquoi ? Quelles sont les évolutions encore possibles ? Ce dossier n'est qu'une information d'un surcoût, sans explications ni démonstrations chiffrées. C'est un fait. Pas de précisions, de justifications. L'évaluation laisse entendre qu'elle est faite à tour de bras. Rappelons que la première enquête publique a mis en évidence un rejet de ce projet par 94% de la population, prise en otage par une institution européenne d'hier (2002,2015) déconnectée du terrain et des réalités d'aujourd'hui (2023). Charlotte, habitante de Capbreton /Découverte du projet qui concerne mon lieu d'habitation et celui de ma famille, tardivement en mai 2023/</p>	
RN	@0245_0206	Julien	SOH	Je suis contre ce projet qui va nuire à l'environnement et à la biodiversité.	Dont acte
RN	@0246_0206	ROQUES, Michel	CAP	Avis négatif. Ce dossier ne contient aucun élément chiffré propre à expliquer et justifier une telle augmentation du coût. Par ailleurs je suis contre ce projet car je le trouve dangereux pour la santé humaine.	Dont acte

RN	@0247_PJ9_0206	Citoyen, Citoyenne	SOH	Jurisprudence et responsabilités du maire en matière de risques majeurs. Oui Messieurs les Maires votre responsabilité peut être engagée dans ce dossier !!!!!'	Avis personnel du contributeur
RN	@0248_0206	LAVEN, Elise	CAP	Avis défavorable car je n'ai trouvé aucun document sur ce registre numérique concernant le détail de la partie financière : budget prévisionnel, explication sur l'augmentation du budget. Comment accorder un avis favorable dans le cas d'une enquête publique sur la partie financière... Ce n'est pas rassurant...	Voir commentaire supra concernant les codes de l'énergie et de l'expropriation,
RN	@0249_0206	MARTIN, Jenna	SOH	Ce projet est dangereux pour les communes traversées par ce câble d'un point de vue écologique, humain et économique (coût exorbitant). NON À CE PROJET !	Dont acte
RN	@0250_0206	JOSEOH, Grégoire	SOH	Un projet complètement déraisonnable tant sur le plan financier qu'environnemental.	Dont acte
RN	@0251_0206	MORIN, Yvan	Azur	Je me suis déjà exprimé sur l'impact négatif de ce projet sur l'environnement ainsi que le tourisme. Plus de 90% de d'avis négatifs et une validation du commissaire enquêteur, voici comment compte la volonté des habitants de la région. De plus l'augmentation du coût du projet est juste impensable. Je réitère donc un avis défavorable à ce projet d'interconnexion.	Dont acte
RN	@0252_0206	DUBOIS, Patrick	SEI	Je souhaite plus d'explication sur le financement de ce projet et explication des coûts	voir l'annexe 4 du rapport initial
RN	@0253_0206	MARXER, Anne	CAP	Où sont les documents comptables sur ce projet financé intégralement par les utilisateurs? Comment justifiez-vous cette enquête publique qui ne donne pas les informations ? un audit, ou une enquête approfondie s'impose !	Dont acte
RN	@0254_0206	MARXER, Anne	CAP	Demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable ?? comment le justifiez-vous ?	DOUBLON avec @0253_0206
RN	@0255_0206	MARXER, Anne	CAP	Le projet LANDES/NAVARRRE est un projet de ligne souterraine le long des infrastructures autoroutières, et passera donc à Capbreton pour rejoindre sans obstacle notoire l'Espagne. Pourquoi ne pas avoir mutualisé les moyens et donc minimisé les coûts en reliant le projet « Golfe de Gascogne » de Bordeaux au nord des Landes et de la Navarre à Gatika ? Cette option permettrait de réduire considérablement les coûts et seraient bien évidemment beaucoup moins impactante pour l'environnement !	Ce projet n'est pas encore finalisé.

RN	@0256_0206	DARZACQ, Marie	CAP	<p>Ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse. Le CNPN a donné un avis défavorable. L'avis du CNPN n'est plus dans les pièces du dossier consultable sur le registre numérique. Le retirer est aveu de faiblesse. Ôter un avis défavorable et le cacher aux citoyens dans le cadre d'une enquête publique est de nature à invalider ladite enquête publique !!!!</p> <p>Vous nous parlez d'un surcoût calculer au doigt levé. Les câbles n'existent pas à ce jour. Construire des câbles expérimentaux laisse présager d'un surcoût non évalué à ce jour. Expérimenter un câble sur lequel personne n'a de recul sur une distance de près de 400 km est une folie. Le risque d'avaries est proportionnel à la distance. Les entreprises qui auront la lourde tâche de la maintenance ont de beaux jours devant elles et une rente assurée sur les 40 prochaines années, ce n'est pas grave les utilisateurs paieront !!!! Faire une enquête publique pour informer d'un surcoût non justifié est un véritable déni de démocratie. RTE utilise sans compter l'argent publique, les utilisateurs n'ont droit à aucune information sérieuse et détaillée, juste le devoir de payer sans sourciller....</p> <p>Si cette enquête atteint le record de la précédente enquête publique, aurez vous Monsieur le président de cette commission d'enquête le même culot que votre collègue de donner un avis FAVORABLE !!!!!</p> <p>Pourquoi faire une enquête publique puisque l'avis de la population est balayée d'un revers de main....</p> <p>J'attends votre avis avec beaucoup d'impatience.</p> <p>Le seul point positif aujourd'hui est que le commissaire enquêteur rencontré à Capbreton avait une très bonne connaissance du dossier, et était capable d'entendre nos arguments, avec neutralité et professionnalisme.</p>	<p>L'avis du CNPN n'a pas été retiré. C'est un problème technique au niveau du registre numérique. Ce document était consultable en version « papier » dans votre mairie.</p>
RN	@0257_0206	LABESCAT, Emmanuel	CAP	<p>Sur un air de « c'est la fin de l'abondance », demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucune preuve détaillée sur les bénéfices comptables pour un coût à plus de 3 Milliards tient plus de la négligence que de l'approximation. Je ne mentionnerai même pas l'absence d'estimation précise du coût du démantèlement de la « bête » qui a été occulté par ailleurs..</p> <p>!Je ne me tiendrai ici qu'à l'aspect financier puisque l'impact évitable sur la faune et la flore des Landes, sur le patrimoine</p>	<p>Dont acte</p>

				naturel de ses habitants, a été largement évoqué dans l'enquête précédente, et appuyé par ailleurs par la CNPM... D'ailleurs à ce titre - en cette fin de période d'abondance - il aurait été plus sage de s'appuyer sur les infrastructures déjà en place (autoroute notamment). Le projet LANDES/NAVARRRE est un projet de ligne souterraine le long des infrastructures autoroutières, pourquoi ne pas donc mutualiser les efforts financiers + l'impact environnementale et faire ce qui serait plus proche de la définition de « tracé de moindre impact » ? Il est plus raisonnable à ce stade de donner un avis défavorable à un projet au coût pharaonique et à l'estimation financière encore trop approximative.	
RN	@0258_0206	GOURLET Jocelyn	CAP	Madame, Monsieur, Aucun élément financier concret fourni dans le dossier, donc avis négatif. Malgré les avis des contributrices et contributeurs très largement négatifs, la commission de la première enquête publique avait émis un avis favorable sans AUCUNE réserve. Le courage et l'objectivité seront-ils enfin de mise cette fois-ci ? Cordialement.	Dont acte
RN	@0259_0206	CHATEL, Edouard	TAR	Bonjour, ce projet ne peut aboutir compte tenu du contexte financier, écologique et médical. Le coût de ce projet dépasse l'entendement. Sur le plan écologique, pour que ce projet aboutisse il faudra construire des digues, couper des arbres, etc. Sur le plan médical, une telle ligne à haute tension peut avoir des répercussions sur la santé des personnes qui y seront exposées quotidiennement. Le principe de précaution s'impose !!!	Dont acte
RN	@0260_0206	AUGER, Johanna	BEM	Contribution = copie conforme de la PJ6 - @0177_3105	Voir commentaire PJ 6 annexe 2
RN	@0261_0206	CARBONELLE, Sylvie	ANG	Je suis contre ce projet délirant	Dont acte
RN	@0262_PJ10_0206	CAMBY, Jean-Pierre	CAP	Les résultats de la précédente consultation ont fait apparaître des avis très négatifs qui ne sont nullement répercutés dans les conclusions, est-ce ainsi que les citoyens peuvent retrouver confiance ? L'avis de la CNCP, qui propose un tracé entièrement terrestre longeant l'autoroute n'est même pas pris en compte. Mieux : il a disparu de la concertation complémentaire. L'information fournie à l'appui de la présente enquête n'est donc pas sincère : elle ne comporte que des éléments favorables à RTE. Quant à la dérive du coût qui motive la présente procédure	Dont acte voir commentaires supra à ce sujet.

			<p>complémentaire, le document 31 laisse apparaître une dépense de 3,1 milliards d'euros , contre une estimation initiale de 1,7 milliards , sans d'ailleurs que la modification "terrestre" du projet ne soit chiffrée, les causes de cette dérive tenant à la rareté des câbles du fait du développement de l'éolien, ce qui pour le moins est paradoxal au regard de l'objectif du projet , du coût des matières premières ou de... la guerre en Ukraine. Ni le montant de l'opération de communication rendue nécessaire par la levée de boucliers qu'avait suscité le tracé terrestre initial, ni celui du tracé actuel ne sont chiffrés. Le coût de l'opération proprement dit est porté à 2,850 M€ selon l'accord annexé, mais le partage 50% 50% entre la France et l'Espagne débute à 2,7 Milliards . Encore la lecture de ce document fait elle apparaître que ces chiffres sont estimatifs (mais clairement qu'ils ne pourront être revus qu'à la hausse) . Le tableau page 5 n'est même pas relu (116,25 M€ au lieu de 1161,25 M€ , etc.) . C'est se moquer du monde.</p> <p>La phrase selon laquelle " Le coût total, net de la subvention, pour RTE est ainsi estimé à 1.161, 25 M€" est inexacte, puisque de l'aveu même de l'accord, il convient d'ores et déjà d'y ajouter 200 millions d'euros supportés par le consommateur français</p> <p>A tenir même ces estimations comme fiables, ce dont on doit désormais sérieusement douter, le projet doit il être toujours considéré comme économiquement rentable, dès lors que cette dérive des coûts ne se traduit par aucune réévaluation des objectifs ? On dispose donc d'une estimation initiale de rentabilité désormais obsolète, d'une estimation minimale d'un coût supplémentaire, d'un très probable dépassement de celui-ci, alors supporté pour moitié par RTE. Un financement européen supplémentaire est "envisagé" (même document p. 5) par qui ??</p> <p>L'imprécision totale des facteurs de coût et des montants nécessite à ce stade une analyse de la Cour des comptes, faute de quoi ce sera un nouveau Flamanville. Encore l'EPR est il, lui, justifié par les besoins de la consommation.</p> <p>je me permets de joindre à nouveau ma précédente contribution , à ma connaissance sans réponse</p>	
--	--	--	--	--

LES PIECES JOINTES

N° PJ	Contributions de référence	Nature (observations , photos , croquis ...)	Commentaires de la CE
1	@0029_2305	Lettre d'observations argumentées sur quatre thèmes	Les thématiques ; Coût construction / rentabilité/Risques politiques et réglementaire/ risques liés au marché énergétique sont difficilement maîtrisables. La CRE et son homologue espagnol ont validé le projet. S'agissant d'un projet d'intérêt communautaire subventionné comme tel par l'UE, il n'est pas question de parler de retour sur investissement.
2	@0038_2505	Avis sur l'aspect financier	Pour inciter RTE à être économe et à respecter la dernière évaluation du coût du projet, la CRE a pris une délibération le 11 mai 2023 , instituant des pénalités et des primes (Annexe 3)
3	@0040_2505	Avis de l'association Bénesse Environnement	Voir réponse supra
4	@0143_3005	Guide pratique sur les champs électromagnétiques d'extrême basse fréquence (effets sur la santé)	Le projet est en courant continu,. Le guide traite du courant alternatif basse fréquence.
5	@0165_3105	Mise en doute de la crédibilité des arguments de RTE	Les AT 40 doutent de l'utilité de la procédure et des arguments de RTE. Ce n'est pas RTE qui a décidé de poursuivre le projet , c'est la CRE et son homologue espagnol qui en ont décidé. (Voir réponse RTE annexe 4)
6	@0175_3105	Contribution de STOP THT40	La commission ne peut étudier que l'aspect financier du projet. La délibération de la CRE du 11 mai 2023 (annexe 3) vient d'instaurer des pénalités et des primes si RTE est vertueux dans le respect des coûts du projet qui sera financé par la TURPE. Toutefois, elle peut constater certaines carences du dossier relevées par le collectif (Voir réponse RTE annexe 4)
7	@0181_3105	Extrait d'un document sur les projets d'interconnexions	C'est une information sur les projets d'interconnexion
8	@0204_0106	Argumentaire d'EELV	S'agissant d'une contribution d'un parti politique, la commission se refuse de la commenter
9	@0245_0206	Mise en garde des maires et du président de la CC	Les écrits n'engagent que leur auteur (anonyme)
10	@0262_0206	Copie de la contribution à l'enquête initiale	C'est une information pour les membres de la présente commission

Pourquoi un si grand projet est-il un pari financier si risqué ?

Nous sommes à l'aube de la plus grande révolution technologique que l'humanité n'est jamais connue. L'arrivée de l'Intelligence Artificielle va littéralement bouleverser le fonctionnement de nos entreprises mais aussi impacter tous les secteurs de l'économie.

A court terme, ces IA permettent déjà de proposer des modèles d'optimisation de consommation d'énergie très efficaces (et nous n'en sommes qu'aux balbutiements).

A moyen terme, de nouvelles méthodes de création d'énergie, de transport et de stockage vont révolutionner ces marchés. Déjà de gros investissements sur ces innovations commencent à porter leurs fruits. Mais avec l'arrivée de l'IA, ces innovations vont franchir des gaps technologiques qui rendront des projets comme cette interconnexion complètement désuets. Bien sûr ce modèle proposé par RTE a fait ces preuves, et il ne faut surtout pas le nier. Mais dans 15 ans ce modèle de transport d'énergie sera l'équivalent du minitel face à l'arrivée d'Internet.

Donc la vraie question qui se pose : ce projet aura-il le temps d'être rentable avant d'être dépassé.

Je voudrais attirer l'attention sur d'autres points qui doivent être aussi pris en considération.

Coûts de construction : Ce projet nécessite un investissement financier considérable pour la construction de l'infrastructure. Le cout du projet a déjà augmenté de 80% avant le début des travaux. Vu la taille de ce chantier et vu les nombreuses problématiques de construction qui apparaîtront au fur et à mesure de ce projet, la facture globale de construction sera multipliée par 3 au minimum. Si les retours sur investissement, sous forme de bénéfices économiques sont insuffisants, cela peut rendre le projet financièrement insoutenable.

Rentabilité : Si les demandes d'électricité transfrontalière sont inférieures aux prévisions, les recettes générées par l'interconnexion peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'amortissement de l'investissement initial. Cela pourrait rendre le projet financièrement non viable.

Risques liés au marché de l'énergie : Les prix de l'électricité sont sujets à des fluctuations importantes, en fonction de la demande, de l'offre et des politiques énergétiques. Si les prix de l'électricité tombent en dessous d'un certain niveau, le projet peut ne plus être rentable. Bien que ces derniers temps, en raison d'événements particuliers (guerre en Ukraine etc...) ces prix ont flambé. Tous les économistes s'accordent à dire qu'à très long terme le cout marginal de l'énergie se rapprochera de 0.

Risques politiques et réglementaires : Comme pour tout projet transfrontalier, ce projet "Interconnexion Golfe de Gascogne" est exposé à des risques politiques et réglementaires. Des changements dans la politique énergétique de la France ou de l'Espagne, par exemple, pourraient avoir un impact sur la rentabilité du projet.

En conclusion, lancer un projet aussi gigantesque, en même temps que toutes les innovations actuelles, paraît vraiment déraisonnable.

Je comprends tout à fait l'intérêt économique de certaines entreprises. Mais également pour eux, à long terme, quand ils se retrouveront face à des solutions beaucoup plus optimales et moins chers, ce projet cessera d'exister bien avant le nombre d'années prévues. Mais les dépenses elles, auront bien été réelles.

Je me mets à votre disposition pour en parler plus longtemps avec la commission.

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(60 associations)*



@0038-2505

Cette contribution ne porte que sur le coût nouvellement ré-évalué du projet comme précisé dans le titre de l'enquête publique complémentaire « ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE - PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE - ESPAGNE PAR LE GOLFE DE GASCOGNE <https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne>.

1. Rappel

Des précédentes contributions du CADE ont déjà exprimé l'absurdité de ce projet dont la justification réside dans les objectifs de « l'Energy Union » de la précédente Commission européenne qui fixait en 2015 des objectifs d'interconnexion entre la France et l'Espagne de 10% alors que les échanges existants en 2015¹, satisfaisaient déjà ces contraintes.

2030 Framework for Energy and Climate - Agreed headline targets



¹ <https://www.cre.fr/content/download/19503/234758>

2. Le nouveau budget

Le nouveau budget présenté est basé sur « la dernière estimation commune aux opérateurs français et espagnols s'élève à 2,7 Md€ mais cette évaluation ne deviendra définitive qu'à la signature des principaux marchés, prévue au premier trimestre 2023 »².

Il est donc difficile d'accorder une fiabilité à cette dernière estimation car le contexte international, particulièrement aléatoire, ne permet guère de prévoir une « trajectoire [déclarée par la note n°31, objet de cette contribution, comme] inflationniste »³ prévisible.

Il est donc clair que l'augmentation du budget déjà appréciée dans la note de l'ordre d'environ 60%⁴ est totalement aléatoire.

2.1 Pièce 31 incomplète

Le paragraphe 2 de la note d'information relative à l'évolution du coût du projet, pièce n°31 du [dossier d'enquête publique](#), dont le titre est « Rappel des éléments de coût issus de la procédure d'enquête publique unique » est incomplet.

Ce paragraphe ne rappelle pas que le coût estimatif de réalisation du projet ([Note de Présentation non technique du Projet, §2.9](#)) de 1.950 M€ supposait une subvention européenne de 700 M€.

2.2 Diminution de la participation de la Commission européenne

En janvier 2018 la Commission européenne a enregistré une subvention de 578 M€ à allouer au projet⁵, ce qui représente donc une diminution de la participation de l'Union européenne envisagée initialement.

Aucune explication n'est donnée à cette diminution importante. Est-ce que ce projet est considéré comme moins important dans le cadre de la politique menée par la nouvelle Présidence de la Commission pour lequel le premier objectif des Orientations politiques⁶, « Un pacte vert pour l'Europe » qui consiste à réduire nos émissions de GHG signifie une diminution de nos consommations d'énergie, en particulier d'électricité.

2.3 Des études préalables ont déjà été financées

Par ailleurs ce projet, enregistré au titre des Programme d'Intérêt Commun (PCI code 2.7), a déjà bénéficié de subventions de l'Agence CINEA de la Commission européenne, CEF Energy, de

² § 2 page #3 de la pièce 31 de la Note d'information relative à l'évolution du coût du projet

³ §3 de la pièce 31 de la Note d'information relative à l'évolution du coût du projet

⁴ §3 de la pièce 31 de la Note d'information relative à l'évolution du coût du projet

⁵ https://ec.europa.eu/assets/cinea/project_fiches/cef/cef_energy/2.7-0013-FRES-W-M-17.pdf

⁶ https://commission.europa.eu/system/files/2020-04/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

budgets d'études⁷ de 2,3 M€ de septembre 2014 à septembre 2017⁸, de 6,3 M€ en 2016⁹ et de financements de travaux en 2017¹⁰, subventions qui n'ont contribué qu'à une partie du coût réel de tous ces travaux selon les termes des subventions européennes

Ainsi le coût réel du projet était déjà supérieur au coût de développement annoncé en 2017 puisque des travaux de RTE ont été nécessaires pour obtenir le coût présenté en août 2022 dans le dossier d'enquête publique.

2.4 Provisions pour risques

Aucune explication ni justification n'ont été données concernant les provisions pour risques ni de quels risques ces provisions sont-elles relatives.

Ces provisions de 250 M€ ne représentent que 9% de l'estimation du coût présenté

Ce projet a déjà constaté des erreurs de définition initiale puisque le passage par le Gouf de Cap Breton a été déclaré impossible. Ces risques prennent-ils en compte des éventuelles impossibilités ?

1.1 Coût de l'électricité

Il est à remarquer que note 31 insiste sur le fait que ce projet fait face à « *une augmentation du prix de l'électricité, qui a un impact sur la fabrication des matériels composants de l'interconnexion (Câbles, disjoncteurs, transformateurs, convertisseurs ...)* (entre +200% et +400% selon les pays)²² alors que le 7^{ème} rapport sur l'état de « Energy Union » en 2022 rappelait que tous les Etats membres de l'Union européenne ont pris des [Mesures visant à lutter contre la hausse des prix de l'énergie](#).

2.5 Objectif 2030 de « l'Energy Union »

Aucune information n'a été donnée concernant le nouvel investissement envisagé de 3.100 M€ quant au respect de l'objectif 2030 de 15% de cette interconnexion.

Cet investissement sera-t-il suffisant pour satisfaire les augmentations de 15% d'interconnexion des capacités de production installée prévues en 2030 ?

⁷ https://ec.europa.eu/energy/maps/pci_fiches/pciFiche_3.7.pdf

⁸ https://ec.europa.eu/assets/cinea/project_fiches/cef/cef_energy/2.7-0023-FRES-S-M-14.pdf

⁹ https://ec.europa.eu/assets/cinea/project_fiches/cef/cef_energy/2.7-0001-FRES-S-M-16.pdf

¹⁰ https://ec.europa.eu/assets/cinea/project_fiches/cef/cef_energy/2.7-0013-FRES-W-M-17.pdf

¹¹ § 2 page #3 de la pièce 31 de la Note d'information relative à l'évolution du coût du projet

3. Conclusion

Le caractère aléatoire du nouveau budget présenté ne peut permettre d'accorder un blanc-seing à ce projet dont les études préalables prévoyaient un passage dans le Gouf de Cap Breton, abandonné depuis, et dont le coût estimé, totalement approximatif, ne pourra que nécessiter des augmentations qui seront affectées à divers aléas à trouver dans l'actualité.

Ce projet ne contribuera en rien à la diminution de notre empreint énergétique.

Le CADE insiste pour affirmer son opposition à ce projet.

PJ 3



Le 25/05/2023

@0040-2505

Ce projet d'interconnexion, depuis le début, n'a pas été étudié correctement avec encore de nombreuses incertitudes qui planent.

« En bon père de famille » comment valider un projet qui a pris une telle augmentation et de telles approximations.

Depuis 2017 les évolutions technologiques ont, elles aussi, beaucoup évoluées.

La contribution du CADE est parlante et précise, elle.

Soyons raisonnable, arrêtons tout et réfléchissons.

Benesse Environnement renouvelle son opposition à ce projet.

Présidente de Benesse Environnement

Marie Claude Gemain



PJ 4

Champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence

@0145-3005

Les effets sur la santé





Sommaire

page 3 **Production, transport et distribution d'électricité**

page 3 **Exposition des populations**

page 6 **Autres sources d'exposition**

page 6 À l'intérieur des habitations

page 8 Dans les transports en commun

page 8 En milieu professionnel

page 8 **Effets sur la santé**

page 9 Effets sur le corps humain

page 10 Effets sanitaires aigus

page 11 Effets sanitaires chroniques

page 15 **Réglementation**

page 15 Construction des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques

page 16 Maîtrise de l'urbanisme

page 17 Comment faire réaliser des mesures ?

page 18 **Unités de mesure**

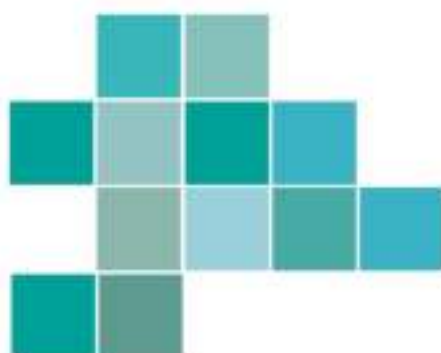
page 20 **Sources disponibles**

page 20 Effets sur la santé

page 21 Gestion des risques

page 21 Brochures et sites d'information des producteurs et distributeurs d'énergie





Production, transport et distribution d'électricité

La production d'électricité est réalisée dans des centrales (nucléaires, hydroélectriques, thermiques...) et doit être acheminée jusqu'aux industries, agglomérations, établissements, et logements. Un réseau de lignes, de transformateurs, de postes électriques permet cet acheminement. Les lignes à très haute tension sont les premiers maillons de ce réseau, elles permettent de transporter l'électricité des principaux centres de production jusqu'aux zones de consommation.

Exposition des populations

En France, le courant distribué est un courant alternatif de fréquence 50 Hz (extrêmement basse fréquence). Au voisinage immédiat d'une ligne à haute tension, aérienne ou souterraine, un champ électrique et un champ magnétique sont présents. À distance de la ligne, ces champs décroissent rapidement.

Dans le cas des lignes souterraines, le champ magnétique décroît plus rapidement avec la distance que dans le cas des lignes aériennes. La valeur du champ magnétique n'est plus que de 0,7 μT à 10 mètres d'un câble souterrain à 400 000 volts. Le champ électrique est très atténué par l'enfouissement sous terre. Certaines technologies lors de la mise en place des lignes permettent de réduire les champs (configuration des câbles, gaines...).



En fonction de la demande en électricité, l'intensité du courant sur la ligne subit des variations quotidiennes et saisonnières. Proportionnellement à l'intensité, le champ magnétique aux alentours de la ligne sera plus ou moins élevé.

D'autres éléments du réseau de transport et de distribution de l'électricité comme les transformateurs sont également à l'origine de champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence.

L'éloignement est le moyen le plus efficace pour limiter l'exposition des populations aux champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence

Figure 1 • Le réseau de transport et distribution d'électricité (d'après EDF)

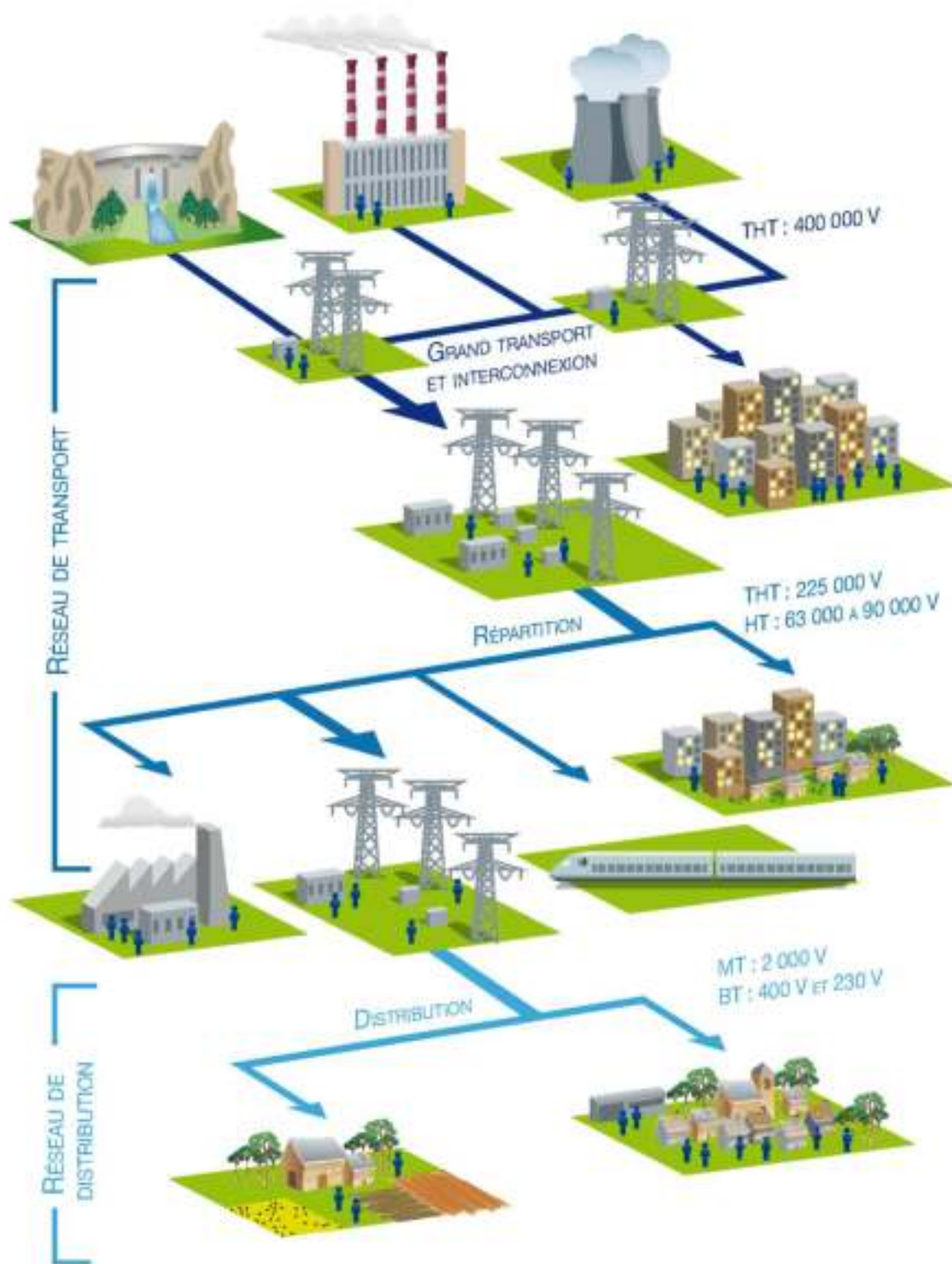
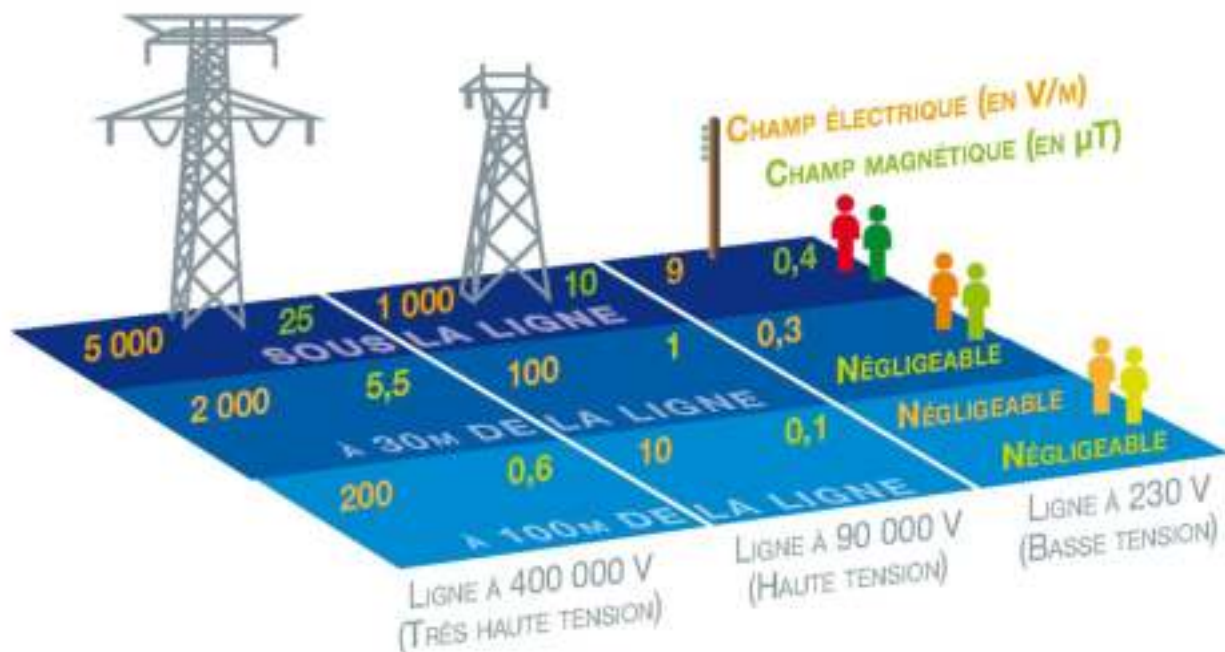




Figure 2 • Valeurs moyennes des champs électrique et magnétique autour des lignes aériennes de transport d'électricité à 50 Hz



Source : MEDDE *Instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité.*

Autres sources d'exposition

À l'intérieur des habitations

À l'intérieur des habitations, les sources de champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence sont de deux types : les réseaux électriques et les appareils électroménagers. L'exposition aux champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence dus aux appareils électroménagers est fonction de la distance à ces équipements.

Figure 3 • Valeurs des champs électrique et magnétique à proximité d'appareils électriques à 50 Hz

	5 CM		30 CM		1 M		
 Radio réveil	166	1,6	16	0,08	8	0,02	CHAMP ÉLECTRIQUE (EN V/M)
 Bouilloire	18	1,08	11	0,06	6	0,02	
 Grille-pain	57	3	10	0,21	6	0,06	CHAMP MAGNÉTIQUE (EN μT)
 Alimentation d'ordinateur	178	0,55	25	0,02	4	0,01	
 Plaques de cuisine à induction	94	0,57	32	0,2	4	0,13	
 Sèche cheveux	187	0,72	28	0,05	7	0,04	
 Télévision	364	0,01	75	0,01	10	0,01	

Source : Afssset, *Effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences*, Rapport d'expertise collective, mars 2010, Annexe 6 • Données de mesure Supélec, p. 137 à 163
www.anses.fr/sites/default/files/documents/AP2008et0006Ra.pdf



Dans les transports en commun

À titre d'exemple, des mesures effectuées en 1990 dans le TGV atlantique ont montré des niveaux de l'ordre de 7 μT (TGV un seul niveau) et 2,5 μT (TGV duplex).

En milieu professionnel

Des niveaux d'exposition plus élevés sont rencontrés en milieu professionnel lors d'applications industrielles comme la magnétoscopie (recherche, à l'aide d'un champ magnétique, des défauts sur des pièces fabriquées). Les risques professionnels font l'objet de réglementations et de campagnes de prévention spécifiques : voir la brochure de l'Institut national de recherche et de sécurité (Inrs), *Exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques, Guide d'évaluation des risques*, janvier 2013 : www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206136.

Effets sur la santé

Les champs électriques et magnétiques ont des effets sur le corps humain. Des travaux scientifiques sont menés pour déterminer si ces effets ont des conséquences sur la santé.

Le champ externe, électrique ou magnétique, crée des courants qui circulent dans la périphérie du corps pour le champ électrique et dans la totalité du corps pour le champ magnétique. La distribution des courants induits dans les tissus biologiques est déterminée par les propriétés des tissus, en particulier par la conductivité (capacité à conduire le courant).



Effets sanitaires aigus

Les expositions aiguës de forte intensité sont la cause d'effets néfastes clairement établis : effets sur la vision et sur le système nerveux, stimulation des tissus excitables, fibrillation. La réglementation est fondée sur ces effets aigus.

Magnéto phosphènes

Une personne exposée à un champ magnétique perçoit des scintillements lumineux à la périphérie de son champ visuel. Les magnéto phosphènes résultent de l'interaction du champ électrique induit avec les cellules de la rétine électriquement excitables. Le seuil du champ magnétique externe nécessaire pour induire des phosphènes est de 10 000 μT à 20 Hz. À 50 Hz, le corps humain doit être exposé à un champ magnétique légèrement supérieur pour que l'effet soit observé.

Densité de courant induit dans le corps humain en mA/m ²	Valeurs des champs magnétiques externes induisant un courant dans le corps humain à 50 Hz en μT	Effets
En dessous de 10	Supérieurs à 500 et jusqu'à 5 000	Effets biologiques mineurs
De 10 à 100	Supérieurs à 5 000 et jusqu'à 50 000	Effets sur le système nerveux et la vision (magnéto phosphènes)
De 100 à 1000	Supérieurs à 50 000 et jusqu'à 500 000	Stimulation des tissus excitables
Au-dessus de 1 000	Supérieurs à 500 000	Fibrillation ventriculaire

Source : Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants, *Guide pour l'établissement de limites d'exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques de fréquence variable dans le temps, jusqu'à 300 GHz*, traduction INRS, 2001, 47 p.

www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ND%202143

Électrisation – Électrocution

Des activités professionnelles mais aussi certaines activités de loisirs (pêche, sport en plein air), lorsqu'elles sont pratiquées sous des lignes de transport d'électricité, peuvent présenter des risques et des mesures de prévention doivent être respectées. Le contact direct avec la ligne de transport d'électricité ou l'électrisation via la production d'un arc électrique à proximité de cette ligne peuvent être mortels.

Pour connaître les conseils de sécurité à respecter lorsque vous évoluez à proximité des lignes électriques RTE, consultez le site www.sousleslignes-prudence.com.

Effets sanitaires chroniques

Aux niveaux d'exposition rencontrés en population générale à la fréquence du réseau électrique, aucun effet sanitaire n'est actuellement considéré comme causalement établi.

L'expertise de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en juin 2007 sur les champs électromagnétiques basses fréquences, conclut qu'étant donné la faiblesse des éléments établissant un lien entre l'exposition aux champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences et la leucémie infantile, les avantages que l'on pourrait tirer d'une diminution de l'exposition pour la santé sont difficiles à établir. L'OMS recommande, lors de la construction de nouvelles installations ou de la conception de nouveaux équipements et appareils, d'explorer les méthodes permettant de réduire les expositions à bas coût et précise que les politiques basées sur l'adoption de limites d'exposition arbitrairement faibles ne sont pas justifiées.

La littérature épidémiologique portant sur la leucémie chez l'enfant montre une association statistique avec l'exposition aux champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences pour une exposition moyennée sur 24 heures à des champs magnétiques supérieurs à



0,4 μ T. Sur la base des résultats de ces études épidémiologiques, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a classé en 2002 les champs d'extrêmement basses fréquences comme « cancérogènes possibles pour l'homme » (groupe 2B). En effet, il n'y a pas d'explication biologique à ce phénomène qui n'est pas corroboré par les expérimentations animales.

En mars 2010, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié un rapport d'expertise collective « Effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences » et un avis comportant des recommandations. Le groupe d'experts partage les conclusions de l'OMS qui considère que les preuves scientifiques d'un possible effet sanitaire à long terme sont insuffisantes pour justifier une modification des valeurs limites d'exposition.

Leucémie

Maladie qui se caractérise par la production d'un grand nombre de globules blancs immatures qui, s'ils quittent la moelle osseuse et circulent dans le sang, peuvent envahir tous les organes. On parle parfois de cancer du sang. Il existe plusieurs types de leucémies.

Source : Institut national du cancer (INCA)

www.e-cancer.fr/cancerinfo/ressources-utiles/dictionnaire/l_leucemie/

Leucémies infantiles

En 1979, une étude épidémiologique menée par Wertheimer et Leeper a montré une augmentation du risque de leucémie de l'enfant dans les habitations présentant des câblages électriques particuliers et fortement exposées aux champs électromagnétiques basses fréquences. Depuis, la littérature scientifique épidémiologique converge vers une augmentation du risque de leucémie chez les enfants exposés à de champs magnétiques résidentiels de plus de 0,4 μ T.

En France, l'étude GEOCAP de l'Inserm a été menée en utilisant les données du *Registre national des hémopathies malignes de l'enfant* et le *Registre national des tumeurs solides de l'enfant* et en caractérisant les adresses par géocodage. Les résultats ont été publiés en avril 2013 (revue scientifique *British Journal of Cancer* BJC). À partir d'une étude fondée sur les 2 779 cas avérés de leucémie chez l'enfant en France entre 2002 et 2007 et 30 000 témoins, les chercheurs ont observé une augmentation du risque de leucémie chez l'enfant de moins de 15 ans pour des habitations situées à moins de 50 m d'une ligne à très haute tension (225-400 kV). Cette augmentation semble toutefois limitée aux enfants de moins de 5 ans et n'est pas perceptible au-delà de 50 m ou pour les lignes haute tension à plus faible voltage (63, 90, 150 kV). Elle n'est pas visible non plus dans les zones urbaines de plus de 100 000 habitants.

Environ 0,2 % de la population de moins de 15 ans vit à moins de 50 mètres d'une ligne très haute tension en France, soit environ 30 000 enfants. Même si l'on fait l'hypothèse qu'il existe un lien de causalité entre exposition aux champs électromagnétiques à proximité des lignes à haute tension et leucémie infantile, le risque est faible. Dans cette hypothèse, compte tenu des excès de risque mis en évidence par différentes études épidémiologiques, cela se traduirait chaque année par un excès de moins de 1 cas de leucémie aiguë chez un enfant de moins de 15 ans.

IEI CEM

Le syndrome d'intolérance environnementale idiopathique attribué aux champs électromagnétiques est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques d'une pathologie particulière (maux de tête, nausées, fatigue, difficultés de concentration, rougeurs, etc.), que certaines personnes attribuent spontanément à une exposition aux champs électromagnétiques. Le lien entre exposition aux champs électromagnétiques et hypersensibilité électromagnétique n'a pas été démontré.



Implants médicaux

Le respect des valeurs limites ne permet pas d'écarter toute interférence avec les dispositifs médicaux (stimulateurs cardiaques, défibrillateurs implantables, implants cochléaires...). D'après les travaux scientifiques, le risque est faible. Cependant les personnes porteuses d'implants doivent être vigilantes et en parler à leur médecin.

Études épidémiologiques

Les riverains de lignes de transport d'électricité demandent fréquemment la mise en place d'une surveillance épidémiologique. À ce titre et s'agissant de la leucémie de l'enfant, seule pathologie pour laquelle un lien statistique a été montré par quelques études épidémiologiques, l'Institut de veille sanitaire (InVS) qui a étudié cette question conclut « qu'une étude épidémiologique restreinte au trajet d'une seule ligne à très haute tension ne permettrait pas d'aboutir à des conclusions en raison de la taille de la population et de la faible incidence de la leucémie de l'enfant ».



Réglementation

Construction des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques

Les valeurs limites d'exposition sont fondées sur les travaux de la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection, ICNIRP) de 1998. Le respect des valeurs limites d'exposition permet de protéger le public des effets du champ électrique et du champ magnétique.

Valeur limite d'exposition – Champ magnétique

100 mA/m ²	Observation de la valeur du courant induit dans le corps humain qui entraîne une stimulation des tissus excitables (muscles, nerfs)
10 mA/m ²	Application d'un facteur de 10 pour la protection des travailleurs
2 mA/m ²	Application d'un facteur supplémentaire de 5 pour la protection de la population générale
champ interne/ champ externe	Modélisation mathématique pour déterminer le champ magnétique externe qui peut induire le courant électrique dans le corps humain à la fréquence de 50 Hz
valeur limite 100 µT	Valeur limite de 100 µT pour la protection de la population générale à 50 Hz



Valeur limite d'exposition – Champ électrique

La valeur limite du champ électrique a été fixée à 5 000 V/m, valeur qui correspond à la perception du champ électrique par les personnes les plus sensibles.

L'arrêté du 17 mai 2001 fixe les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (art. 12 bis) : « Pour les réseaux électriques en courant alternatif, la position des ouvrages par rapport aux lieux normalement accessibles aux tiers doit être telle que le champ électrique résultant en ces lieux n'excède pas 5 000 V/m et que le champ magnétique associé n'excède pas 100 μ T dans les conditions de fonctionnement en régime de service permanent ».

Maîtrise de l'urbanisme

L'instruction du 15 avril 2013 du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité demande aux préfets de recommander aux gestionnaires d'établissements et aux autorités compétentes en matière d'urbanisme de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles dans des zones exposées à un champ magnétique supérieur à 1 μ T :

« Au vu des éléments disponibles sur l'évaluation des risques, sur lesquels pèsent de fortes incertitudes, et sur les enjeux économiques, vous recommanderez aux collectivités territoriales et aux autorités en charge de la délivrance des permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux, maternités, établissements accueillant des enfants tels que crèches, maternelles, écoles primaires etc.) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation ou jeux de barres, sont exposées à un champ magnétique de plus de 1 μ T, cette valeur, appliquée en bordure de zone de prudence, apparaissant globalement compatible avec la valeur d'exposition permanente des occupants de bâtiments sensibles de 0,4 μ T proposée par l'avis de l'Anses. »

Des servitudes d'utilité publique peuvent être établies pour des raisons de sécurité, afin de prévenir les accidents comme la chute de pylônes ou de câbles. Le décret n° 2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie prévoit que le préfet peut instituer des servitudes de part et d'autre de toute ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kV, existante ou à créer. Ce dispositif a peu été mis en œuvre en pratique.

Comment faire réaliser des mesures ?

Les maires des 18 000 communes se situant à proximité de lignes électriques à haute et très haute tension peuvent demander l'intervention du gestionnaire du Réseau de transport d'électricité (RTE) pour relever les valeurs des champs magnétiques, ou celle d'un laboratoire indépendant certifié pour effectuer des mesures. Ce service, si la commune le souhaite, peut, financièrement, être entièrement pris en charge par RTE.

**La demande doit être formulée par le maire
et par courrier électronique à l'adresse suivante :**
mesures-CEM@rte-france.com

En savoir plus sur le site de RTE

www.rte-france.com/fr/actualites-dossiers/a-la-une/lignes-electriques-a-haute-et-tres-haute-tension-et-champs-magnetiques-50-hertz-un-nouveau-service-d-information-et-de-mesures-propose-aux-maires-2

Le décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques impose au gestionnaire du réseau public de transport d'électricité la réalisation d'un contrôle régulier des champs électromagnétiques induits par les lignes de transport d'électricité. Les résultats de ces mesures sont transmis annuellement à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui les rend publics.



Unités de mesure

Hz - Hertz

La fréquence est l'inverse d'un temps (nombre d'oscillations par unité de temps). L'unité de mesure est le Hertz. Les champs électromagnétiques associés à un courant alternatif oscillent dans le temps suivant une fréquence donnée. En France le courant alternatif est distribué à une fréquence de 50 Hz. Dans ce domaine de fréquences (extrêmement basses fréquences), le champ magnétique et le champ électrique ne sont pas liés contrairement à des domaines de fréquences plus élevées. Il faut considérer le champ électrique et magnétique indépendamment l'un de l'autre.

V/m - Volt/mètre

Le champ électrique est lié à la notion de charges électriques. L'intensité de champ électrique est une grandeur qui correspond à la force exercée sur une particule chargée indépendamment de son déplacement dans l'espace. L'unité de mesure est le volt par mètre.

T - Tesla

Le champ magnétique est lié à la notion de charges électriques en mouvement. L'intensité du champ magnétique est une grandeur qui correspond à la force exercée sur des charges en mouvement. Dans l'air et les matières biologiques, le champ magnétique n'est pas modifié. Dans ces milieux, deux grandeurs, l'intensité du champ magnétique et le flux d'induction magnétique, peuvent être utilisées indifféremment. Un champ magnétique de 1 A/m correspond à une induction magnétique de $4\pi \cdot 10^{-7}$ T soit environ 10^{-6} T (1 μ T).

Domaines de tensions

Tensions	Inférieures à 1 000 V	1 000 V à 50 000 V	50 000 V à 400 000 V
Appellation normalisée	BT basse tension	HTA haute tension A	HTB haute tension B
Appellation courante	BT basse tension	MT moyenne tension	HT (haute tension) et THT (très haute tension)

Densité de courant induit dans l'organisme

Dans les travaux scientifiques, le courant induit dans l'organisme est souvent exprimé en densité de courant. Cette densité est le produit du champ électrique interne et de la conductivité du corps humain. À 50 Hz l'hypothèse simplificatrice d'une conductivité homogène du corps humain de 0,2 siemens par mètre est utilisée.



Sources disponibles

Effets sur la santé

Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences, Rapport d'expertise collective, mars 2010, 181 p.

www.anses.fr/sites/default/files/documents/AP2008et0006Ra.pdf

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Que sont les champs électromagnétiques ?

www.who.int/peh-emf/about/WhatisEMF/fr/

Champs électromagnétiques et santé publique. Exposition aux champs de fréquence extrêmement basse, Aide-mémoire n° 322, juin 2007

www.who.int/peh-emf/publications/facts/fs322/fr/index.html

Environmental Health Criteria 238, Extremely low frequency fields

www.who.int/peh-emf/publications/Compleet_DEC_2007.pdf

International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP)

www.icnirp.de/PubEMF.htm

Institut national de recherche et de sécurité (Inrs)

Les mécanismes d'interaction avec le corps humain, Collection Champs électromagnétiques, ED 4215, mars 2008, 4 p.

www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%204215

Lignes directrices pour l'établissement de limites d'exposition aux champs électriques et magnétiques variables dans le temps (fréquences de 1 Hz à 100 kHz), Points de repère, 2011, 21 p.

www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=PR%2047

Gestion des risques

Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Rapport sur la maîtrise de l'urbanisme autour des lignes de transport d'électricité, août 2010, 56 p.

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/007318-01_rapport_cle2f931a.pdf

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologique

Les effets sur la santé et l'environnement des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute et très haute tension ; Rapport n° 506 (2009-2010) de M. Daniel RAOUL, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé le 27 mai 2010

www.senat.fr/rap/r09-506/r09-506_mono.html

Brochures et sites d'information des producteurs et distributeurs d'énergie

RTE – EDF

Site internet « La clé des champs »

www.clefdeschamps.info/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=site-internet-la-clef-des-champs-electromagnetiques

Les champs électromagnétiques de très basse fréquence, 2005 (schéma page 18)

www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/environnement/champs_electromagnetiques/Brochure_Champs_Electromagnetiques_TBF.pdf

Hydro Québec

Champs électriques et champs magnétiques

www.hydroquebec.com/developpementdurable/champs/index.html

Elia Belgique

Brochure sur les *Champs électriques, magnétiques et liaisons à haute tension*, 28 p.

www.elia.be/~media/files/Elia/publications-2/brochures/ELIA_BrochEMF_FR.pdf

Rédaction [Direction générale de la santé \(DGS\)](#)
Conception [Délégation à l'information et à la communication \(Dicom\)](#)
Ministère des Affaires sociales et de la Santé

N° ISBN : 978-2-11-138303-6

Achevé d'imprimer au mois de mars sur les presses de l'Imprimerie de la Centrale 62302 Lens
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014



ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE - PROJET D'INTER-CONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE - ESPAGNE PAR LE GOLFE DE GASCOGNE

Les Amis de la Terre à Messieurs les Commissaires de l'Enquête Publique.

Pour ce type de projet que nous qualifions de GPI₂ (Grand Projet Inutile Imposé), plus le temps passe et plus nous nous posons une question qui devient fondamentale : dans les faits, à quoi peuvent bien servir le Débat public et l'Enquête publique ?

La Cour des Comptes exprime cette constatation dans son rapport sur la non pertinence des LGV d'octobre 2014 page 16 ¹ : *La prise de décision est en principe fondée sur des étapes successives mais dans les faits elle est irréversible dès le départ* ". Un GPI₂ de ce type possède cette caractéristique fondamentale : c'est un projet abouti dès le départ, bien que contraint à suivre une procédure qui n'est que consultative, il ne peut être remis en cause par quiconque. En général, le principal motif de non réalisation d'un GPI₂ est son impossibilité à trouver des financeurs. Or, de plus en plus, ces projets impossibles à financer dans les secteurs appropriés trouvent les budgets dans les poches des contribuables. Le fait qu'ils ne permettent aucune rentabilité financière, voir aucun intérêt pour le commun des mortel, n'est en rien un obstacle. Dans le cas de certains gros GPI₂, cela donne parfois un ressenti de mépris du porteur de projet envers les populations, voire les garants, et les commissaires enquêteurs.

Lors du premier débat public, nous avons, entre autre, posé deux questions :

- Vu la connaissance du Gouf de Capbreton un passage par dessous est il vraiment concevable ?
- Quel serait le coût de cette réalisation particulièrement novatrice ?

A la vue des études conséquentes de RTE, on nous renvoya à nos études pour l'inconséquence de notre première question, et au secret industriel pour la deuxième. En fait, nous sommes à peu près certains que le coût n'était évalué qu'au doigt mouillé, il suffit d'éplucher les procédures qui ont suivi ce premier débat public pour s'en convaincre.

Au deuxième débat public, nous savions deux choses :

- Les études de RTE pêchaient par un excès d'optimisme et un manque de sérieux.
- Le projet n'avait aucune rentabilité, la commission Européenne le confirmait dans sa réponse concernant la subvention accordée. Cette subvention comprenait deux chapitres distincts :
 - Une aide pour le passage sous le Gouf de Capbreton
 - Une aide pour équilibrer un projet qualifié de non rentable économiquement.

L'aide de la commission Européenne passe de 700 M€ en 2017 à 578 M€ en 2018. Il est curieux que les responsables du GPI₂ nous aient affirmé durant et le deuxième débat public, et l'Enquête Publique, qu'ils n'avaient pas d'information sur le devenir de la subvention.

L'enquête publique N°2 porte sur l'explosion des coûts de réalisation. Ils passent de 1 750 M€ en 2017 à 3 100 M€ en 2023, soit une croissance de 77 % en 6 ans. Le coût d'aujourd'hui

¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-grande-vitesse-ferroviaire-un-modele-p-orte-au-dela-de-sa-pertinence>

d'hui présente t il les mêmes garanties de non fiabilité que le reste du projet ? Dans le même temps, le différentiel des coûts du KWh sur le marché de gros est peu variable. Les différences sont faibles et en concordance avec l'orientation du flux principal du pays le moins cher vers le plus cher. Ce projet n'étant déjà pas viable en 2017, les dernières évolutions rendent encore plus improbable son équilibre financier.

Lors de la première enquête publique, au travers de notre contribution, nous avons dénoncé plusieurs mensonges du porteur de projet ². Elle est complétée par d'autres avis que nous avons formulés le long de la procédure obligatoire, mais non contraignante ³.

Voici en résumé quelques exemples spécifiquement liés à la partie financière.

- L'intérêt pour le contribuable payeur est dérisoire à la vue des volumes relatifs d'électricité échangés très faibles par rapport aux volumes consommés (< 1%).
- Cet outil est avant tout un outil de spéculation. La CRE le démontre.
- Il permet principalement l'exportation d'électricité nucléaire vers l'Espagne.
- Il permet l'importation minoritaire d'électricité issue de centrales thermiques au gaz ou au charbon subventionnée ⁴.
- Le fonctionnement du marché de gros ne permet pas l'exportation et l'importation d'électricité renouvelable, qui est par définition à faible coût de mise en œuvre. ⁵
- Le développement du stockage d'électricité est moins onéreux, plus fiable, il ne dépend pas de surproductions étrangères au même instant de crise. Voir Projet EDF ⁶.

En ce qui concerne le stockage, EDF est un leader mondial. Sans les STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage), pas de centrales nucléaires possibles aussi nombreuses en France. EDF a lancé un projet de 8Md € pour 10 GW qui fait l'unité de puissance stockée (W) à 0,8€, alors que le projet passe de 1€ à 1,6 €/W, soit le double. En complément, Enedis, autre filiale d'EDF, lance le projet " *Reflex* " dans les Landes. Ce projet consiste à stopper la production des panneaux photovoltaïques lorsque les postes sources sont saturés. Cela permet de réduire la production d'électricité lorsqu'elle ne peut pas être utilisée, ou stockée au moment le plus rentable pour le producteur.

Opposés à ce projet, les amis de la Terre demandent que la commission d'enquête donne un avis défavorable à ce GPI₂

Pour les Amis de la Terre

Le 31/05/2023

R. LEGROS.

² <https://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?article927>

³ <https://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?rubrique132>

⁴ La péninsule Ibérique a obtenue de l'Europela possibilité de plafonner le prix du gaz et du charbon pour la production d'électricité

⁵ <https://www.rte-france.com/wiki-energie/prix-electricite-fluctuation-marche-facture>

⁶ <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/journalistes/tous-les-communiques-de-presse/le-groupe-edf-annonce-le-plan-stockage-electrique-avec-pour-objectif-de-devenir-le-leader-europeen-du-secteur-d-ici-a-2035>

ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE - PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE - ESPAGNE PAR LE GOLFE DE GASCOGNE

AVIS DU COLLECTIF STOPTHT40

Le Collectif STOPTHT40 donne un avis **défavorable** sur le financement de ce projet.

En effet, RTE affirme que le projet est toujours viable car les bénéfices auraient augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes que la hausse des coûts, sans pour autant apporter aucune preuve de ces affirmations.

Une entreprise publique qui ne produit aucun document comptable sur un projet financé intégralement par les utilisateurs, fait preuve de manquements graves nécessitant un audit sérieux sur les éventuelles irrégularités que l'on nous cache et qui peuvent induire des dérives financières supportées par les utilisateurs.

Cette enquête publique est une mascarade. Demander aux citoyens un avis sur un coût de projet qui passe de 1,7 M€ à 3,1 M€ en ne fournissant aucun document comptable est d'une indécence sans nom ou d'un manque de professionnalisme inquiétant.

Ce projet prend sa source à 300 kms de la frontière espagnole. 3 autres interconnexions existent de part et d'autre de cette frontière. La fin de l'abondance ayant été signée par nos dirigeants, la sagesse aurait été de renforcer les interconnexions déjà en place, ou créer une interconnexion à proximité immédiate de la frontière. Plus l'interconnexion est longue plus elle coûte cher et plus les coûts de maintenance seront élevés.

D'autre part 2 autres projets sont à l'étude depuis 2015 (LANDES/NAVARRRE et PYRENEES ATLANTIQUES/NAVARRRE). Ils sont mentionnés dans les documents RTE comme « sous-projet » du « Golfe de Gascogne ».

Le projet LANDES/NAVARRRE est un projet de ligne souterraine le long des infrastructures autoroutières, et passera donc à Capbreton pour rejoindre sans obstacle notoire l'Espagne. Pourquoi ne pas avoir mutualisé les moyens et donc minimisé les coûts en reliant le projet « Golfe de Gascogne » de Bordeaux au nord des Landes et de la Navarre à Gatika ?

Les deux solutions mentionnées ci-dessous permettraient de réduire considérablement les coûts et seraient bien évidemment beaucoup moins impactantes pour l'environnement.

D'autre part ce projet a été éligible à une aide financière de l'UE pour consolider sa viabilité commerciale.

L'éligibilité des PIC à une aide financière de l'Union Européenne est encadrée par l'article 14 (2) du règlement (EU) n°347/2013 qui dispose que l'analyse des coûts et bénéfices doit apporter la preuve que le projet n'est pas viable commercialement selon le plan d'affaires et les autres évaluations réalisées.

Les ARN considèrent que cette condition est remplie et le projet « Golfe de Gascogne » est éligible à cette aide financière.

La VAN était dans ce dossier négative si la France dépassait la somme de 528 M€. Doit-on rappeler à RTE qu'il n'y a plus d'argent magique dans notre pays ?
Qu'en est-il de la VAN avec ce surcoût ... ?

Ce projet à 1,7 M€ n'était donc pas rentable. Qu'en est-il aujourd'hui de la rentabilité à 3,1M€ ?

Cet état de fait est surprenant puisqu'il vient totalement contredire les exigences de la CRE qui considère que l'augmentation de capacité doit être justifiée par une analyse coûts/avantages robuste démontrant que les bénéfices sont supérieurs aux coûts. Visiblement dans ce dossier cette condition n'était nullement remplie sans l'aide financière octroyée par l'UE.

Qu'en est-il aujourd'hui avec ce surcoût ?

Projet rentable ?

Projet non rentable ?

Si ce projet n'est pas rentable la CRE doit s'opposer à la poursuite de ce projet qui mettra en péril les factures des utilisateurs !

La CRE n'est-elle pas la garante de la bonne gestion des finances de RTE ?

Le devoir de la CRE n'est-il pas de protéger les utilisateurs des projets coûteux et non rentables ?

Quelles sont les conséquences sur la facture des utilisateurs ?

Les mesures de répartition des coûts sont-elles conformes à la démarche CBCA (cost benefit cost allocation) ?

Pourquoi aucune analyse digne de ce nom n'est produite dans le cadre de cette enquête publique ? Présenter un dossier vide et demander aux citoyens de prendre connaissance d'un dossier non justifié et non argumenté est ubuesque !

Pourquoi RTE n'apporte aucune information sur :

- les flux prévus
- le taux d'utilisation cible
- la valeur unitaire de cette interconnexion (bénéfices-coûts) / taux d'utilisation)
- le montant des primes ou des pénalités prévus sur le paramétrage de la régulation incitative
- l'estimation du coût d'exploitation et de la maintenance par an pour la France
- l'estimation et le calcul des bénéfices socio-économiques français et européens
- le calcul des prétendues réductions des émissions de CO2 engendrées par ce projet en France et en Europe
- l'éventuelle intégration des énergies renouvelables
- la justification d'un coût beaucoup plus élevé que les autres projets d'interconnexion électrique, sachant que le forage marin sous le Gouf a été abandonné
- le taux de disponibilité de cette interconnexion
- le contournement des zones plus faibles et congestionnées près de la frontière

- l'absence d'étude d'une courte ligne reliant les deux frontières et le choix d'une longue liaison sous-marine qui augmente considérablement le coût de l'ouvrage et le coût de la maintenance, pour le même résultat
- l'absence d'étude conjointe sur le projet terrestre LANDES/NAVARRRE et un tracé uniquement terrestre LE BLAYAIS/GATIKA
- la valeur ajoutée en matière de sécurité et le mode de calcul pour la quantifier en France et en Europe
- la réalité d'un impact net du projet sur la France et l'Espagne
- la configuration des réseaux de transport d'électricité dans la zone qui limite le renforcement des capacités d'interconnexion entre l'Espagne et la France
- la prétendue congestion au niveau des corridors déjà interconnectés
- l'alternative crédible demandée par les ARN. En effet, les ARN avaient relevé que le surcoût avait été estimé à 1000M€, justifié par les innovations clés comme le franchissement du Gouf, mais insistaient sur le besoin de présenter une alternative crédible
- les résultats d'une éventuelle analyse coûts-bénéfices tenant compte :
 - des hypothèses concernant le développement de la production d'ENR sur le territoire français
 - du prix de l'énergie fluctuant et instable
 - de l'arrêt du bouclier tarifaire
 - de l'effondrement du prix du gaz sur lequel le prix de l'électricité est aujourd'hui indexé
 - la crise énergétique et l'éventuelle sortie du marché européen
- la capacité d'interconnexion en l'absence du projet « Golfe de Gascogne », en cohérence avec les scénarios du TYNDP
- la valeur capacitaire dans l'estimation des bénéfices de ce projet
- l'estimation des pertes générées sur les réseaux de transports nationaux par le fonctionnement de cette interconnexion
- l'estimation des pertes générées sur l'ensemble du réseau électrique européen
- une analyse financière pertinente permettant d'étudier l'intérêt du projet en étudiant l'ensemble du marché interconnecté
- le montant exact du bénéfice brut par an pour la France
- le coût des pertes par an subies par la France
- le niveau de connection pertinent du point de vue de la collectivité (c'est à dire que les bénéfices de la dernière connection construite doivent dépasser les coûts associés à cette interconnexion)
- les bénéfices apportés par ce projet pour justifier cet investissement
- les bénéfices en termes de sécurité d'approvisionnement
- les bénéfices en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- les incertitudes politiques entre la France et l'Espagne
- la demande d'un soutien financier direct supplémentaire qui semble avoir été demandé à l'UE
- le montant des recettes de congestion.

Le Collectif STOPHT40



d'investissement plus élevés que prévu. Compte tenu de ces éléments, la réalisation du projet semble conditionnée au soutien financier qui sera décidé par la Commission européenne en 2019. Les régulateurs irlandais et français ont confirmé, dans une délibération commune, ce besoin fixant à 60% des coûts d'investissement le montant minimal de la subvention. Ce projet fait partie du paquet 2.

3. Frontière France-Espagne

Historiquement reliées par l'intermédiaire de lignes à courant alternatif, la France et l'Espagne ont mis en service en 2015 une ligne représentant une innovation technologique importante entre Baixas (France) et Santa Llogaia (Espagne) composée de deux liaisons à courant continu de 1 GW. Le contexte géographique, notamment dû aux reliefs importants, a nécessité 37 forages, dont certains particulièrement difficiles allant jusqu'à 14 m de profondeur.

La frontière franco-espagnole constitue pour l'Espagne et le Portugal le seul accès au reste du marché européen et revêt en ce sens un enjeu politique fort. Par la déclaration de Lisbonne, de juillet 2018, les chefs d'État des trois pays ont réaffirmé l'importance des interconnexions électriques. Le projet Golfe de Gascogne répond notamment à ce besoin. Ce projet, dont les études ont pu assurer de l'intérêt, a été validé par les régulateurs nationaux en 2017. Il a reçu en 2018 une forte subvention de la part de l'Union européenne, via le programme « Connecting Europe Facility ». Le tracé exact est en cours de finalisation par RTE et REE afin de pouvoir commencer les travaux rapidement. Il fait partie du paquet 1.

Deux projets supplémentaires, à travers les Pyrénées, sont également à l'étude (les projets transpyrénéens). La phase d'étude a mis en avant des incertitudes techniques, économiques et sociétales importantes. En particulier, l'acceptabilité par les populations reste à démontrer



23. C'est la première ligne à avoir recours à du polyéthylène réticulé à ce niveau de puissance

**CONTRIBUTION d'EUROPE ECOLOGIE les VERTS LANDES à :
L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
" Interconnexion électrique Espagne-France" (01/06/2023)**

I - EELV Landes estime qu'à l'heure où nous assistons à une augmentation rapide des effets des dérèglements climatiques, il aurait été nécessaire d'actualiser l'étude d'impact et de prendre en compte l'anticipation des aléas climatiques.

II - Remarques concernant les coûts du projet.

1 - D'après le dossier, entre 2017 et 2023, le coût du projet est passé de 1,950 milliards à 3,100 milliards (59% en 6 ans seulement !), ce qui montre un changement d'échelle net.

Nous avons montré, lors de la précédente enquête publique, que cette interconnexion n'était pas rentable, nous sommes confortés par cette augmentation considérable des coûts.

Dans le dossier, les causes de cette explosion financière sont exhaustivement explicitées, en particulier la concurrence avec les énergies renouvelables, en ce qui concerne les matières premières et les matériels.

EELV Landes estime que les énergies renouvelables sont prioritaires.

2 - Certaines parties du dossier sont floues :

- P° 9 : "Intérêt économique et environnemental global suffisant", "subventions européennes significatives"

- P° 10 : Coûts d'exploitation et de maintenance supportés à 60% par RTE et à 40 % par RE : quelle est l'estimation, en €, de ces coûts ?

3 - EELV Landes estime que ces coûts sont sous-estimés :

- Il est envisagé la construction de 2 réacteurs supplémentaires au Blayais, en compensation des 400 000 volts envoyés vers l'Espagne : quelle estimation financière ? cela devrait être inclus dans le coût global du projet.

- La pénurie de certains composants constitutifs des câblages contribue à augmenter les prix. Ces composants n'étant pas fabriqués en Europe, le coût final ne peut être maîtrisé.

- Dans le dossier, on ne trouve aucune allusion à la vulnérabilité des câbles sous-marins, qu'elle soit de nature géologique ou terroriste, donc aucune estimation des coûts de réparation selon les types de dommages, ni des répercussions économiques des ruptures de câble.

Conclusion .

Le marché européen de l'énergie est référencé sur le prix du gaz à l'international. Les spéculations qui en découlent d'une vue à court terme pénalisent les Etats et les consommateurs.

Avec environ 7 passages d'échanges électriques entre l'Espagne et la France,, ce projet est-il vraiment nécessaire ?

EELV Landes continue à se prononcer contre ce projet.

PJ @0247_0206

- Monsieur le Maire de CAPBRETON,
- Monsieur le Maire de SEIGNOSSE,

Les plages de FIERBOIS et des CASERNES seront défendues becs et ongles

1. Le projet RTE GOLFE DE GASCOGNE est répertorié comme projet dévastateur et inutile- ZONE À DÉFENDRE



23:53

4G 74%



La carte des luttes - Câble sous-marin é...



luttelocales.gogocarto.fr



Câble sous-marin électrique dans le golfe de Gascogne

- Messieurs ROUSSET, FROUSTEY, LACLADERE, VIGNAUD, MONET, PECASTAING

- Arrêtez de vendre notre région pour des projets dévastateurs et inutiles

- Messieurs les Maires de CAPBRETON , SEIGNOSSE, HOSSEGOR, BENESSE
MAREMNE, Monsieur le président de MACS

- VOUS NE DÉFENDEZ PAS VOTRE POPULATION,
- VOUS MÉPRISEZ LA CONTESTATION PACIFIQUEALORS,

VOUS NE POURREZ PAS DIRE QUE VOUS NE SAVIEZ PAS.....*notre territoire est intégré dans une liste 42 noms mis sous surveillance par la nouvelle cellule anti-ZAD du ministère de l'Intérieur..... le déni de démocratie entraînera la violence et la réponse sera autoritaire..... La population hélas sera prise en otage* **VOUS SEREZ LES RESPONSABLES DE CE DÉSASTRE....**

Contribution à l'enquête publique concernant le passage de la ligne THT

Le Président de la République vient de renoncer, le 20 octobre 2022, au projet Mid Cat reliant la France à l'Espagne pour envisager une liaison de gazoduc uniquement maritime. Le projet sur lequel porte l'enquête publique ouverte au même moment consiste à enterrer à Capbreton (Landes) une ligne électrique en courant continu de 400 000 Volts, soit la totalité de la production de la centrale du Blayais (Gironde) et plus la moitié de celle de Golfech (Tarn et Garonne), lorsqu'elles fonctionnent à plein régime et minima 2000 MW/h, soit la production de 2 réacteurs.

La seule ligne comparable existante relie Perpignan à Baixas et mesure 64 km, dont une partie seulement est ainsi formatée, sans habitat à proximité, essentiellement le long de l'autoroute et avec station de conversion.

Seule RTE est habilitée à faire les mesures d'émissions électromagnétiques, à supposer que la ligne fonctionne au moment où la mesure est faite !

1° Le projet fait apparaître un tronçon terrestre de 27 kilomètres de contournement à Capbreton, dont le principe même n'a jamais été soumis à concertation avant l'enquête publique ¹, celle-ci n'ayant porté que sur les divers tracés terrestres. Il n'envisage pas une solution totalement terrestre passant sous l'autoroute Bordeaux Saint Sébastien.

Le projet remonte, pour ses prémices, à 2002. Après le départ de Philippe de Ladoucette de la CRE, opposé publiquement au projet jusqu'en juin 2016, un dossier de concertation a été établi le 7 septembre 2017. Ce document précise ainsi le projet: « Il comprendrait 80 km de câble terrestre souterrain entre Cubnezais (Gironde) et la Côte atlantique, 280 km de câble sous-marin dans le golfe de Gascogne puis 10 km de liaison entre le point d'atterrissage espagnol et Gatika ». Le « canyon de Capbreton » (dossier de concertation p 61), connu depuis le XV^{ème} siècle, sous le nom de Gouf (1491), n'est alors cité qu'au titre de la variété des biotopes. « *De cette manière, côté français, aucun ouvrage supplémentaire ou renforcement sur le réseau ne sera à créer pour l'accueil de ce nouveau projet...* » (idem p 20 et la carte retient un tracé uniquement maritime).

Aucune étude n'a été réalisée sur les incidences sur le milieu aquatique. Le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (délibération 04/ 2022 PNMBA) refuse de se prononcer au vu des « lacunes » scientifiques quant à l'impact sur la biocénose. RTE répond : « des lacunes persistent ». Merci !

En 2019, le schéma décennal de développement de réseau de RTE est surtout marqué par la prudence² mais justifie ce projet par le doublement attendu des échanges en 2035³.

¹ <https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne>

² « Sur la péninsule ibérique, la priorité à court et moyen terme consiste à mener à bien le projet Golfe de Gascogne, dont le tracé sous-marin soulève des enjeux techniques majeurs. Il portera la capacité d'échange avec l'Espagne à 5 GW – soit davantage qu'avec l'Allemagne. Au-delà, la perspective d'un renforcement supplémentaire via les « projets transpyrénéens » nécessite des adaptations significatives sur le réseau amont, dont la consistance et la faisabilité demeurent à apprécier. Dans l'attente des conditions sociétales et économiques permettant leur réalisation, ce SDDR considère qu'il demeure trop d'incertitudes pour positionner les projets transpyrénéens dans un des paquets ».

³ Approbation du SDDR par la CRE p8

De 2002 à 2019, RTE ne s'est donc pas préoccupé du point de savoir si le Gouf était ou non franchissable.

Le choix d'une solution passant sous l'autoroute n'est pas davantage envisagé

Le dossier initialement soumis à concertation est donc inexact et parcellaire ⁴.

Les études de franchissement du Gouf ont été menées depuis avril 2019. Ces études, à ma connaissance, n'ont jamais été ni publiées ni communiquées intégralement, au motif du secret des affaires et de la protection de la propriété intellectuelle, ni contredites, en particulier aucune étude de forage n'a eu lieu et aucune société de forage n'a été consultée. RTE est le seul donneur d'ordre. Il est le seul habilité à mesurer les fonds marins !

Mais seule une étude d'expertise d'« infaisabilité » a été demandée, et la barge est située seulement en face du lieu qui sera curieusement celui retenu pour l'atterrage (18 octobre 2020 , 19 h 42) et non au-dessus du Gouf.



Quelle a été la procédure de désignation des organes ou personnes chargées de ces études, quel est leur coût, concluent-elles à l'impossibilité d'un forage, sont-elles publiques ?

La première annonce de ce projet s'avéra d'autant plus calamiteuse que l'équipe municipale de Capbreton l'avait sciemment occulté, notamment pendant la campagne électorale de mars 2020. En l'espace d'un an, voire moins, un tracé terrestre est donc établi par RTE. Le fuseau de moindre impact proposée le 14 janvier 2021 (en visio-conférence) ouvre en effet une option entre 3 itinéraires : le Boulevard des Cigales, l'Avenue Montaigne et le Boulevard Loucheur, et la voie de contournement. Le 21 janvier 2021, dernier jour fixé pour la concertation menée par la Commission Nationale du Débat Public, il est annoncé que le tracé urbain s'est porté sur l'Avenue Montaigne et le Boulevard Loucheur. Ce choix provoque la stupéfaction puisqu'en France à ce jour **aucun réseau de câbles de 400.000 Volts n'est jamais passé par des zones habitées**. Sur les plaquettes de présentation pour la partie « Médoc » du Cubnezais au Porge, RTE écrit que « *les zones urbaines ont été bien sûr soigneusement évitées* ». Ce qui vaut pour le Médoc ne vaut « bien sûr » pas à Capbreton.

La concertation s'est donc poursuivie, la procédure ayant donné lieu à une réouverture des délais applicables à la procédure CNDP, dont il convient de se féliciter.

Début février 2021, après avoir constaté des réactions particulièrement hostiles de l'ensemble de la population, concrétisée par une pétition de 28 000 signataires, la mairie de Capbreton ⁵ appelle à une réunion participative le 1^{er} avril 2021, menée par un cabinet de communication toulousain. Mais le seul tracé alors proposé n'est pas pour autant abandonné, comme le responsable du projet l'explique dans une interview au journal SUD OUEST, un deuxième fuseau de moindre impact est présenté le 10

⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-03/GdG%20Dossier%20de%20concertation%20Vd%C3%A9f%2024-08-17-1_0.pdf

voir la carte p.20

⁵ <https://www.capbreton.fr/tous-les-evenements-de-la-ville/reunion-publique-participative-rte-1298.html>

juin 2021, provoquant toujours des réactions très hostiles (dont le 11 juillet 2021, une



chaîne humaine plage des Océanides à Capbreton, lieu prévu d'atterrissage, entouré en jaune). La réunion d'avril 2021 porte donc sur un tracé que l'on sait obsolète, pour mieux faire admettre un moindre mal. La technique est bien connue, commencer par le plus inacceptable pour faire admettre le moins inacceptable... Elle est cousue de ... câble blanc !

Quel est le coût pour RTE de cette opération de communication, et celui des études du premier projet, coûts qui n'auraient pas eu lieu si ce projet n'avait pas été présenté au profit d'une discussion plus ouverte sur les passages possibles et si les études scientifiques étaient transparentes et disponibles ? Pourquoi la discussion initiale est elle verrouillée par un seul choix initial sans alternative ?

2°) L'intérêt public de l'opération est fortement discutable

Le projet est fondé sur une augmentation de la capacité d'échanges portée de 2200 mégawatts à 5000 MW dans les deux sens. En 2020, la délibération de la CRE ⁶ situe ce projet (2,2 MW) comme faisant partie du paquet 1 : « Projets déjà engagés ou à engager rapidement car rentables dans toutes les situations et politiquement matures »

Le producteur d'électricité espagnol Iberola a rompu en août 2022 tous ses contrats de fourniture, invitant ses 500 000 clients français à s'adresser à un autre fournisseur.

⁶ 23 juillet 2020, p 20 « s'agissant de la frontière espagnole, il est préférable de prioriser la réalisation du projet Golfe de Gascogne avant de lancer de nouveaux projets posant des difficultés d'acceptabilité, nécessitant des renforcements majeurs et dont les conditions économiques sont très incertaines ». En d'autres termes, le projet n'est pas de relier la France et l'Espagne mais la France et .. la frontière espagnole

La capacité de production énergétique française en novembre 2022, pour autant qu'on puisse la prévoir, ne permet pas d'écarter le risque de pénurie nationale. Le 6 octobre 2022, est présenté un plan de sobriété visant à réduire de 10 % notre consommation d'énergie dans les vingt-quatre prochains mois. La situation constatée au moment où l'enquête publique se déroule ne permet donc pas d'escompter ni d'importations ni d'exportations au-delà de la capacité actuelle dans les deux ans à venir.

Enfin l'objectif de moduler le coût de l'énergie est naturellement invalidé par la situation actuelle

L'intérêt économique pour RTE ne saurait donc se confondre avec un quelconque intérêt général. Bien entendu, comme la Cour des comptes l'a déjà relevé le coût de l'interconnexion est répercuté sur le tarif ⁷ : le coût du projet estimé à 1,75 milliards d'euros⁸ sera donc intégralement supporté par les consommateurs français et intégré au coût de consommation de l'électricité.

La mairie de Capbreton doit également clairement rendre publique l' incidence en matière de recettes

Quel est le montant de la fourchette de l'opération ? Comment se répercutera cette dépense sur le tarif de l'électricité ? Quels sont les coûts des divers tracés terrestres ? Quel est le montant des redevances perçues par la Commune de Capbreton ? Quel est le montant des primes fixes qui doivent être versées par la CRE à RTE en application de la délibération du 18 décembre 2017 : « incitation financière à la réalisation des investissements d'interconnexion » ou des pénalités prévues par ce texte

La présente contribution à l'enquête publique sera transmise à la Cour des comptes.

3°) Le réchauffement climatique n'est pas pris en compte

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a adopté, le 13 juillet 2022, une décision n° 2002-0728, dérogatoire aux rejets thermiques pour trois centrales, dont celle du Blayais, pour permettre une continuité minimale d'exploitation en période de sécheresse : « Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) estime que le maintien à une puissance minimale des centrales nucléaires de Blayais, Golfech et Saint-Alban

⁷Cour des comptes S 2021-2052 2^{ème} Chambre analyse des coûts du système de production électrique en France « Si une partie de la demande est couverte par des importations, leur coût peut aussi être intégré dans une optique de coût de la satisfaction de la demande. Dans ce cas, de façon symétrique, les recettes d'exportation sont à déduire des coûts bruts de production. Le coût du système électrique est alors présenté net de la balance commerciale électrique. Cette approche a été retenue par l'ADEME dans son étude « Trajectoires 2020-2060 ». C'est aussi une des métriques utilisées par RTE dans le BP 2017, dans lequel les échanges transfrontaliers sont à l'origine d'importants écarts de coûts entre scénarios. Enfin, dès lors que les échanges transfrontaliers sont pris en compte, les hypothèses retenues pour caractériser les mix électriques de nos voisins européens ont un impact sur le niveau de recours aux interconnexions relativement à la mobilisation du parc de production national. Elles jouent donc aussi sur le coût complet du système électrique français. Et en note en bas de page : « La prise en compte des échanges transfrontaliers explique plus de la moitié des écarts de coûts entre les scénarios Volt et Watt. Avec un recours limité aux moyens de flexibilité de la demande et stockage, le scénario Watt impose d'importantes capacités thermiques de pointe et un recours plus important aux imports, pour assurer l'équilibrage offre-demande en présence d'une plus importante proportion de production intermittente. »

⁸ Journal Sud-Ouest 26 mars 2021

(Isère), est indispensable à la sécurité du réseau électrique. Sur cette base, le ministère de la transition énergétique considère que cela constitue une nécessité publique.

Pour ces centrales, les valeurs limites fixées par l'ASN pourraient alors ne plus être respectées. En conséquence, EDF a demandé à l'ASN une modification temporaire des prescriptions encadrant les rejets thermiques de ces centrales assortie d'un programme de surveillance renforcée. »

En d'autres termes, l'enquête publique porte sur un projet qui retient une perspective d'exploitation maximale alors que l'exploitation minimale notamment à partir de la centrale du Blayais serait normalement interrompue du fait du réchauffement climatique, si RTE n'avait obtenu de l'ASN une décision dérogatoire et provisoire.

Conjoncturellement, le projet est inutile, ne serait-il pas raisonnable d'attendre *a minima* de mesurer l'impact de la situation climatique actuelle pour le reprendre ?

4°) L'innocuité pour la santé n'est nullement démontrée

400 000 volts sous vos pieds c'est totalement inédit.

Sous les pavés, la plage, sous la plage la ligne THT !

RTE communique systématiquement et invariablement sur le fait qu'un courant continu n'émet aucune radiation. Un courant électrique même continu émet un champ magnétique et exothermique. Ici encore aucune étude n'est produite : les experts de RTE conseillent (verbalement) aux porteurs de pacemaker, pompe à insuline, implants métalliques... de s'éloigner de la zone.

La « directive Batho » (instruction du 15 avril 2013), laquelle concerne les lignes de transport d'électricité – sans distinguer selon la nature de la ligne- rappelle ainsi le risque de cancer, classé 2 B, tandis que l'avis de l'agence de sécurité sanitaire demande que soit systématiquement implanté **tout ouvrage THT** à plus de 100 mètres d'habitats sensibles. Une plage, une maison, un camping recevant des enfants ne sont-ils pas un habitat sensible ?

RTE peut-il dire d'où il tient le fait que l'instruction « Batho » ne concernerait que le courant alternatif ?

Vinci dans un avis du 8 avril 2022 demande « en l'absence de données techniques dans l'étude d'impact » une étude de compatibilité électro- magnétique .

RTE répond « une étude sera faite » ... Où est-elle ?

Le deuxième tracé, qui n'épargne pas totalement Hossegor, passe à deux endroits sur les plages, une à Seignosse et une à Capbreton, et longe à Capbreton tout le quartier Bouhebe, le Gaillou, la Clairière aux chênes, le camping municipal de la Civelles en voie d'agrandissement, les HLM des Océanides habités à l'année, etc.

Il est mensonger de prétendre que le tracé épargne les zones habitées.

Il n'y a pas de sous habitants.

La mairie de Capbreton, la préfecture des Landes, RTE s'engagent-ils à assumer toute la responsabilité en cas d'accident ou de problèmes sanitaires ?

Le recul du trait de côte est-il pris en compte pour l'atterrage ?

La présente contribution sera envoyée au CEREMA et au GIP Aquitaine.

5°) L'avis négatif du Conseil national de protection de la nature (CNPN) sur le second tracé

L'article 5 de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution en 2005 dispose que « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

L'article L 163 – I du code de l'environnement dispose : « II. - Toute personne soumise à une obligation de mettre en œuvre des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité y satisfait soit directement, soit en confiant, par contrat, la réalisation de ces mesures à un opérateur de compensation défini au III du présent article, soit par l'acquisition d'unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation défini à l'article L. 163-3. Lorsque la compensation porte sur un projet, un plan ou un programme soumis à évaluation environnementale, la nature des compensations proposées par le maître d'ouvrage est précisée dans l'étude d'impact présentée par le pétitionnaire avec sa demande d'autorisation. »

L'avis du 22 août 2022 du CNPN (https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022-06-13f00724_interco_elect_fr_espagne_golfe_de_gascongne_33_avis_du_08_22.pdf)

est parfaitement clair : « c'est un tronçon de 17 kilomètres « hors urbanisation » qui est retenu au lieu d'un tronçon de 7 kilomètres « urbain », avec davantage d'impacts sur la biodiversité, en s'appuyant encore une fois sur l'acceptabilité des riverains. Il faut toutefois considérer qu'un tel aménagement est à destination des humains et du confort énergétique : chacun préfère voir les travaux le plus loin possible de chez lui. Et la faune et la flore impactée n'ont pas voix au chapitre. Enfin et surtout, il apparaît peu compréhensible, à la lecture du dossier, d'effectuer une liaison sous-marine entre le Porge et Seignosse. Pourquoi un itinéraire terrestre, le long d'une infrastructure existante, beaucoup moins impactant pour les milieux marins benthiques, n'a-t-il pas été retenu ? On comprend que ce choix fait suite à la nécessité de contourner le canyon de Capbreton par la terre. Dès lors, il aurait été nécessaire d'envisager un fuseau terrestre et d'éviter les deux connexions marines supplémentaires. Aucune alternative aux liaisons sous-marines n'est envisagée dans le dossier. Or la faune marine est particulièrement sensible aux champs électro-magnétiques. Ce fait est totalement éludé de la recherche d'alternatives de moindre impact. Pourquoi un fuseau suivant l'A63 sur toute sa longueur entre Bordeaux et Saint-Jean-de-Luz n'est pas envisagé ? Le CNPN considère ainsi que cette condition préalable à l'obtention d'une dérogation n'est pas remplie ».

Si les inconvénients du deuxième fuseau de moindre impact proposé sont effectivement moindres, mais loin d'être inexistantes comme indiqué au point précédent, pour les habitants et plus importants en matière d'atteinte à la biodiversité, on observera que ce n'est pas principalement la gêne occasionnée par les travaux qui détermine l'acceptabilité des riverains, mais bien le risque plus général pour la santé des habitants. On ne voit pas en quoi la faune marine devrait être plus protégée des champs électro magnétiques que la population.

Cela posé, on ne peut que rejoindre la conclusion de cet avis : un passage sous l'autoroute serait largement préférable à deux passages maritimes interrompus par le Gouf !

Dès lors qu'est prévue l'interruption de la liaison maritime, on ne voit pas pourquoi la conception maritime du projet doit être considérée comme immuable.

6°) La réputation de la ville

Capbreton est une ville dont l'activité économique, l'expansion urbaine, la réputation, le commerce, sont étroitement dépendants du tourisme saisonnier. Il est évident comme en témoigne par exemple la réaction, anonyme, des ... électriciens et gaziers habitués du camping de Fierbois (CCAS des agents EGF, photo ci-dessus) où se situerait l'atterrage quel que soit le fuseau de moindre impact et le tracé retenus, que la réputation d'une station balnéaire est ainsi hautement et durablement compromise.

Les chambres de jonction nécessitent une emprise au sol de 60 m², pour chaque câble, soit 240 m² au sol pour l'atterrage d'entrée (Seignosse) et de sortie (Fierbois, Capbreton). Le site du camping de la Pointe est classé Natura 2000.

Il n'y a pas de sous estivants.

RTE : Rien à Tirer d'une Enquête ?

Il n'est pas admissible qu'un projet pareil n'ait pas été débattu dans ses diverses options possibles, que le passage dans des zones habitables à Capbreton ne l'ait pas remis en cause, que la situation énergétique, tarifaire et climatique n'interpelle pas et que toute les incidences sanitaires et environnementales ne soient pas connues avec certitude « en l'état des connaissances scientifiques » pour reprendre l'expression constitutionnelle.

Depuis trois ans de débats, RTE répond en traitant les adversaires du projet de complotistes, arriérés, incompetents avec une morgue technique qui n'est adaptée ni à l'inquiétude des habitants, ni à l'évolution de la planète : l'intérêt financier du transporteur ne se confond ni avec l'intérêt général, ni avec les tensions actuelles de production et de tarifs de l'énergie. Copiant Cyrano on se contentera de commenter : « *c'est un peu court ...* » quand les questions sont de cette importance pour les générations futures, plus encore que pour la tranquillité des habitants. On peut souhaiter que l'enquête publique conduise à apporter ne serait-ce que des débuts de réponses.

Véronique et Jean Pierre CAMBY
Leurs enfants
Leurs petits enfants
CAPBRETON

Commission de régulation de l'énergie

Délibération n° 2023-119 du 11 mai 2023 portant modification de la régulation incitative du projet Golfe de Gascogne

NOR : CREE2315224X

Participaient à la séance : Emmanuelle WARGON, présidente, Anthony CELLIER et Ivan FAUCHEUX, commissaires.

1. Contexte et compétence

1.1. Compétence

En application des dispositions des articles L. 341-2 et L. 341-3 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour fixer les méthodes utilisées pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (TURPE). Ces tarifs sont calculés afin de couvrir l'ensemble des charges supportées par RTE, « dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau de transport efficace ».

L'article L. 341-3 du code de l'énergie précise que la CRE se prononce « sur les évolutions des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité » et peut prévoir « un encadrement pluriannuel d'évolution des tarifs et des mesures incitatives appropriées, tant à court terme qu'à long terme, pour encourager les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution à améliorer leurs performances, notamment en ce qui concerne la qualité de l'électricité, à favoriser l'intégration du marché intérieur de l'électricité et la sécurité de l'approvisionnement et à rechercher des efforts de productivité ».

La délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB, dit TURPE 5 HTB (1), a introduit un mécanisme de régulation incitative applicable au développement des interconnexions électriques, dont l'un des objectifs est d'encourager RTE à mener ces investissements dans les meilleures conditions de coûts.

En application de cette délibération, la CRE a fixé, par une délibération n° 2017-224 du 27 septembre 2017, le budget cible du projet Golfe de Gascogne de RTE et, par une délibération n° 2018-103 du 17 mai 2018, le paramétrage de la régulation incitative applicable à ce projet.

1.2. Rappel du cadre de régulation prévu par le TURPE 5 HTB

Le cadre de régulation prévu par le TURPE 5 HTB vise à inciter à la réalisation des projets utiles pour la collectivité, tout en encourageant RTE à mener à bien les investissements dans les meilleures conditions de coûts et à assurer la bonne exploitation des ouvrages. Il repose sur trois incitations distinctes :

- une incitation à la réalisation des interconnexions utiles pour la collectivité qui se matérialise par l'attribution d'une prime fixe exprimée en euros, calculée à partir d'un taux de partage, entre RTE et la collectivité, du bénéfice net estimé, par la CRE, du projet (ci-après « prime fixe ») ;
- une incitation portant sur l'utilisation effective de l'ouvrage qui prend la forme d'une prime ou d'une pénalité, calculée chaque année, dont le niveau dépend des flux réalisés par rapport aux flux initialement prévus par la CRE dans le cadre de l'évaluation de l'utilité de l'interconnexion pour la collectivité (ci-après « prime variable « taux d'utilisation » ») ;
- une incitation à la minimisation des coûts d'investissement du projet qui prend la forme d'une prime ou d'une pénalité, en fonction du différentiel entre le coût cible du projet établi par la CRE et le coût réalisé (ci-après « prime variable « coûts » »).

Ces incitations sont versées pour une durée de dix ans, à compter de la mise en service de l'interconnexion.

1.3. Contexte

Le projet Golfe de Gascogne a fait l'objet le 21 septembre 2017 d'une décision conjointe de la CRE et de la *Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia* (CNMC) de répartition transfrontalière des coûts du projet, en application de l'article 12 du règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes (2). En cohérence avec cette décision, la CRE a fixé le 27 septembre 2017 le budget cible du projet pris en compte dans la régulation incitative applicable au projet (3). Les porteurs du projet ont par ailleurs sollicité une subvention européenne auprès du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et obtenu un soutien à hauteur de 578 M€ (4). La CRE a fixé le 17 mai 2018 (5) le paramétrage de la régulation incitative applicable au projet Golfe de Gascogne.

Le 1^{er} février 2023, REE (*Red Eléctrica de España*) et RTE ont informé leurs autorités nationales de régulation respectives, la CNMC et la CRE, des dernières prévisions de budget relatives au projet Golfe de Gascogne à l'issue

du processus d'appels d'offres relatifs à la fourniture des principaux composants. Le nouveau budget prévisionnel était estimé à 2 850 M€_{courants} (hors provision pour risque chiffrée à 250 M€_{courants}), soit une augmentation importante par rapport au budget initial de 1 750 M€₂₀₁₇ (soit environ 1 981 M€₂₀₂₂) retenu par les régulateurs aux termes de leur décision conjointe de 2017. Compte tenu de cette évolution significative du budget prévisionnel du projet, la CRE et la CNMC ont adopté le 2 mars 2023 (6) une modification de la décision conjointe de 2017 concernant la répartition transfrontalière des coûts du projet.

1.4. *Objet de la délibération*

En raison de l'évolution du budget prévisionnel conduisant à la révision de la décision conjointe de partage des coûts, l'objet de la présente délibération est de modifier, d'une part, le niveau du budget cible prévu par la délibération n° 2017-224 du 27 septembre 2017 et, d'autre part, les paramètres de la régulation incitative applicable au projet d'interconnexion Golfe de Gascogne prévus par la délibération n° 2018-103 du 17 mai 2018.

2. **Caractéristiques du projet**

2.1. *Caractéristiques techniques*

Le projet d'interconnexion entre la France et l'Espagne, Golfe de Gascogne, est développé par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français, RTE, et le gestionnaire du réseau de transport espagnol, REE. D'une capacité de 2 000 MW, ce projet a été déclaré « Projet d'Intérêt Commun » (PIC) par la Commission européenne en 2013, 2015 et 2017. Il permettra de porter la capacité totale d'interconnexion entre la France et l'Espagne à 5 000 MW.

Le projet consiste à créer une interconnexion de 370 km entre le poste de Cubnezais en France, et celui de Gatica en Espagne, selon un tracé majoritairement sous-marin. Les gestionnaires de réseau de transport RTE et REE ont conduit depuis 2011 des études techniques afin de confirmer la faisabilité technique de l'ouvrage.

2.2. *Calendrier prévisionnel*

RTE et REE envisagent de mener les travaux de construction de 2023 à 2027, pour une mise en service de la ligne en 2028.

3. **Modification du budget cible**

Dans le cadre de l'accord sur le partage transfrontalier des coûts conclu en 2017 (7), la CRE et la CNMC avaient retenu le budget global du projet de 1 750 M€₂₀₁₇ (8) proposé par les GRT. En conséquence, la CRE a fixé le 27 septembre 2017 (9) le budget cible du projet à 50 % du budget total soit 875 M€₂₀₁₇ (10). La délibération du 27 septembre 2017 prévoit qu'une fois l'interconnexion mise en service, le budget cible correspondant à la moitié du budget prévisionnel sera comparé à la moitié des dépenses d'investissement totales effectivement réalisées par RTE et REE (dépenses brutes avant subventions européennes).

Lors de la modification de l'accord sur le partage transfrontalier des coûts, la CRE et la CNMC ont analysé le coût proposé par les GRT français et espagnol. Cette analyse approfondie a conduit les régulateurs à modifier le budget global du projet en le fixant à 3 100 M€_{courants}. L'accord sur le partage transfrontalier des coûts prévoit notamment que des mécanismes incitatifs nationaux veilleront à ce que les GRT soient incités à réduire l'ampleur d'éventuels surcoûts et que ces mécanismes devront prendre en compte ces dépassements sur la base des coûts hors subvention. En conséquence, la CRE décide ainsi de maintenir une incitation sur la totalité des coûts du projet, et non uniquement sur la part nette des coûts qui sera effectivement supportée par RTE.

La CRE retient ainsi comme budget cible la moitié du budget prévisionnel avant la subvention de la Commission européenne, soit 1 550 M€_{courants}. Une fois l'interconnexion mise en service, le budget cible sera comparé à la moitié des dépenses d'investissement totales effectivement réalisées par RTE et REE (dépenses brutes avant subventions européennes).

Ce budget cible permet d'assurer une cohérence entre l'accord transfrontalier de partage des coûts et la régulation incitative mise en place en application du TURPE 5 HTB et maintient l'incitation de RTE à éviter tout surcoût du projet au-delà du budget prévisionnel global du projet de 3 100 M€_{courants}.

Après la mise en service de l'ouvrage, RTE recevra ou paiera une prime d'autant plus importante que les coûts d'investissement réalisés seront inférieurs ou supérieurs au budget cible.

Les principes applicables à la prime variable « coûts » du projet Golfe de Gascogne sont les suivants :

- quelles que soient les dépenses d'investissement réalisées par RTE, l'actif entre dans la BAR à sa valeur réalisée à la suite de sa mise en service (diminuée des subventions d'investissement éventuelles) ;
- si les dépenses d'investissement réalisées par RTE pour ce projet se situent entre 95 et 105 % du budget cible, aucune prime ni pénalité n'est attribuée ;
- si les dépenses d'investissements sont inférieures à 95 % du budget cible, RTE bénéficie d'une prime égale à 20 % de l'écart entre 95 % du budget cible et les dépenses d'investissement réalisées ;
- si les dépenses d'investissement sont supérieures à 105 % du budget cible, RTE supporte une pénalité égale à 20 % de l'écart entre les dépenses d'investissement réalisées et 105 % du budget cible.

4. Modification de la prime liée à l'utilisation effective de l'interconnexion

4.1. Contexte

La délibération du 17 mai 2018 (11) a fixé le paramétrage de la régulation incitative du projet Golfe de Gascogne. Par cette délibération, la CRE a fixé la prime fixe applicable au projet à un niveau nul et le taux d'incitation de la prime variable « taux d'utilisation » à 5 %. Pour l'application de la prime variable « taux d'utilisation », le taux cible d'utilisation de l'interconnexion de 50 % a été retenu en cohérence avec l'accord de partage des coûts conclu en 2017.

La présente délibération maintient la prime fixe à un niveau nul et modifie la prime variable « taux d'utilisation ».

Les autres paramètres du mécanisme définis par la délibération du 17 mai 2018 sont maintenus, notamment :

- la durée des incitations est de dix ans, à compter de l'année de mise en service de l'interconnexion ; elles sont gérées via le CRCP de RTE ;
- un plancher est appliqué à la somme des incitations versées. Le montant des éventuelles pénalités sera limité afin que l'ensemble de ces pénalités cumulées ne puissent conduire à une rémunération des capitaux engagés pour le projet inférieure au CMPC moins 1 %. L'assiette servant à déterminer le montant maximal de ces éventuelles pénalités sera calculée sur la base de la valeur des actifs de RTE associés à ce projet diminuée des subventions et autres contributions perçues par RTE (subventions européennes (12) et contribution financière de REE telle que prévue dans la décision de partage transfrontalier des coûts) (13). Ce taux plancher de la rémunération totale s'applique à l'ensemble de la durée du mécanisme incitatif. Un lissage du montant des pénalités annuelles sera effectué en cas d'activation du plancher de rémunération. Ainsi, si le montant de la pénalité calculé l'année N est inférieur au plancher, l'écart entre la pénalité calculée en l'absence de plancher et le plancher est actualisé puis ajouté ou retranché à la somme des pénalités de l'année N+1. Lors de la dixième année du mécanisme, tout écart entre la pénalité calculée en l'absence de plancher et la pénalité calculée en présence de ce dernier (en prenant en compte les éventuels reports des années précédentes) est écarté ;
- pour la mise en œuvre de la prime variable « coûts », RTE transmet à la CRE la chronique des coûts annuels d'investissement réalisée au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'année de mise en service du projet Golfe de Gascogne.

4.2. Nouveaux paramètres retenus

Le cadre de régulation incitative du TURPE 5 HTB prévoit que la prime variable « taux d'utilisation » ne peut avoir pour impact que d'annuler ou d'augmenter la prime fixe. La CRE ayant fixé la prime fixe à zéro, la prime variable « taux d'utilisation » devient asymétrique et ne peut qu'apporter des bonus à RTE.

Dans sa délibération du 17 mai 2018, la CRE a fixé le taux d'utilisation cible de l'ouvrage à 50 % et un taux d'incitation à 5 % en cohérence avec la décision conjointe du 21 septembre 2017. Or, la décision conjointe du 2 mars 2023 a supprimé la disposition prévue dans la décision conjointe de 2017 concernant la rétrocession de RTE vers REE en cas d'utilisation de l'interconnexion supérieure au taux prévisionnel de 50 %.

Cette prime variable « taux d'utilisation » vise notamment à inciter à la réalisation des projets d'interconnexion utiles pour la collectivité. Dans le cadre de la modification de l'accord sur le partage transfrontalier des coûts, la CRE a mené une analyse concernant l'intérêt économique du projet. L'interconnexion Golfe de Gascogne est reconnue comme essentielle à l'amélioration de l'intégration de la péninsule ibérique au sein du marché européen de l'électricité. Elle apportera une contribution significative à la sécurité d'approvisionnement et à l'achèvement des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne.

Compte tenu de ces différents éléments, la CRE fixe la prime variable « taux d'utilisation » du projet Golfe de Gascogne à zéro.

Décision de la CRE

En application des dispositions des articles L. 341-2 et L. 341-3 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour établir les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

L'article L. 341-3 précise que la CRE peut prévoir « des mesures incitatives appropriées, tant à court terme qu'à long terme, pour encourager les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution à améliorer leurs performances, notamment en ce qui concerne la qualité de l'électricité, à favoriser l'intégration du marché intérieur de l'électricité et la sécurité de l'approvisionnement et à rechercher des efforts de productivité ».

La délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB, ci-après « la délibération TURPE 5 HTB », a introduit un mécanisme de régulation incitative applicable au développement des interconnexions électriques, dont l'un des objectifs est d'encourager RTE à mener ces investissements dans les meilleures conditions de coûts.

En application de la délibération TURPE 5 HTB, la CRE a fixé, d'une part, par une délibération n° 2017-224 du 27 septembre 2017, le budget cible du projet Golfe de Gascogne à 875 M€₂₀₁₇ et, d'autre part, par une délibération n° 2018-103 du 17 mai 2018, les paramètres de régulation incitative applicable au projet Golfe de Gascogne.

Le 2 mars 2023, la CRE et la CNMC ont modifié l'accord de répartition transfrontalière des coûts du projet pour prendre en compte l'évolution du budget prévisionnel présentée par RTE et REE à l'issue du processus d'appels d'offres relatifs à la fourniture des principaux composants (14).

Dans ce contexte, la CRE modifie la régulation incitative applicable à RTE sur les coûts du projet d'interconnexion :

- le budget cible du projet « Golfe de Gascogne » est fixé à 1 550 M€_{courants}, soit la moitié du budget prévisionnel global de 3 100 M€_{courants} ;
- ce budget cible est assorti d'une bande de neutralité de +/- 5 % du budget cible (15), soit +/- 75,8 M€_{courants}. Le budget cible sera comparé à la moitié des dépenses totales d'investissement effectivement réalisées par RTE et REE pour ce projet (dépenses brutes avant subventions européennes). L'assiette servant à déterminer le montant maximal des éventuelles pénalités sera calculée sur la base de la valeur des actifs de RTE associés à ce projet diminuée des subventions et autres contributions perçues par RTE (subventions européennes et contribution financière de REE telle que prévue dans la décision de partage des coûts transfrontaliers) ;
- la prime variable « taux d'utilisation » est fixée à zéro ;
- les autres paramètres de la régulation incitative applicables au projet « Golfe de Gascogne » sont conservés.

La présente délibération sera publiée au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de la CRE. Elle sera notifiée à RTE et transmise à la ministre de la transition énergétique, ainsi qu'à la CNMC.

Délibéré à Paris, le 11 mai 2023.

Pour la Commission de régulation de l'énergie :

La présidente,

E. WARGON

(1) Délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB.

(2) Délibération de la CRE du 21 septembre 2017 adoptant la décision conjointe de répartition transfrontalière des coûts du projet Golfe de Gascogne.

(3) Délibération de la CRE du 27 septembre 2017 portant décision sur le budget cible du projet « Golfe de Gascogne » de RTE.

(4) https://ec.europa.eu/inea/sites/inea/files/2017_cef_energy_call_selection_decision_annex.pdf.

(5) Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 mai 2018 portant décision sur le paramétrage de la régulation incitative applicable au projet d'interconnexion Golfe de Gascogne.

(6) Délibération n° 2023-75 de la CRE du 2 mars 2023 portant modification de la décision conjointe de répartition transfrontalière du projet Golfe de Gascogne.

(7) Délibération de la CRE du 21 septembre 2017 adoptant la décision conjointe de répartition transfrontalière des coûts du projet Golfe de Gascogne.

(8) Soit environ 1 981 M€₂₀₂₂.

(9) Délibération de la CRE du 27 septembre 2017 portant décision sur le budget cible du projet « Golfe de Gascogne » de RTE.

(10) Soit environ 991 M€₂₀₂₂.

(11) Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 mai 2018 portant décision sur le paramétrage de la régulation incitative applicable au projet d'interconnexion Golfe de Gascogne.

(12) Le projet a obtenu une subvention de 578 M€ au titre du MIE en 2017.

(13) La modification de l'accord de partage des coûts conduit néanmoins à modifier le montant prévisionnel de la valeur des actifs de RTE associés au projet.

(14) Délibération n° 2023-75 de la CRE du 2 mars 2023 portant modification de la décision conjointe de répartition transfrontalière du projet Golfe de Gascogne.

(15) Les dépenses réalisées sont exclues du calcul de la bande de neutralité.

PROJET « GOLFE DE GASCOGNE » - ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE
Réponses de RTE aux remarques et questions figurant dans les contributions
de Monsieur Serge MACKOWIAK et du collectif STOP THT 40

En préambule, certaines questions des deux contributions étant parfois similaires ou très proches, la réponse de RTE a dans ce cas été donnée de façon commune.

1- Contribution n° 248 de Monsieur Serge MACKOWIAK :

Question : « Pourquoi l’avis négatif du Conseil National de Protection de la Nature du 22 aout 2022 [...] a été retiré du dossier ? »

Réponse de RTE :

Des éléments de réponse ont déjà été fournis à la commission d’enquête sur ce point par RTE.(voir échange de mail annexé)

Remarque : « Le gestionnaire du réseau électrique RTE a rendu en mars 2023 2 MILLIARDS d’euros à ses utilisateurs dont Enedis et les grosses industries consommatrices d’électricité ! »

Réponse de RTE :

En 2022, les recettes d’interconnexion ont très fortement augmenté du fait de la crise énergétique, et de forts écarts de prix de gros entre la France et les pays voisins. La CRE a décidé, sur proposition de RTE, que cet excédent de recettes serait restitué de manière anticipée aux utilisateurs du réseau de transport d’électricité et a fixé le montant de ce versement à 1,939 milliard d’euros, soit, à titre indicatif, une diminution de 48,2% des composantes tarifaires appliquées aux utilisateurs du réseau public de transport d’électricité en 2022. Ceux-ci sont effectivement de gros consommateurs industriels et les gestionnaires de réseau de distribution.

Néanmoins, la CRE fixe également le tarif appliqué par les gestionnaires de réseau de distribution et a précisé dans son communiqué que l’effet de ce versement aux gestionnaires de réseau de distribution se traduira par une moindre hausse des tarifs d’utilisation des réseaux publics de distribution d’électricité (TURPE HTA-BT) dans les prochaines années, bénéficiant ainsi à l’ensemble des consommateurs français.

Question / Remarque :

« Il s’agit d’un projet envisagé en 2002, déclaré « Projet d’Intérêt Commun » par la Commission Européenne en 2013 et en 2015, avec un accord du ministère de l’industrie en 2016, par conséquent, un audit est nécessaire pour apprécier l’utilité d’un tel projet compte tenu de l’évolution du contexte politique, géopolitique et énergétique en Europe : un véritable audit effectué en 2023 n’a pas été joint au dossier [...]. Pourquoi ? »

Réponse de RTE :

Tous les deux ans, l'exercice du TYNDP (ten year network development plan) mené sous l'égide de l'ENTSO-E réévalue les bénéfices socio-économiques apportés par les projets d'interconnexion. L'intérêt du projet Golfe de Gascogne a été confirmé lors de tous les exercices depuis 2013.

Dans sa délibération du 2 mars 2023, la CRE a indiqué : « L'interconnexion Golfe de Gascogne est reconnue comme essentielle à l'amélioration de l'intégration de la péninsule ibérique au sein du marché européen de l'électricité. Elle apportera une contribution significative à la sécurité d'approvisionnement et à l'achèvement des objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne. En 2017, lors de l'adoption de la décision conjointe de répartition transfrontalière des coûts, l'analyse coût-bénéfice réalisée par les GRT était fondée sur les résultats du TYNDP (Ten-Year Network Development Plan) 2016. Les différents scénarios du TYNDP 2016 mettaient en évidence des bénéfices socio-économiques (SEW) significatifs attendus à l'échelle européenne, s'étalant de 110 M€/an à 221 M€/an en 2030. L'analyse des coûts et des bénéfices du projet de l'époque présentait une valeur actualisée nette (VAN) du projet positive à l'échelle européenne. La mise à jour de cette analyse à partir des résultats du TYNDP 2022 confirme l'intérêt du projet qui présente toujours un intérêt économique et environnemental global suffisant, en dépit de la hausse importante des coûts. »

Question : « Aucun chiffrage sur les indemnisations liées aux expropriations, à l'indemnisation perçue par la mairie pour l'atterrage, à la co-construction de la piste cyclable RTE/MACS, à l'occupation du domaine public n'apparaît dans ce dossier. Pourquoi ? »

Réponse de RTE :

D'une part, la réalisation de l'interconnexion ne nécessite aucune expropriation, puisque depuis le dépôt des dossiers de demande d'autorisation, un accord amiable pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la station de conversion a pu être trouvé avec la commune de Cubnezais, propriétaire des terrains. Il n'y a donc pas d'indemnisation associée à d'éventuelles expropriations.

D'autre part, toutes les règles relatives notamment aux indemnisations, redevances et autres, figurent dans l'étude d'impact jointe aux dossiers d'enquêtes publiques initiale et complémentaire. Ces règles ne sont pas remises en cause par l'évolution du coût du projet, objet de l'enquête complémentaire.

Question / Remarque :

« On nous avance l'utilisation d'un câble expérimental sur une longue distance, quels seront les coûts de maintenance ? »

Réponse de RTE

Les câbles sous-marins qui vont être installés pour le projet Golfe de Gascogne ne sont nullement des câbles expérimentaux. La production de câbles sous-marins en courant continu en 320 kV mais aussi

en 400 kV est une technologie mature, utilisée pour de nombreux projets en exploitation (dont les 2 interconnexions entre la France et le Royaume-Uni exploitées par RTE, l'interconnexion NEMO entre la Belgique et le Royaume-Uni, etc.). De nombreux projets d'ampleur sont en cours de construction, utilisant cette technologie (jusqu'en 525 kV), qui va, à présent, être également utilisée pour le raccordement de parcs offshore éloignés des côtes.

Les contrats pour la fourniture des câbles ont été attribués à Prysmian et à NKT, acteurs mondiaux présentant des références et expériences solides dans le domaine.

Les coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation Golfe de Gascogne sont estimés à 10,2 M€/an.

Remarques / Questions :

« Il n'existe aucune comparaison avec les coûts d'une ligne identique entre Perpignan et Figueras qui passe sous l'autoroute et alors que le Conseil National de la Protection de la Nature avait soulevé « l'absence de solutions alternatives satisfaisantes ? »

« Ce projet prend sa source à 300 km de la frontière espagnole [...] la sagesse aurait été de renforcer les interconnexions déjà en place ou créer une interconnexion à proximité immédiate de la frontière. Plus l'interconnexion est longue, plus elle coûte cher. [...]. D'autre part, 2 autres projets sont à l'étude [...]. Pourquoi ne pas avoir mutualisé les moyens et donc minimisé les coûts en reliant le projet « Golfe de Gascogne » de Bordeaux au nord des Landes et de la Navarre à Gatika ? »

« RTE n'apporte aucune information sur l'absence d'une courte ligne reliant les deux frontières et le choix d'une longue liaison sous-marine qui augmente considérablement le coût de l'ouvrage [...], sur l'absence d'étude conjointe sur le projet terrestre Landes/Navarre et un tracé uniquement terrestre Le Blayais/Gatika [...], sur la configuration des réseaux de transport d'électricité dans la zone qui limite le renforcement des capacités d'interconnexion entre l'Espagne et la France, sur la capacité d'interconnexion en l'absence du projet Golfe de Gascogne, sur la prétendue congestion au niveau des corridors déjà interconnectés, sur le contournement des zones plus faibles et congestionnées près de la frontière, sur l'alternative crédible demandée par les ARN, [...] qui avaient relevé que le surcoût était estimé à 1000 M€ »

Réponse de RTE :

Via les questions sur le coût élevé du projet, sur l'absence d'alternative ou sur l'opportunité d'autres projets, les contributeurs réinterrogent le choix de la solution technique retenue par RTE et Red Electrica et, en conséquence, les raisons pour lesquelles des solutions alternatives n'ont pas été retenues.

Ces points, qui sont en dehors du périmètre de l'enquête publique complémentaire, ont déjà fait l'objet d'explications détaillées par RTE lors de la concertation préalable, dont les éléments essentiels ont été régulièrement partagés depuis et restent d'actualité. Nous les reprenons ci-dessous.

RTE et Red Electrica travaillent régulièrement à l'optimisation des interconnexions existantes pour augmenter la capacité de transit au travers de ces ouvrages. Ainsi, RTE renforce actuellement les lignes aériennes à 400kV sur la partie Ouest de la frontière, entre Hendaye et Cantegrit (Morcenx-la-

nouvelle). Les travaux consistent à remplacer les conducteurs existants par des câbles à faible dilatation permettant d'augmenter significativement la capacité de transit de ces liaisons. Néanmoins, ces gains ne permettent pas d'atteindre l'objectif d'augmentation de la capacité de transit à 5 GW. Pour atteindre cette capacité, il est nécessaire de réaliser un nouvel ouvrage en très haute tension.

Comme indiqué dans le dossier de concertation préalable (Paragraphe 2.2.1 et 2.4.1), ([RTE_DEF_rte_en_ligne_96dpi_0_0.pdf\(inelfe.eu\)](#)) :

« Les deux gestionnaires de réseaux Rte et REE ont étudié les possibilités d'augmenter la capacité d'échanges entre la France et l'Espagne dans les deux sens. Ces études de réseau ont démontré que le renforcement le plus efficace électriquement devait se situer sur la façade atlantique afin de rééquilibrer les flux après la mise en service fin 2015 de la liaison Baixas - Santa Llogaïa entre les Pyrénées-Orientales et la Catalogne.

De la même manière, les points de raccordement aux réseaux existants à Cubnezais côté français et Gatika côté espagnol ont été choisis pour une optimisation des nouvelles capacités d'échanges tout en minimisant les renforcements induits sur les réseaux existants. [...] [En effet], une règle fondamentale pour le choix du poste de raccordement consiste à s'assurer qu'en cas de perte momentanée d'une nouvelle liaison à cause d'un incident, le report des électrons sur les autres liaisons existantes ne les fassent pas « disjoncter » à leur tour, ce qui n'est pas acceptable pour la sûreté du réseau. L'application de ce principe à la frontière espagnole conduit à éloigner le plus possible une nouvelle interconnexion de la liaison Baixas - Santa Llogaïa et à chercher un poste de raccordement le plus à l'ouest possible.



Figure 16 : Postes de raccordement potentiels côté français

Comme illustré sur la figure ci-dessus, les postes à 400 000 V théoriquement susceptibles d'accueillir une telle liaison étaient, du sud au nord : Cantegrit (département des Landes), Saucats (département de la Gironde), Le Marquis (Gironde), Cubnezais (Gironde) et Braud (Gironde). Néanmoins, les études techniques ont démontré qu'un raccordement sur le poste de Cubnezais permettrait d'augmenter la capacité d'échanges de 400 MW supplémentaires par rapport à un poste situé plus au sud (Cantegrit) ou plus au nord (Braud) pour une même capacité de transit du nouvel ouvrage. Ainsi, les stratégies de raccordement aux postes de Cantegrit et Braud, beaucoup moins efficaces, ont été écartées. De plus, le raccordement électrique sur les autres postes 400 000 V à proximité de Cubnezais, (Saucats et Le Marquis) nécessiterait la création d'un nouvel ouvrage 400 000 V, ce qu'un raccordement sur Cubnezais permettrait d'éviter. Ainsi, le raccordement au poste de Cubnezais est le plus efficace vis-à-vis de l'augmentation de la capacité d'échanges, tout en évitant de générer la construction d'un ouvrage supplémentaire. Côté espagnol, le même type d'étude a été mené conduisant à l'intérêt d'un raccordement au poste électrique de Gatika, à proximité de Bilbao.

Au vu de la longueur d'une telle liaison, de la localisation des postes de raccordement, d'un habitat très dispersé dans le Pays basque en particulier et de la densité de l'urbanisation autour de Bordeaux pour rejoindre Cubnezais en venant du sud, une solution aérienne a été écartée. Pour des liaisons en câbles souterrains de tension supérieure à 320 000 V - tension minimale pour faire transiter 1000 MW - et de longueur dépassant 100 kilomètres, la technologie à courant continu s'impose comme la solution la plus efficace puisqu'elle ne nécessite pas de jalonner la liaison de postes de compensation d'énergie réactive tous les 50 km. Ainsi, une solution souterraine en courant alternatif a été écartée. Parmi les solutions techniques, deux possibilités émergeaient :

- une solution terrestre,
- une solution visant à tirer pleinement parti de la possibilité de cheminer en milieu marin.

La première solution s'appuyait autant que possible sur des infrastructures existantes de type autoroutier (A10, A63, AP1 et AP8). Sa longueur était alors de l'ordre de 375 km. La longueur d'un ouvrage empruntant majoritairement la voie maritime était en première approximation de l'ordre de 370 km, en fonction du tracé qui serait retenu à l'issue de la concertation. A ce stade, les deux longueurs, pouvaient être considérées comme équivalentes.

De nombreux ouvrages d'arts sont présents sur les infrastructures autoroutières, en particulier en Espagne le long de l'AP8. Ils rendaient complexe l'installation d'une double liaison souterraine. A contrario, un tracé sous-marin empruntait un milieu relativement homogène du point de vue environnemental et techniquement bien adapté à la pose d'un câble sous-marin, hormis au niveau de la zone rocheuse de la côte basque et le franchissement du canyon de Capbreton. Enfin, les technologies mises en œuvre pour la pose des câbles en milieu marin permettent de réduire le nombre de jonctions. En effet, les longueurs entre jonctions sont de l'ordre de 100 km, à comparer à des longueurs d'1 km voire 2 km en terrestre, comme pour le projet Baixas - Santa Llogaia. Ces jonctions demeurant l'une des sources importantes de défaillances des câbles souterrains, il est donc préférable d'en limiter le nombre. Ainsi, pour ces différentes raisons, RTE et REE ont proposé une solution majoritairement sous-marine. »

Ces éléments figurant dans le dossier de concertation préalable expliquent pourquoi la création d'une interconnexion « à proximité immédiate de la frontière » aurait nécessité la construction d'un nouvel axe 400 kV aérien traversant la région plus au nord et pourquoi le tracé sous-marin a été privilégié.

Le surcoût de 1000 M€ évoqué par les ARN dans leur décision du 21 septembre 2017 avait été estimé par rapport à un ouvrage en 400 kV en site vierge sur l'ensemble du tracé, qui n'était pas une

alternative crédible. Les éléments présentés dans le dossier de concertation préalable, exposés à la CRE, l'ont finalement convaincu de la pertinence de la solution proposée.

Le contournement terrestre de Capbreton a été rendu nécessaire par l'instabilité des fonds marins rendant impossible le franchissement du Gouf. Il représente 27 km sur les 390 km de la liaison, ce qui n'a pas remis en cause les conclusions précédentes

Les projets « Landes/Navarre » et Pyrénées Atlantiques/Navarre sont effectivement à l'étude mais à un stade encore très préliminaire et ont comme prérequis la réalisation préalable du projet Golfe de Gascogne.

En l'absence du projet « Golfe de Gascogne », la capacité d'interconnexion resterait du même ordre qu'actuellement. La description de la situation actuelle, et notamment de la saturation et des congestions, figure dans le compte-rendu de l'enquête publique initiale (notamment pages 136 et 137).

Question : « Il n'existe aucune comparaison chiffrée avec le projet Xlinks, projet de câble électrique sous-marin reliant le Maroc au Royaume-Uni, ni même aucune allusion à ce projet. Pourquoi ? »

Réponse de RTE :

Le projet Xlinks est un projet qui n'est pas porté par des gestionnaires de réseaux mais par une société privée basée en Angleterre.

Le site internet du projet précise dans la rubrique « Quel tracé le câble HVDC suivra t'il » ? : « La majeure partie du tracé sera enfouie sous le fond marin à des profondeurs de 100 à 250 m, mais la profondeur maximale est actuellement prévue à environ 700 m. Le câble sera acheminé par voie terrestre depuis le site de production situé dans la région de Guelmim Oued Noun au Maroc et entrera dans la mer au nord-ouest de la ville de Tantan, au Maroc. Il suivra ensuite la côte marocaine en passant par le détroit de Gibraltar et remontera les côtes du Portugal, de l'Espagne et de la France avant de contourner les îles Scilly. Le câble traversera ensuite les eaux territoriales britanniques avant d'atterrir dans le Devon. »

Il est à noter que ce projet devra donc franchir le canyon de Capbreton mais aussi le canyon de Nazaré au Portugal. Le projet Xlinks n'a pas communiqué sur la façon dont il envisageait de franchir ces deux obstacles naturels.

Pour notre part, nous avons étudié les possibilités de franchissement du canyon de Capbreton depuis 2012 et avons sollicité pour ce faire l'expertise de l'IFREMER et du laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux :

<https://www.inelfe.eu/sites/default/files/2021-04/Lien%20vers%20les%20articles%20scientifiques%20de%20l%E2%80%99IFREMER%20et%20l%E2%80%99EPOC%20sur%20le%20Gouf%20de%20Capbreton.pdf>

La CNDP a mandaté un « dire d'expert » auprès de Madame Lafuerza, de l'Institut des Sciences de la Terre de Paris sur cette thématique. Elle conclut : « À partir de l'évaluation des études techniques menées par RTE et compte-tenu de l'observation d'importants phénomènes d'érosion/accumulation provoqués par les courants de turbidité et les glissements sous-marins, ce rapport conclut que toute installation dans le domaine marin est inenvisageable, qu'elle soit localisée entre la côte et la tête du canyon, ou traversant le canyon. »

Tous ces éléments figurent déjà dans le rapport de la commission d'enquête publique initiale.

Question / Remarque :

« Le seul intérêt de ce dossier et de cette enquête publique est de mettre en évidence l'erreur de calcul initial d'un projet évalué initialement à 1,7 M€ et qui passe, à ce jour, à 3,1 M€. Cependant le dossier n'apporte aucune certitude sur l'évolution finale du coût. Pourquoi ? »

« RTE n'apporte aucune justification d'un coût beaucoup plus élevé que les autres projets d'interconnexion électrique, sachant que le forage sous le Gouf a été abandonné. »

Réponse de RTE :

En 2017, le coût du projet était estimé à 1,7 milliard d'euros.

Comme il a été indiqué dans le dossier d'enquête publique initiale, et rappelé dans la note d'information de l'enquête complémentaire, ces coûts ont été réévalués à 1,95 milliard d'euros en 2020, montant présenté dans le dossier d'enquête publique. RTE avait néanmoins indiqué *que « la situation actuelle liée au contexte international (hausse du coût des matières premières, de l'énergie, de l'inflation, dépréciation de l'euro face au dollar...), [était] susceptible d'engendrer une évolution potentiellement conséquente de cette estimation. A ce jour, le montant de cette évolution restant incertain et n'a pas été intégré dans les documents soumis à l'enquête publique. Toutefois, dès qu'une estimation raisonnable de cette évolution sera avérée dans son principe et son montant, elle sera communiquée et pourra être soumise, si nécessaire, à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), et le cas échéant, au régulateur espagnol. En tout état de cause, le budget prévisionnel sera connu lors de la conclusion des marchés et de l'obtention des autorisations. »*

RTE a expliqué depuis, et notamment dans la note d'information de l'enquête complémentaire, les raisons de la hausse du coût du projet qui ne pouvaient être anticipées en 2017, principalement liée au niveau d'inflation depuis 2017.

Le coût du projet Celtic Interconnector, qui reliera la France à l'Irlande, a également été revu très significativement à la hausse, pour des raisons analogues.

L'estimation du coût à 3,1 milliards d'euros intègre une provision pour risques de 250 M€, permettant de garantir la robustesse du coût du projet.

2- Contribution n° 182 du collectif STOP THT 40 :

Remarques / Questions :

« Quand est-il aujourd'hui de la rentabilité [du projet] à 3,1 M€ ? [...] Projet rentable ? Non rentable ? »

« Les mesures de répartition des coûts sont-elles conformes à la démarche CBCA ? »

« Pourquoi RTE n'apporte aucune information sur l'estimation et le calcul des bénéfices socio-économiques français et européens, sur le calcul des prétendues réductions des émissions de CO₂ engendrées par ce projet en France et en Europe, sur l'éventuelle intégration des énergies renouvelables, sur le taux de disponibilité de cette interconnexion, sur le taux d'utilisation, sur les résultats d'une éventuelle analyse coûts-bénéfices, sur la valeur ajoutée en matière de sécurité et le mode de calcul pour la quantifier en France et en Europe, sur les résultats d'une éventuelle analyse coûts bénéfice, sur l'estimation des pertes générées, sur la valeur capacitaire dans l'estimation des bénéfices du projet, sur les bénéfices apportés par ce projet, sur l'intégration des énergies renouvelables, sur la valeur unitaire de l'interconnexion, sur le niveau de connexion pertinent [...] » ?

Réponse de RTE :

Les méthodes permettant d'évaluer l'intérêt d'un projet d'interconnexion ont été présentées par RTE à de nombreuses reprises (éléments partagés sur la plateforme de concertation ouverte en 2017, présentés à nouveau pendant la phase de concertation sur le contournement de Capbreton, fournis à l'Autorité Environnementale). Ces éléments ont par ailleurs été repris dans le rapport de la commission d'enquête initiale (pages 132-139) concluant au fait que le projet présent[ait] bien un caractère d'intérêt général et d'utilité publique.

La « rentabilité » d'un projet d'interconnexion ne se mesure pas comme celle d'un investissement d'une société privée.

L'analyse coûts-bénéfices d'un projet d'interconnexion, permettant de conclure à l'intérêt d'un projet pour la collectivité, s'appuie sur le calcul d'un certain nombre d'indicateurs de valorisation. Ces indicateurs sont calculés dans les études de développement du réseau européen (Ten Years Network Development Plan ou TYNDP), réalisées tous les deux ans, pour différents scénarii contrastés permettant une exploration de plusieurs futurs possibles pour le système électrique européen, selon une méthodologie fixée par ENTSO-E, l'association européenne des gestionnaires de réseaux de transport, et validée par la Commission Européenne.

Les bénéfices apportés par Golfe de Gascogne à considérer pour évaluer sa pertinence économique sont de plusieurs natures :

- Le premier indicateur est le bénéfice socio-économique du projet (ou Socio-Economic Welfare, ci-après « SEW »). L'ajout d'une nouvelle capacité d'échange permet en effet de mieux optimiser le plan de production électrique à l'échelle du système électrique européen, en offrant de plus larges débouchés aux moyens de production peu chers, en particulier la production renouvelable. Cette mutualisation à l'échelle européenne, amplifiée par les nouvelles interconnexions, induit un gain économique. Le SEW monétise cette baisse des coûts de production du système électrique permise par l'intégration au sein du réseau européen du projet d'interconnexion considéré. La meilleure intégration des EnR est traduite par un indicateur calculé en GWh/an.
- L'ajout d'une interconnexion permet d'autre part d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en électricité à l'échelle européenne. En augmentant sa capacité d'imports, un pays peut davantage compter sur ses voisins pour l'aider en cas de pic de

consommation, et ainsi éviter des coupures. Cette solidarité à l'échelle européenne est facilitée par le développement de nouvelles capacités d'échange transfrontalières, et l'apport en sécurité d'approvisionnement est valorisé. Ce bénéfice supplémentaire est additionné au SEW dans les bénéfices bruts du projet pris en compte dans la décision conjointe des régulateurs.

- Enfin, l'optimisation du mix de production électrique européen permet également de diminuer les émissions de CO₂. La valorisation de ces émissions évitées entre également dans la valorisation du projet. Comme figurant dans le mémoire en réponse à l'avis du CGEDD du 9 juin 2022, les émissions de gaz à effet de serre des projets d'interconnexion sont évaluées de façon homogène par ENTSO-E, selon une méthodologie précise et transparente («2nd ENTSO-E Guideline For Cost Benefit Analysis of Grid Development Projects»), qui s'applique à tous les projets figurant dans le TYNDP.

Ces bénéfices du projet d'interconnexion valorisés sont comparés (i) aux coûts du projet ainsi qu'à (ii) un indicateur monétisant l'augmentation des pertes sur le réseau associée à l'ajout du projet d'interconnexion (et les émissions de CO₂ associées) pour pouvoir conclure in fine au caractère « profitable » de l'interconnexion dans le scénario considéré.

Ces différents indicateurs (SEW, intégration des énergies renouvelables, sécurité d'approvisionnement, économies de CO₂, coût des pertes) sont calculés dans le cadre de l'exercice TYNDP, suivant des méthodes définies par ENTSO-E. Leurs valeurs sont publiques (TYNDP 2022 Project Collection (tyndp2022-project-platform.azurewebsites.net)).

Il n'y a pas de calcul de valeur unitaire de l'interconnexion pour l'évaluation des interconnexions au niveau européen.

En 2017, la CRE et la CNMC s'étaient appuyées sur les valeurs de SEW issues du TYNDP 2016 pour le projet d'interconnexion Golfe de Gascogne. Celles-ci variaient selon les scénarii, allant de 110 M€/an à 221 M€/an à horizon 2030. En revanche, l'indicateur de sécurité d'approvisionnement a été calculé selon une méthodologie différente de celle du TYNDP (non-disponible en 2016) et jugée plus pertinente. La valeur retenue par la CRE et la CNMC était de 40 M€/an.

Depuis lors, le paysage énergétique a été profondément modifié. En particulier, des objectifs beaucoup plus ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés (objectif de neutralité carbone en 2050 là où le TYNDP était établi sur la base d'un objectif de division par 4 des émissions).

Pour réévaluer l'intérêt pour la collectivité du projet Golfe de Gascogne au regard de la hausse des coûts d'investissement, la CRE et la CNMC ont utilisé les indicateurs calculés dans le cadre du TYNDP 2022, qui venaient d'être publiés et sont disponibles sur le site d'ENTSOE ([TYNDP 2022 Project Collection tyndp2022-project-platform.azurewebsites.net](https://tyndp2022-project-platform.azurewebsites.net)). L'exploitation de ces résultats a permis de confirmer que le projet avait de la valeur pour la collectivité malgré la forte hausse des coûts, du fait d'une très forte hausse du SEW (social economic welfare) faisant suite aux évolutions profondes du paysage énergétique.

Scenario	TYNDP 2016				TYNDP 2022		
	Vision 1 – 2030	Vision 2 – 2030	Vision 3 – 2030	Vision – 2030	NT 2030	DE 2030	DE 2030 (prix du gaz élevés)
SEW de Golfe de Gascogne [M€/an]	120	150	120	240	268	340	516

Comme indiqué sur la plateforme de concertation et évoqué dans le rapport de l'enquête publique initiale, l'exercice du TYNDP n'est pas un exercice franco-français, mais un exercice réalisé conjointement par l'ensemble des gestionnaires de réseau européens, au sein d'ENTSO-E et en lien avec l'ACER et la Commission Européenne. Ce travail d'analyse repose en premier lieu sur la définition de futurs possibles dans le domaine de l'énergie, pour les différents pays de l'Union Européenne. Il convient d'ailleurs de noter que, eu égard à l'extrême prudence qu'il convient d'avoir lorsque l'on prend le risque de décrire des modèles énergétiques pour les décennies à venir, ce n'est pas un, mais trois futurs possibles, pour le TYNDP 2022, qui sont retenus pour analyser les besoins en réseau. On soulignera également que la réflexion conduisant à la définition de scénarii possibles n'est pas le monopole des seuls experts appartenant aux gestionnaires de réseaux européens. La détermination des scénarii utilisés dans le cadre du TYNDP passe par un exercice de co-construction impliquant toutes les parties prenantes qui le souhaitent. Les données sont publiques et, pour certaines, soumises à consultation. Les résultats sont également publics.

L'exercice permet d'identifier les besoins de développement de nouvelles interconnexions pour le système électrique et de calculer les indicateurs associés à ces projets, utilisés ensuite pour les calculs d'analyses coûts/bénéfices.

Le niveau de connexion pertinent croise les besoins du système et la valorisation de chaque projet. Si un projet permet de répondre aux besoins du système mais que les analyses coûts/bénéfices ne sont pas favorables, il n'est pas développé.

[TYNDP 2022 Scenario Report – Introduction and Executive Summary \(entsos-tyndp-scenarios.eu\)](https://entsos-tyndp-scenarios.eu)

L'opportunité du projet Golfe de Gascogne procède ainsi d'études réalisées dans un cadre d'analyse défini de façon transparente, en associant des experts européens de sensibilités différentes dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Sur la base des modèles et des méthodologies mises en place pour le TYNDP 2022 et disponibles au sein des deux GRTs, le partage du SEW entre les différents pays européens, et notamment entre la France et l'Espagne a été estimé via des calculs effectués par Red Electrica et RTE.

Ces résultats ont conclu à un rééquilibrage des bénéfices entre la France et l'Espagne, ouvrant ainsi la voie à une renégociation du partage des coûts entre RTE et Red Electrica, suivant les principes de la démarche CBCA. Un accord a été conclu entre la CRE et son homologue espagnol le 2 mars dernier pour amender l'accord de CBCA de 2017. Ce document est d'ailleurs annexé à la note d'information complémentaire, et rappelle que les deux régulateurs ont confirmé l'opportunité de mener à bien le projet. De même, la CRE, dans sa délibération également annexée, indique que le projet présente toujours un intérêt économique, en dépit de la hausse importante des coûts.

Le taux de disponibilité garanti est de 99%. Le taux de disponibilité attendu est très proche de 100%. Il est plus délicat de calculer un taux d'utilisation spécifique à la liaison, les flux électriques se répartissant sur l'ensemble des ouvrages transfrontaliers en fonction de la situation des systèmes électriques de chaque pays (moyens de production démarrés, points de consommation, ouvrages consignés...). Néanmoins, l'exercice TYNDP 2022 a conclu à un besoin d'augmentation de la capacité d'interconnexion entre la France et l'Espagne au-delà de la réalisation du projet Golfe de Gascogne à hauteur de 3 GW à 2030 et 4,5 GW à 2040. La capacité additionnelle d'interconnexion apportée par Golfe de Gascogne ne suffira donc pas à répondre aux besoins du système électrique avec une saturation de l'ensemble de la capacité d'interconnexion attendue dès 2030.

Question : « Quelle est la valeur actualisée nette du projet ? »

Réponse de RTE :

Dans sa décision du 21 septembre 2017, la CRE avait présenté la méthode de calcul de la valeur actualisée nette du projet.

La valorisation du projet a été recalculée en février 2023, en intégrant les résultats du TYNDP 2022 et en prenant les hypothèses suivantes :

- OPEX : 10,2 M€/an ;
- année de mise en service de l'interconnexion : 2028 ;
- prise en compte d'une chronique-type de dépenses de CAPEX entre les années MES-4 ans et MES ;
- actualisation des flux financiers de 4% par an pendant 25 ans à compter de la première année de dépense de la trajectoire de CAPEX, en cohérence avec la méthodologie construite par ENTSO-E pour le TYNDP ;
- prise en compte des indicateurs calculés aux horizons 2030 et 2040 avec interpolation linéaire entre les deux horizons (valeur constante avant 2030 et après 2040).

Sur ces bases, il en ressort que le projet présente toujours un intérêt économique, en dépit de la hausse importante des coûts, dans les différents scénarii, avec une VAN comprise entre 1,5 et 3,6 milliards d'euros, suivant le scénario retenu.

Question / Remarque

« Si le projet n'est pas rentable, la CRE doit s'opposer à la poursuite de ce projet qui mettra en péril les factures des utilisateurs ! La CRE n'est-elle pas la garante de la bonne gestion des finances de RTE ? le devoir de la CRE n'est-il pas de protéger les utilisateurs des projets coûteux et non rentables ? »

« RTE n'apporte aucune information sur le montant des primes ou des pénalités prévus sur le paramétrage de la régulation incitative »

Réponse de RTE :

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) est une autorité administrative indépendante.

Depuis sa création, le 24 mars 2000, la CRE veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique. Elle est en charge de la régulation des réseaux d'électricité, dont RTE et a compétence pour se prononcer sur les programmes d'investissement de RTE.

Dans sa délibération du 2 mars 2023, la CRE a confirmé l'intérêt économique du projet Golfe de Gascogne.

Dans sa délibération du 11 mai 2023, la CRE a modifié les paramètres de la régulation incitative applicable au projet Golfe de Gascogne.

La CRE a retenu comme budget cible la moitié du budget prévisionnel avant la subvention de la Commission européenne, soit 1 550 M€ courants. Une fois l'interconnexion mise en service, le budget cible sera comparé à la moitié des dépenses d'investissement totales effectivement réalisées par RTE et Red Electrica (dépenses brutes avant subventions européennes). Ce budget cible permet d'assurer une cohérence entre l'accord transfrontalier de partage des coûts et la régulation incitative mise en place en application du TURPE 5 HTB et maintient l'incitation de RTE à éviter tout surcoût du projet au-delà du budget prévisionnel global du projet de 3 100 M€ courants. Après la mise en service de l'ouvrage, RTE recevra ou paiera une prime d'autant plus importante que les coûts d'investissement réalisés seront inférieurs ou supérieurs au budget cible. Les principes applicables à la prime variable «coûts» du projet Golfe de Gascogne sont les suivants :

- quelles que soient les dépenses d'investissement réalisées par RTE, l'actif entre dans la BAR à sa valeur réalisée à la suite de sa mise en service (diminuée des subventions d'investissement éventuelles) ;
- si les dépenses d'investissement réalisées par RTE pour ce projet se situent entre 95 et 105 % du budget cible, aucune prime ni pénalité n'est attribuée ;
- si les dépenses d'investissements sont inférieures à 95 % du budget cible, RTE bénéficie d'une prime égale à 20 % de l'écart entre 95 % du budget cible et les dépenses d'investissement réalisées ;
- si les dépenses d'investissement sont supérieures à 105 % du budget cible, RTE supporte une pénalité égale à 20 % de l'écart entre les dépenses d'investissement réalisées et 105 % du budget cible.

La CRE a par ailleurs supprimé la prime variable liée à l'utilisation de l'interconnexion.

Question : « Quels seront les impacts sur le tarif d'utilisation du réseau ? »

Réponse de RTE :

Les dépenses d'investissement liées au projet auxquelles on défalque les subventions perçues sont intégrées à la base d'actifs régulés de RTE, rémunérées au taux retenu par la CRE à chaque période tarifaire, et couvertes par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE).

Conformément au règlement européen 2019/943, la CRE s'assure annuellement que les recettes d'interconnexion sont bien utilisées pour répondre aux objectifs prioritaires visés par le règlement (ie (i) garantir la disponibilité réelle des capacités allouées, y compris la compensation de fermeté ; (ii) maintenir ou accroître les capacités d'échanges entre zones via l'optimisation de l'utilisation des interconnexions existantes au moyen d'actions correctives coordonnées, le cas échéant, ou couvrir les coûts résultant des investissements dans le réseau qui sont pertinents pour réduire la congestion des interconnexions.) Si c'est bien le cas, les surplus de recettes sont affectés à la baisse du tarif, ce qui a été le cas ces dernières années et a permis de limiter la hausse du TURPE.

Lors de la décision initiale, la CRE avait estimé l'augmentation des tarifs de transport et l'avait évoquée explicitement dans le paragraphe 3.5 de la délibération du 21 septembre 2017. Elle était alors estimée à 1,2% pour la France. Pour un particulier, le tarif d'utilisation du réseau de transport représente de l'ordre de 10 % de sa facture. Ainsi, l'augmentation pour un particulier était estimée de l'ordre de 0,12 %. Ces éléments avaient été fournis en 2017. La CRE n'a pas communiqué d'estimation actualisée de l'impact sur le tarif de l'interconnexion Golfe de Gascogne.

Questions : « Ce projet a été éligible à une aide financière de l'UE pour consolider sa viabilité commerciale. L'éligibilité des PIC à une aide financière de l'UE est encadrée par l'article 14 du règlement n°347/2013 qui dispose que l'analyse des coûts et des bénéfices doit apporter la preuve que le projet n'est pas viable commercialement selon le plan d'affaires et les autres évaluations réalisées. Les autorités de régulation nationale considèrent que cette condition est remplie et le projet « Golfe de Gascogne » est éligible à cette aide financière ».

« RTE n'apporte aucune information sur la demande d'un soutien financier direct supplémentaire qui semble avoir été demandé à l'UE »

Réponse de RTE :

D'après l'article 14 (2) du règlement européen 347/2013 (qui était en vigueur au moment de l'octroi de la subvention européenne en 2018), un projet est éligible à une aide financière de l'union européenne s'il n'est pas viable commercialement (entre autres critères).

Or, le calcul de la rentabilité commerciale pour les gestionnaires de réseau n'intègre pas l'ensemble des bénéfices apportés à la collectivité européenne (cf. supra).

Dans leur décision commune de 2017 (CBCA), les régulateurs français et espagnol ont considéré que tel était le cas, puisque « Selon le plan d'affaires élaboré par les porteurs de projet, le montant des revenus directs issus des recettes de gestion de la congestion ou du mécanisme de compensation entre gestionnaires de réseau de transport est estimé à 104 M€/an. En tenant compte des coûts et des bénéfices directement encourus par les GRT (CAPEX, OPEX ; pertes et revenus de la congestion) au cours des 25 années de durée de vie du projet, la VAN des revenus manquants pour les GRT représente 413 M€. »

Il convient ainsi de noter que le projet était et reste rentable du point de vue socio-économique (c'est-à-dire que les bénéfices apportés par le projet à la collectivité européenne sont supérieurs à ses

coûts), ce qui est une condition nécessaire pour qu'il soit considéré par l'Union Européenne comme un projet d'intérêt commun (PIC). Les régulateurs nationaux considèrent que c'est le cas, puisque que le projet est constamment sur la liste des projets PIC depuis 2013.

RTE et Red Electrica ont demandé une modification de l'accord de subvention pour prendre en compte le décalage du planning du projet. Cette modification a été validée par CINEA, agence exécutive européenne pour le climat, l'environnement et les infrastructures en charge du pilotage des subventions. L'avenant a été signé en mai 2023

Remarque : « RTE n'apporte aucune information sur les incertitudes politiques entre la France et l'Espagne »

Réponse de RTE :

RTE n'a pas d'information privilégiée sur la situation politique entre la France et l'Espagne.

Le soutien politique au développement des interconnexions entre la France et l'Espagne a été confirmé à chaque sommet bilatéral consacré aux questions énergétiques depuis de nombreuses années.

Le caractère prioritaire du projet Golfe de Gascogne pour atteindre au plus vite la cible de 5 GW de capacités d'interconnexion entre la France et l'Espagne a été réitéré à chaque rencontre bilatérale portant sur les interconnexions électriques entre la France et l'Espagne depuis 2015.

Envoyé: lundi 5 Juin 2023 11:16
Objet : RE: RE: Problème de mises en ligne de document sur site registre numérique

Le voici.
Bien cordialement.



Stéphanie PAJOT
Responsable Concertation du projet
Golfe de Gascogne

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Développement Ingénierie
- Centre Développement Ingénierie Toulouse - Service Concertation
Environnement Tiers
Fixe. +33561314306 Port. +33666729371

RTE
82 chemin des courses
31100 Toulouse

NOUS SUIVRE

De : ddecourbe@club-internet.fr, mailto:ddecourbe@club-internet.fr
Envoyé : lundi 5 juin 2023 11:00
À : PAJOT Stéphanie <stephanie.pajot@rte-france.com>; LENGAGNE Nicolas
<nicolas.lengagne@grands-gouffres.fr>; pierre.buisbtz@gmail.com; mcapdevielledarre
<mcapdevielledarre@gmail.com>
Cc : REBIN Emilie <emilie.rebin@rte-france.com>
Objet : Re: RE: Problème de mises en ligne de document sur site registre numérique

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Bonjour madame pajot
Je prends en compte votre réponse et vous précise que l avis conforme du ministre ne figure pas parmi les documents de la pièce 13 transmise sur clef usb.
Cordialement
M.Daniel DECOURBE

De : PAJOT Stéphanie
Date : lundi 5 juin 2023 à 10:47
À : ddecourbe@club-internet.fr, Nicolas LENGAGNE, pierre.buisbtz , mcapdevielledarre
Cc : REBIN Emilie
Objet : RE: Problème de mises en ligne de document sur site registre numérique

Bonjour Monsieur DECOURBE,

Après vérification auprès de PUBLILEGAL, il s'avère que certains documents n'ont pas été

13 Avis reçus lors de la phase d'examen de l'Autorisation environnementale



Avis ARS 33	
Avis CLE SAGE Lacs médocains	
Avis PNR Médoc	
Avis CNPN et réponse de RTE	
Avis conforme du Ministre chargé de la protection de la nature	
Avis CLE SAGE Estuaire Gironde	
Analyse dossier CLE SAGE Estuaire Gironde	
Délibération CLE SAGE Estuaire Gironde	

Voici la liste des documents composant la pièce n° 13 sur le registre de l'enquête complémentaire :

13 Avis reçus lors de la phase d'examen de l'Autorisation environnementale



Analyse dossier CLE SAGE Estuaire Gironde	3.47 Mo
Avis ARS 33	584.21 Ko
Avis CLE SAGE Lacs médocains	441.26 Ko
Avis PNR Médoc	294.62 Ko
Délibération CLE SAGE Estuaire Gironde	189.29 Ko

On peut apercevoir qu'il manque effectivement 2 documents : l'avis du CNPN et l'avis conforme du Ministre, qui ont été malencontreusement oubliés.

Pour en reparler.
Bien cordialement.



Stéphanie PAJOT
Responsable Concertation du projet
Golfe de Gascogne

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Développement Ingénierie
- Centre Développement Ingénierie Toulouse - Service Concertation
Environnement Tiers
Evo: +33561214206 Port: +33666729371

xxxxxxx@club-internet.fr (mailto:ddcourbe@club-internet.fr) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Envoyé : samedi 3 juin 2023 09:41
À : PAOT Stephan (stephan.paot@de-france.com); Nicolas MACKOWIACK xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Nicolas Langagne (nicolas.langagne@gironde.gouv.fr); pierre-buisson@spirene-buisson@gmail.com; xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
mrandevielle@darre-smcandevielle.darre@gmail.com> xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Objet : Problème de mises en ligne de document sur site registre numérique

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Bonjour Madame,

La commission d'enquête, en ma personne, pour le département des Landes a vérifié avant le début de l'enquête, la complétude et l'identité des dossiers "internet- registre numérique" , dossier électronique transmis par clé USB aux CE, et des dossiers papiers déposés dans les mairies destinataires (7).
J'ai d'ailleurs fait compléter le dossier " internet", par la demande mise en ligne du rapport et des conclusions de la commission d'enquête initiale .
Mes vérifications ont été faites par comparaison des bordereaux généraux , bordereau des sous-dossiers et de la présence des pièces correspondantes sur internet, sur le dossier électronique, et dans les dossiers "papier",
sans entrer dans le détail de la composition des pièces, aucune énumération n'étant fournie.

Une chose est certaine c'est que le 2 juin à 17h30, l'avis du CNPN et la réponse de RTE, qui entraient dans la composition de la pièce 13 du sous-dossier 2, n'étant pas accessible à la vision ou au téléchargement sur le site géré par PUBLILEGAL.

Ma vérification du 2 juin fait suite à l'intervention de M. MACKOWIACK,, Serge qui ne manque pas de signaler l'absence de ce document sur le site.

Cette absence de document fragilise le dossier.

Toutefois, de nombreuses contributions font références de l'avis du CNPN. Ce qui prouve que le document a bien été porté à la connaissance du public (enquête initiale)

Pouvez-vous faire vérifier par PUBLILEGAL si le document a été mis en ligne pour l'enquête complémentaire et que sa disparition des écrans est fortuite, liée à un bugg informatique.

Cordialement

M. Daniel DECOURBE
Président de la CEC

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

[Informations légales](#) [Plan du site](#) [Phishing](#) [Cookies](#) [Données personnelles](#) [Signaler un contenu illicite](#)

Altice France